

Université de Montréal

Les minorités (in)-visibles au sein de la sphère politique française

par Ahmed Hamila

Département de science politique
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales
en vue de l'obtention du grade de M. Sc.
en science politique

août 2013

© Ahmed Hamila, 2013

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé :
Les minorités (in)-visibles au sein de la sphère politique française

Présenté par :
Ahmed Hamila

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Magdalena Dembinska

Présidente-rapporteuse

Éléonore Lépinard

Directrice de recherche

Laurence McFalls

Membre du jury

Résumé

Cette étude porte sur la représentation politique des minorités visibles en France. Près de 10% au sein de la société française, moins de 2% au sein de la sphère politique, les Français de la diversité sont sous-représentés, aussi bien au Gouvernement qu'au Parlement. Adoptant une double perspective structurelle et culturelle, nous essayons de suggérer plusieurs pistes de recherches qui expliqueraient la sous-représentation politique des minorités visibles en nous concentrons sur les trois étapes du processus électoral, soit le recrutement, la sélection et l'élection.

Le dessein de cette étude est double. D'une part, il s'agit de mettre en lumière les principaux obstacles qui semblent affecter la sous-représentation politique des minorités visibles, sans pour autant prétendre à l'établissement de liens de causalité directs entre les obstacles évoqués et la sous-représentation des minorités visibles dans la sphère politique françaises. D'autre part, il s'agit de déblayer un terrain d'étude encore trop peu appréhendé en France afin de permettre une opérationnalisation et une évaluation des hypothèses articulées dans d'éventuelles études futures.

Mots-clés : Minorités visibles, Représentation politique, Néo-colonialisme, Discrimination, Statistiques ethniques.

Abstract

This research investigates the political representation of ethnic minorities in France. Nearly 10% of the French population is from an ethnic minority, however, only 2% of the politicians are from an ethnic minority. Thus, ethnic minorities are underrepresented in both Parliament and Government. From a twofold structural and cultural perspective, this study focuses on the three steps of the electoral process — recruitment, selection, and election — to suggest several research paths to explain the political underrepresentation of ethnic minorities.

The purpose of this study is twofold. First, we try to identify the main barriers that hinder ethnic minorities' political advancement, without claiming a causal effect between these barriers and the political underrepresentation of ethnic minorities. Second, we try to propose several hypotheses that can be operationalized and evaluated in potential future researches.

Keywords : Ethnic minorities, Political representation, Neo-colonialism, Discrimination, Ethnic statistics.

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des tableaux.....	v
Liste des figures.....	vi
Liste des abréviations.....	vii
Remerciements.....	x
Introduction.....	1
Chapitre I : « Cachez ce noir que la République ne saurait voir ».....	12
1. Les minorités visibles au sein de la sphère politique : une analyse quantitative.....	14
1.1. Le Sénat.....	15
1.2. L'Assemblée nationale.....	17
1.3. Le Gouvernement.....	18
2. Les minorités visibles au sein de la sphère politique : une analyse qualitative.....	20
2.1 La gauche, la droite et les minorités visibles.....	20
2.2. Le cas particulier des femmes politiques issues de la diversité.....	23
2.3. Discrimination verticale, discrimination horizontale.....	25
2.4. Les circonscriptions électorales des minorités visibles.....	27
3. La représentativité des minorités visibles à d'autres échelles.....	28
3.1. La représentativité des minorités visibles au niveau local.....	29
3.2. La représentativité des minorités visibles au niveau international.....	31
Chapitre II : La « crise de vivier » : les minorités visibles peu disposées à s'investir politiquement?.....	34
1. Les minorités visibles loin de la politique : les facteurs endogènes.....	35
1.1. L'impératif de réussite économique.....	36
1.2. Une ascension sociale loin de la politique.....	38
1.2.1. La réussite par le sport.....	38
1.2.2. La réussite par les médias.....	40
2. Les minorités visibles loin de la politique : les facteurs exogènes.....	43
2.1. La crise des agents de socialisation.....	44
2.1.1. La Famille.....	45
2.1.2. L'École.....	46
2.1.3. Les médias.....	49

2.2. Le manque de ressources culturelles et sociales	51
3. La fausse crise de vivier.....	55
Chapitre III : La responsabilité des partis politiques.....	59
1. La sphère politique : un milieu ultra-concurrentiel.....	60
2. Les dynamiques internes au sein des partis politiques	64
2.1. La gauche déçoit.....	64
2.1.1. Le Parti communiste : un échec dans la captation des classes populaires ethniques	65
2.1.2. Le Parti socialiste et l'instrumentalisation des minorités visibles.....	66
2.1.3. Les Verts : un parti trop <i>bobo</i> pour les minorités visibles	68
2.2. La droite fait croire	69
3. Discrimination, néo-colonialisme, préjugés : les maux de la politique.....	71
3.1. La construction de l'Autre	73
3.2. L'Autre dépersonnalisé.....	74
3.3. L'Autre communautariste.....	75
3.4. L'Autre infantilisé	76
3.5. L'Autre doit rester à sa place.....	78
Chapitre IV : Les électeurs sont-ils prêts ?.....	82
1. L'image des minorités visibles au sein de l'électorat	84
2. Les Français prêts à voter pour des minorités visibles	86
3. Entre Bilal et Guillaume.....	88
4. Le problème de sous-représentation des minorités visibles	92
5. À qui la faute ?	94
Conclusion : « Le changement c'est maintenant ! ».....	98
Bibliographie.....	103
Annexe 1 : Les sénateurs issus de la diversité depuis 1958.....	i
Annexe 2 : Les députés issus de la diversité depuis 1958	iv
Annexe 3 : Les membres du Gouvernement issus de la diversité depuis 1958.....	x
Annexe 4 : L'évolution des minorités visibles en politique depuis 1958.....	xiii
Annexe 5 : Les partis politiques et les minorités visibles.....	xv
Annexe 6 : Les femmes politiques issues de la diversité depuis le milieu des années 1990.....	xvi
Annexe 7 : Les fonctions des minorités visibles au sein du Parlement depuis 1958	xvii
Annexe 8 : Part des femmes parmi les élus des principales assemblées politiques en 2012.....	xviii

Liste des tableaux

<i>I.</i>	La représentativité politique des minorités visibles au niveau international.....	31
-----------	---	----

Liste des figures

1.	L'évolution des minorités visibles au Sénat depuis 1958.....	15
2.	L'évolution des minorités visibles à l'Assemblée nationale depuis 1958.....	17
3.	L'évolution des minorités visibles au Gouvernement depuis 1958.....	18
4.	L'ouverture de la gauche et de la droite aux minorités visibles (Sénat).....	20
5.	L'ouverture de la gauche et de la droite aux minorités visibles (Assemblée nationale).....	21
6.	La représentativité des femmes politiques issues de la diversité.....	23
7.	Les minorités visibles au sein des commissions du Sénat.....	26
8.	Les minorités visibles au sein des commissions de l'Assemblée nationale.....	26
9.	Part des femmes parmi les élus des principales assemblées politiques en 2012.....	62

Liste des abréviations

C.	Groupe Union centriste
COM	Groupe communiste
CSA	Conseil supérieur de l'audiovisuel
DOM-TOM	Département d'Outre-mer – Territoire d'Outre-mer
EAS	Formation administrative des élus d'Algérie et du Sahara
EMAG	Ethnic minority achievement grant
ENA	École Nationale d'Administration
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
G.D.	Groupe Gauche démocratique
GDR	Groupe de la Gauche démocratique et républicaine
IPAS	Groupe des Indépendants et Paysans d'action sociale
MRAP	Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
N.A.	Non affilié
NC	Non connu
PC	Parti communiste
PCF	Parti communiste français
P.D.M.	Groupe Progrès et Démocratie Moderne
PME	Petites et moyennes entreprises
PS	Parti socialiste
RCV	Groupe radical, citoyen et vert
R.D.	Groupe du Rassemblement démocratique

R.D.S	Groupe des Réformateurs démocrates sociaux
RDSE	Rassemblement démocratique et social européen
R.I.	Groupe des Républicains indépendants
RPCD	Groupe des Républicains populaires et du Centre démocratique
RPR	Groupe du rassemblement pour la République
RRDP	Groupe Radical, républicain, démocrate et progressiste
SOC	Groupe socialiste
TF1	Télévision française 1
TNT	Télévision numérique terrestre
U.D.-Ve R.	Groupe d'Union Démocratique pour la Ve République
UDC	Groupe de l'Union centre
UDF	Groupe union pour la démocratie française
UDI	Union des démocrates et indépendants
UDR	Groupe d'Union des Démocrates pour la République
UMP	Union pour un Mouvement Populaire
UNR	Groupe de l'Union pour la nouvelle République
UNR-UDT	Union pour la nouvelle République-Union démocrate du travail

À mes parents Sadok et Sihem

Remerciements

Mes premiers remerciements vont tout naturellement à ma directrice de recherche, Éléonore Lépinard, qui a accepté de diriger mon projet et qui l'a vu grandir. Éléonore, votre perpétuelle confiance, ainsi que vos conseils judicieux, sont inestimables à mes yeux.

Je tiens, ensuite, à remercier les professeures Sirma Bilge et Marie-Joëlle Zahar pour leurs conseils avisés, qui m'ont permis d'acquérir la maturation intellectuelle nécessaire à la réalisation de ce mémoire. Plus généralement, c'est au Département de Science politique de l'Université de Montréal, dirigé par Éric Montpetit, à qui je souhaite témoigner de ma reconnaissance. Cette institution a constitué un formidable lieu d'apprentissage et d'émulations.

Je souhaite, également, remercier mes amis et collègues qui m'ont chacun apporté un soutien précieux à des stades différents de mon cheminement. Je pense particulièrement à Lucile Aribaud, Patrick Georges, Dhouha Hamila, Sabrina Haoues, Andrée Tremblay et Valérie Sauvé, tous si désireux et impatients de voir le « résultat » de mon travail.

Je n'oublie pas ma dette envers mes sœurs et mon frère, Sabrine, Souhir, Taïssir et Mohammed, qui chacun à leur manière, m'ont permis de m'épanouir et d'aborder mes recherches dans un cadre serein.

Mes dernières pensées vont à mes parents, Sadok et Sihem. Merci pour votre soutien inconditionnel, merci pour votre présence perpétuelle, merci pour votre enthousiasme permanent. Vous m'avez fait avancer et je vous en serai éternellement reconnaissant.

Introduction

« Sarkozy et Fillon font de la place aux minorités visibles » (Reuters 2007 a), « Fillon II : plus d'ouverture et de diversité » (Reuters 2007 b), « Sarkozy poursuit l'ouverture, fait une place aux “minorités visibles” et récompense ses fidèles » (Jaigu, Jeudy 2007), « 2 % de députés issus des minorités visibles : bien, mais peut mieux faire! » (Keslassy 2012 a), « Gouvernement Ayrault : enfin une équipe socialiste aux couleurs de la France » (Keslassy 2012 b). C'est presque devenu un marronnier, une tradition médiatique, un passage obligé pour toutes les éditions françaises, qui font leurs gros titres sur la représentation des minorités visibles suite aux élections présidentielles, législatives et sénatoriales.

On commente, on critique, on ovationne la composition du Gouvernement, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Alors qu'il y a encore trois décennies, c'est la présence des femmes au sein des institutions politiques françaises, qui faisait couler beaucoup d'encre; désormais, c'est ceux que l'on nomme les *minorités visibles* qui ne cessent d'agiter les médias français. Bien que les articles de presse évoquent régulièrement le sujet, ils le font de manière assez superficielle. Ils font un constat, le commentent, sans jamais analyser le phénomène.

Un manque dans le champ scientifique

Les analyses sur la représentation des minorités visibles dans la sphère politique française sont assez rares. Principale raison : l'absence de statistiques ethniques officielles en France, qui rend ardue l'étude des minorités visibles. Faute de statistiques établies sur des catégories stables, la situation des minorités visibles en politique est mal connue. Sans matériau de base (statistiques ethniques), peu de chercheurs se sont lancés dans l'analyse des minorités visibles en France,

contrairement au Canada, au Royaume-Uni ou aux États-Unis, où les études sur le sujet pullulent¹.

Certes, quelques érudits ont tenté le défi d'analyser le problème, sans toutefois l'aborder dans toute sa complexité. Certains se sont limités à la représentation politique locale des minorités visibles (Muxel 1988). Quand ils se placent au niveau national, les chercheurs se concentrent souvent sur la seule analyse du Parlement (Guénif-Souilamas 2011), ne jugeant pas pertinente l'analyse du Gouvernement, ses membres étant nommés à la discrétion du Prince. D'autres décident d'étudier la représentation des minorités visibles à une date clef (Keslassy 2010), juste après une élection par exemple, sans placer leur étude sur le long terme, pour éventuellement constater une évolution particulière. Enfin, souvent ces études abordent le sujet dans une perspective seulement quantitative (Brouard, Tiberj 2006), limitant, de fait, la complexité de la problématique. Ainsi, il y a un manque important en la matière, un vide que la présente étude a pour ambition de combler. Pour ce faire, la présente recherche se place à l'échelon national, et se propose d'analyser la représentation des minorités visibles à la fois au Parlement (Assemblée nationale et Sénat) et au Gouvernement. Effectivement, bien que les membres du Gouvernement soient nommés par le chef de l'État et son premier ministre, leur nomination reflète, dans une certaine mesure, l'évolution de la société, donc il paraît tout aussi pertinent d'étudier la composition gouvernementale que la composition parlementaire. Aussi, nous nous attacherons à étudier l'évolution des minorités visibles sur une période de plusieurs décennies, plutôt que de nous limiter à telle élection ou tel remaniement ministériel. Enfin,

¹ Cette dernière décennie, les études sur le sujet se veulent plus nombreuses, citons notamment Didier Fassin et Éric Fassin (2006), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, et Patrick Simon (2008), « The Choice of Ignorance : The Debate on Ethnic and Racial Statistics in France », *French Politics, Culture & Society*.

l'analyse se place à la fois dans une perspective quantitative et qualitative pour combler les limites d'une perspective à l'aide de l'autre.

Pourquoi la représentation des minorités visibles en politique importe-t-elle?

Pour comprendre l'intérêt d'une telle problématique, il convient au préalable de revenir sur le concept de représentation et de le définir. Hanna Fenichel Pitkin (1967) aborde la représentation à travers quatre perspectives distinctes : symbolique, formelle, descriptive et substantielle. Lorsqu'elle incarne une idée ou une entité, la représentation est dite *symbolique*. On parle de représentation *formelle* lorsqu'elle est entérinée par le législateur. Ainsi, tous les citoyens français, qu'ils soient issus des minorités visibles ou pas, doivent jouir des mêmes droits politiques, notamment ceux de voter et de poser leur candidature à l'élection. La représentation *descriptive* concerne davantage la composition des parlements : près de 10% de la société française étant issue de la diversité², il conviendrait que le même taux se retrouve au Parlement. Dans cette perspective, le Parlement constitue un modèle réduit de la société. Enfin, la représentation *substantielle* concerne le contenu des décisions publiques. La perspective substantielle postule que l'identité des personnes élues n'est pas étrangère à leur mandat de représentation (Tremblay 2008 : 207-212).

Partant de la définition d'Hanna Fenichel Pitkin, la représentation des minorités visibles au sein de la sphère politique importe à trois différents niveaux : symbolique, descriptif et substantiel³. Premièrement, d'un point de vue symbolique, comme le soulignaient les féministes

² Il n'y a pas de statistiques officielles qui entérinent ce chiffre, toutefois, à partir des données exprimées par le *Haut conseil à l'intégration*, nous pouvons estimer que le poids des minorités visibles dans la société française tourne autour de 10%.

³ La représentation formelle des minorités visibles étant déjà entérinée par l'article 6 de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* qui affirme que tous les citoyens « sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents » et par le préambule de la Constitution française qui précise que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives », elle ne sera pas considérée dans la présente étude.

lorsqu'elles évoquaient la représentation politique des femmes⁴, la présence de minorités visibles au sein de la sphère politique démontre que la gestion de la Cité est une activité accessible aux Français de la diversité. Effectivement, la présence de Rachida Dati, Malek Boutih et Rama Yade, entre autres, au sein du sérail politique, envoie le message aux minorités visibles qu'elles peuvent assumer un mandat électif de représentation. Ensuite, d'un point de vue descriptif, la présence des minorités visibles au sein des institutions politiques pose la question de la qualité et de la légitimité du système démocratique français. Si le Parlement français, institution par excellence de représentation du peuple et de ses convictions, ne s'avère être représentatif que d'une faible fraction de celui-ci, la République française peut-elle être caractérisée de démocratique? Ainsi, même s'il ne s'agit pas d'obtenir une représentation miroir, il convient d'accroître la représentativité des différents groupes sociaux au sein des alcôves du pouvoir afin d'assurer leur légitimité. Enfin, d'un point de vue substantiel, la présence de minorités visibles au sein de la sphère politique permettrait d'aborder les problématiques dites ethniques selon une perspective différente. Une nouvelle fois, cet argument est emprunté à la littérature féministe : les femmes et les hommes n'aborderaient pas les questions qui ont trait aux femmes de la même manière, ainsi la présence de femmes au sein des législateurs est souhaitable⁵. L'argument est semblable pour les minorités visibles : leur présence au sein des législateurs est souhaitable car, en raison d'expériences et d'intérêts communs, ils aborderont les problématiques dites ethniques dans une perspective nouvelle. Autrement dit, pour paraphraser Anne Phillips (1991), qui s'exprimait sur les femmes, les minorités visibles « *will bring a different set of values, experiences and expertise to politics* » (Phillips 1991 : 77).

⁴ Voir à ce sujet Katherine Opello (2006), *Gender Quotas, Party Reform, and Political Parties in France*.

Pourquoi la France?

La problématique de la représentation politique des minorités visibles n'est pas spécifique à la France; comme nous l'avons brièvement évoqué plus haut, à l'instar du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis, plusieurs pays ont décidé de se pencher sur la question. Toutefois, nous avons choisi de traiter du cas français, car il nous est apparu particulièrement intéressant à trois niveaux différents. Premièrement, le débat politique autour des problématiques dites ethniques est en pleine transition : organisé depuis la fin des années 1960 autour de la défense du droit de vote des étrangers, aujourd'hui, cette lutte devient caduque pour les descendants d'immigrés qui disposent pour la plupart de la nationalité française (Escafré-Dublet, Simon 2009 : 128). Deuxièmement, alors que les représentants politiques, eux-mêmes, usent et abusent de la « diversité de marché »⁶, il convenait de s'interroger sur l'approche républicaine fondée sur l'indistinction. Enfin, troisièmement, nous avons choisi de traiter de la France pour amener le débat au cœur de cette République qui connaît encore trop peu ses minorités visibles, car elle n'a de cesse de se bander les yeux, et ce, malgré les événements retentissants de ces dernières années qui ont mis en lumière le malaise social des Français de la diversité⁷.

Présentation de la problématique et définition des termes

Pour rendre compte de la représentation politique des minorités visibles en France il s'agira de répondre à la problématique suivante : quels sont les obstacles à la représentation politique des minorités visibles en France?

⁵ Voir à ce sujet Manon Tremblay (2008), *100 questions sur les femmes et la politique*.

⁶ Expression utilisée par Éric Keslassy (2009) pour évoquer l'affichage, souvent à des fins électoralistes, de quelques personnalités issues de la diversité.

⁷ Nous pensons ici aux révoltes de novembre 2005 dans les banlieues françaises.

Par la terminologie *minorités visibles* sont identifiés les immigrés et leurs descendants issus des migrations postcoloniales, soit les originaires du Maghreb, d’Afrique sub-saharienne et d’Asie du Sud-Est, auxquels il convient d’ajouter les Français originaires de l’Outre-mer (Escafré-Dublet, Simon 2009 : 127). Aussi, il est exclu du champ de l’étude les Français dits « pieds-noirs » et leurs descendants, dont la trajectoire est trop particulière : si leur intégration a pu être difficile à leur arrivée, ils ne subissent pas les mêmes handicaps que les immigrés d’Afrique du Nord (Keslassy 2010 : 1).

Pour ce qui est des bornes temporelles de la problématique, nous choisissons de considérer la période de 1958 à nos jours. L’année 1958 constitue le début de la Ve République, cette date paraît donc particulièrement pertinente en raison des changements institutionnels intervenus, notamment au niveau parlementaire et au niveau du mode de désignation des élus. Effectivement, avant 1958, le Sénat n’existait pas et les députés étaient élus selon un scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage et avec listes complètes, dans le cadre du département. Or, après 1958, le Sénat est institué en tant que chambre haute du Parlement, et les députés, à l’Assemblée nationale, sont désormais élus selon un scrutin uninominal majoritaire à deux tours, dans le cadre de circonscriptions *ad hoc* obtenues par la division de chaque département. Pour que l’analyse de l’évolution de la représentation politique des minorités visibles soit valable, il nous paraissait impératif d’étudier cette évolution sur une période où les institutions politiques sont semblables, d’où le choix de 1958 pour commencer l’étude. L’analyse s’étend jusqu’à nos jours, car la problématique est encore d’actualité, aujourd’hui plus que jamais d’ailleurs, en raison de la très récente alternance politique en France.

La démarche méthodologique

Après comptabilisation des membres des minorités visibles du Parlement français et du Gouvernement, nous avons constaté des évolutions divergentes d'une institution à l'autre, ainsi que plusieurs discontinuités au sein des institutions prises indépendamment l'une de l'autre : aujourd'hui, on compte 1,26% députés et 1,31% sénateurs issus de la diversité au sein des 860 sièges métropolitains du Parlement⁸. Notre dessein est principalement de déblayer un terrain d'étude encore peu ou mal étudié en France. Il s'agira notamment de suggérer plusieurs hypothèses qui expliqueraient la sous-représentation politique des minorités visibles en France.

Méthodologiquement, le *process tracing* semble être la plus adaptée des démarches d'analyse. Le *process tracing* va permettre, suite à l'analyse de plusieurs hypothèses, de juger de la pertinence de chacune. Toutefois, n'ayant pas la prétention d'établir des liens directs de causalité entre ces hypothèses et la sous-représentation politique des minorités visibles en France, on s'attèlera principalement à dresser un tableau le plus exhaustif possible des différents obstacles que peuvent rencontrer les minorités visibles dans leur ascension politique. Aussi, le *process tracing*, permet d'évaluer le poids d'une hypothèse par rapport à l'autre : alors que jusqu'ici les chercheurs avançaient une hypothèse, ou plusieurs hypothèses auxquelles ils donnaient les mêmes forces explicatives, la présente étude a pour dessein d'identifier plusieurs hypothèses, mais aussi de démontrer que la force explicative des unes semble plus importante que la force explicative des autres.

Le cadre analytique

Pour élaborer le cadre analytique, nous prenons pour fondement la littérature scientifique traitant des minorités visibles, mais pas seulement, nous aurons également recours à la littérature

scientifique qui traite des minorités de sexe/genre (*gender studies*). C'est dans le sillage de la lutte pour la représentation politique des femmes et de la parité qu'émerge, au cœur du débat public et politique, la problématique de l'intégration des minorités visibles (Fassin 2010 : 655), et ce, même si les mouvements féministes et les initiateurs du mouvement paritaire avaient pris le soin de distinguer explicitement les deux logiques en récusant « l'idée pernicieuse qui consiste à mettre les femmes sur le même plan qu'une classe, qu'une catégorie sociale, qu'une communauté ethnique ou confessionnelle » (Gaspard, Servan-Schreiber, Le Gall 1992 : 166). Le fait est qu'à nos yeux, les deux logiques ne semblent pas si distinctes, nous constatons que les deux groupes font face aux mêmes obstacles lorsqu'il est question de leur représentation politique⁹. Évidemment, que tous les obstacles auxquels ils doivent faire face ne sont pas tous identiques, mais ils en ont beaucoup en commun. Ainsi, nous estimons qu'il serait dommageable de ne pas prendre appui sur une littérature aussi riche et fournie que celle qui traite de la représentation politique des femmes.

En outre, le recours aux *gender studies*, est doublement justifiable, car il va nous permettre d'aborder la question de la représentation politique dans une perspective intersectionnelle (ethnie et sexe/genre), et de fait, ajouter une plus-value théorique au présent travail de recherche. Ainsi, au cours de l'analyse nous ne manquerons pas d'évoquer l'évolution particulière de la représentation des femmes issues des minorités visibles, car femmes et hommes issus des minorités visibles ne sont pas représentés de la même manière au sein des différentes institutions politiques françaises.

⁸ Nous considérons ici seulement les minorités visibles élues en métropole : 7 membres issus de la diversité sur 555 élus en métropole à l'Assemblée nationale et 3 membres issus de la diversité sur 305 sièges métropolitains au Sénat.

Les hypothèses de travail

Nous plaçons la présente étude dans une double approche structurelle et culturelle. Autrement dit, sans nier l'agentivité (*agency*) des trois principaux groupes d'acteurs — minorités visibles, partis politiques, électeurs — qui entrent en compte dans le processus électoral, nous considérons que c'est prioritairement des facteurs indépendants de leur rationalité qui pourraient expliquer la sous-représentation politique des minorités visibles. La crise des agents de socialisation, le manque de ressources socio-culturelles des minorités visibles et le modèle de recrutement des partis politiques en France seront autant d'éléments discutés pour comprendre la situation politique actuelle en France. Puis, dans une moindre mesure, nous estimons que des variables d'ordre culturel, directement liées au passé colonial de la France, pourraient expliquer la sous-représentation des minorités visibles au sein de la sphère politique française. Ainsi, les discussions porteront également sur le néo-colonialisme ambiant au sein des partis politiques français, sur les préjugés à l'endroit des minorités visibles et sur l'orientalisme pernicieux au sein de la société française.

Tout individu désireux de se faire élire — qu'il soit issu de la diversité ou pas — doit franchir quatre étapes : l'éligibilité, le recrutement, la sélection et l'élection (Tremblay 2008 : 69). En d'autres mots, pour siéger au Parlement, une personne doit avoir la capacité juridique de le faire (éligibilité), décider de poser sa candidature (recrutement), être sélectionnée par un parti politique (sélection) et finalement, elle doit être choisie par l'électorat pour le représenter (élection). D'emblée, la première étape, l'éligibilité, est évacuée, car elle ne constitue pas un obstacle à la représentation politique des Français de la diversité. Effectivement, comme nous

⁹ Voir à ce sujet Laure Bereni et Éléonore Lépinard (2004), « "Les femmes ne sont pas une catégorie" : les stratégies de légitimation de la parité en France », *Revue française de science politique*, et Éléonore Lépinard (2007), *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*.

avons pu l'évoquer plus haut, la loi française ne fait pas de distinction entre les citoyens français, qu'ils soient issus de la diversité ou pas; ils sont donc tous éligibles du temps qu'ils disposent de leurs droits civiques. Pour les trois étapes qui suivent, trois différents groupes d'acteurs entrent en jeu : le *recrutement* concerne la capacité et la volonté exprimée par un individu issu de la diversité de proposer sa candidature, la *sélection* dépend plutôt du désir manifesté par les partis politiques, et enfin l'*élection* dépend de la volonté de l'électorat. C'est ces trois groupes d'acteurs qui vont être considérés dans nos hypothèses d'études.

Premièrement, nous supposons que la faible représentation des minorités visibles dans la sphère politique peut être imputée aux minorités visibles elles-mêmes qui sont peu enclines à entrer dans le processus de politisation. Très souvent d'origine modeste, la priorité des Français de la diversité est d'obtenir un haut diplôme pour accéder à une carrière professionnelle stable et rémunératrice. Dès lors, loin de la politique, les élites issues des populations membres des minorités visibles s'obligent d'abord à tenir le pari de la réussite économique. L'univers aléatoire de la sphère politique, dans lequel il faut s'investir longtemps pour parvenir à occuper une position gratifiante, fait que les Français issus de la diversité ne font pas toujours tous les efforts nécessaires pour forcer les portes des partis politiques.

Deuxièmement, nous supposons que la faible représentativité des minorités visibles dans la sphère politique peut être imputée au conservatisme des partis politiques et à la forte concurrence entre le personnel politique. Les partis politiques se distinguent par un puissant conservatisme comme en attestent l'absence de renouvellement générationnel et la difficile intégration des groupes minoritaires dans le champ politique. La demande des partis politiques en matière de diversité est peu importante, car leurs dirigeants se refusent à laisser entrer une concurrence qui, mécaniquement, les obligerait à « partager » les mandats politiques. Aussi, au

moment du choix, les exécutifs des partis politiques optent pour ce qu'ils considèrent être une sorte de « sécurité électorale » en retenant le candidat le plus conventionnel.

Enfin, nous supposons que la faible représentativité des minorités visibles dans la sphère politique peut être imputée aux électeurs qui sont peu enclins à voter pour des Français de la diversité. Les électeurs ne seraient pas prêts à élire un candidat de la diversité et en présenter serait le meilleur moyen de perdre pour les partis politiques.

Comme nous avons pu l'évoquer plus haut, nous estimons que plus d'un élément peut expliquer la faible représentation politique des minorités visibles. Il s'agit donc de discuter ces différentes hypothèses et de juger de leur pertinence, sans pour autant prétendre à l'établissement de liens directs de causalité entre ces hypothèses et la sous-représentation politique des minorités visibles dans la sphère politique française.

Chapitre I : « Cachez ce noir que la République ne saurait voir »

Toute analyse scientifique nécessite un matériau de base sur lequel le chercheur va prendre appui afin d'organiser son argumentaire et énoncer ses thèses. Le fait est que pour l'étude des minorités visibles en France, les données ne sont pas disponibles. Effectivement, étant donné que l'étude porte sur les obstacles auxquels font face les Français issus de la diversité pour accéder à la sphère politique, il aurait fallu, avant même d'identifier ces dits obstacles et leurs impacts, commencer par déterminer dans quelle mesure les minorités visibles sont sous-représentées dans la sphère politique. Or, la France aime à se bander les yeux, indifférente aux différences, elle choisit de rester dans l'ère du *blanc et blanc* quand le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni sont eux passés à la *couleur*. Le Conseil constitutionnel, en vertu de la loi dite « Informatique et liberté » du 6 janvier 1978, interdit de « mettre ou conserver en mémoire informatisée, sauf accord exprès de l'intéressé, des données nominatives qui, directement ou indirectement, font apparaître les origines raciales ou les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou les appartenances syndicales des personnes ».

Le comptage de base n'ayant pas été effectué jusqu'à maintenant, nous décidons de nous lancer dans cette entreprise afin d'être en mesure d'amorcer notre analyse sur des données vérifiées. Ainsi, à partir de sources bibliographiques officielles¹⁰, nous avons cherché à déterminer qui, parmi le personnel politique, est issu de la diversité et qui ne l'est pas. Pour ce faire, nous avons pris pour variables de sélection le patronyme, le lieu de naissance et la photographie (lorsqu'elle était disponible) des différents représentants politiques¹¹. Nous avons conscience du manque de rigueur scientifique inhérente à une telle méthodologie empirique, mais

¹⁰ Sites internet de l'Assemblée nationale (<http://www.assemblee-nationale.fr>) et du Sénat (<http://www.senat.fr>).

¹¹ Cette approche méthodologique est notamment utilisée par Éric Keslassy (2010) pour déterminer les élus issus de la diversité aux élections régionales de 2010.

le fait est qu'il ne s'agit pas de déterminer s'il y a 2% ou 5% de membres de minorités visibles au sein du Parlement et du Gouvernement, mais plutôt d'évaluer une évolution globale et un contexte général. Concrètement, les chiffres ne sont pas essentiels dans cette analyse, il s'agit simplement de déterminer un ordre de grandeur. Ainsi, la méthodologie utilisée qui peut paraître approximative à certains nous paraît tout à fait justifiable et pertinente.

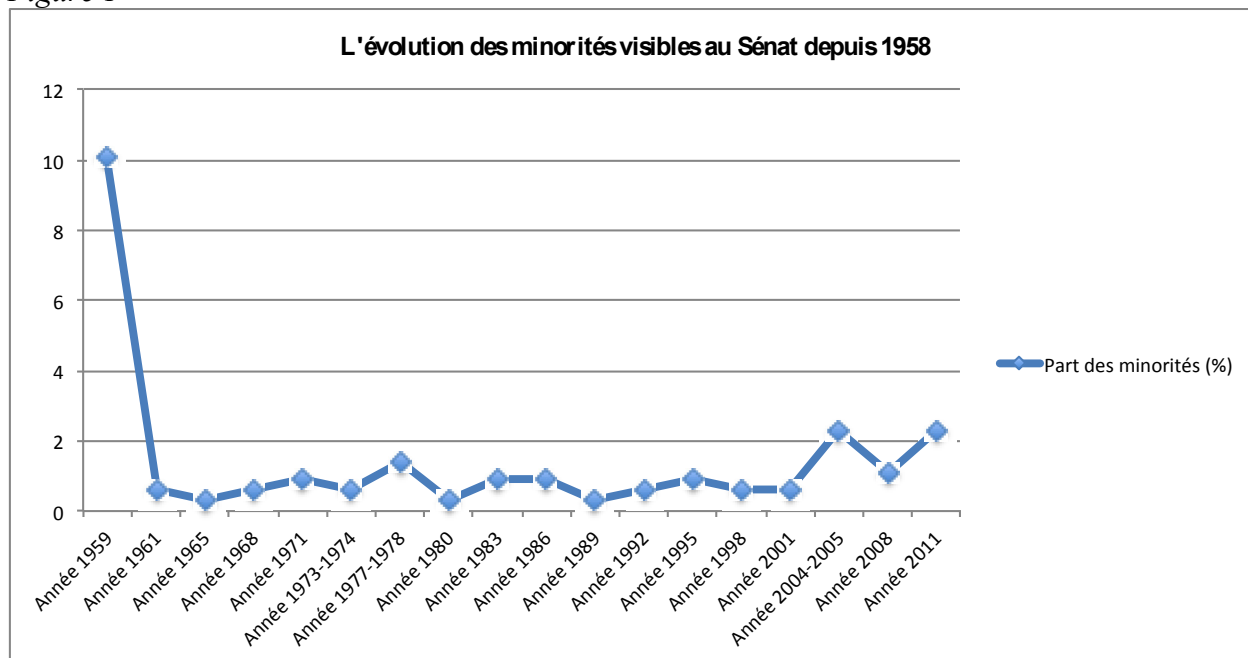
Une fois les membres des minorités visibles identifiés, il s'agit de déterminer dans quelle mesure leur représentation politique diffère de la représentation politique du reste de la classe politique. Autrement dit, déterminer ce qui rend les minorités visibles un groupe spécifique au sein du Parlement et du Gouvernement. Pour ce faire, les perspectives d'analyse utilisées seront de trois ordres : quantitative, qualitative et comparative. D'abord, d'un point de vue quantitatif, il s'agit de considérer l'évolution de la représentativité des minorités visibles de 1958 à nos jours, et d'expliquer les différentes discontinuités de cette période (1). Ensuite, qualitativement, il s'agit de mettre en interaction l'origine ethno-culturelle avec d'autres catégories d'identification — couleur politique, sexe, domaine d'affiliation, circonscription d'élection — afin de déterminer dans quelle mesure les minorités visibles en politique se différencient de leurs pairs (2). Enfin, nous ne manquerons pas de faire interagir les données ainsi recueillies avec le fait local et le fait international afin d'offrir des points de comparaison (3).

1. Les minorités visibles au sein de la sphère politique : une analyse quantitative

La représentativité des minorités visibles au sein du Sénat, de l'Assemblée nationale et du Gouvernement évolue de manière différenciée, ainsi, il convient d'étudier plus en profondeur ces trois institutions.

1.1. Le Sénat

Figure 1



Source : conçu par l'auteur à partir des données du site Internet du Sénat (cf. Annexes 1 et 4)

Au Sénat, on distingue trois principales périodes : de 1959 à 1962, de 1962 à 2004 et de 2004 à nos jours. La première période, de 1959 à 1962, est caractérisée par un important nombre de sénateurs, nouvellement élus, issus des minorités visibles, soit 35. Cet important chiffre s'explique par le fait qu'en 1959 la France n'a pas encore soldé son empire colonial, ainsi, la plupart de ces sénateurs sont des représentants des circonscriptions coloniales et de l'Outre-mer. Les minorités visibles qui siègent au Palais du Luxembourg font toutes partie de l'élite militaire et commerçante autochtone. En 1962, l'Algérie, principale colonie de peuplement française, obtient son indépendance. Les collectivités territoriales algériennes ne sont plus représentées au Sénat; dès lors, le taux de minorités visibles passe de 35 sénateurs nouvellement élus en 1959 à 1 sénateur nouvellement élu en 1962. L'année 1962 constitue une rupture dans la représentation des minorités visibles au Sénat à deux points de vue. D'une part, comme nous venons de

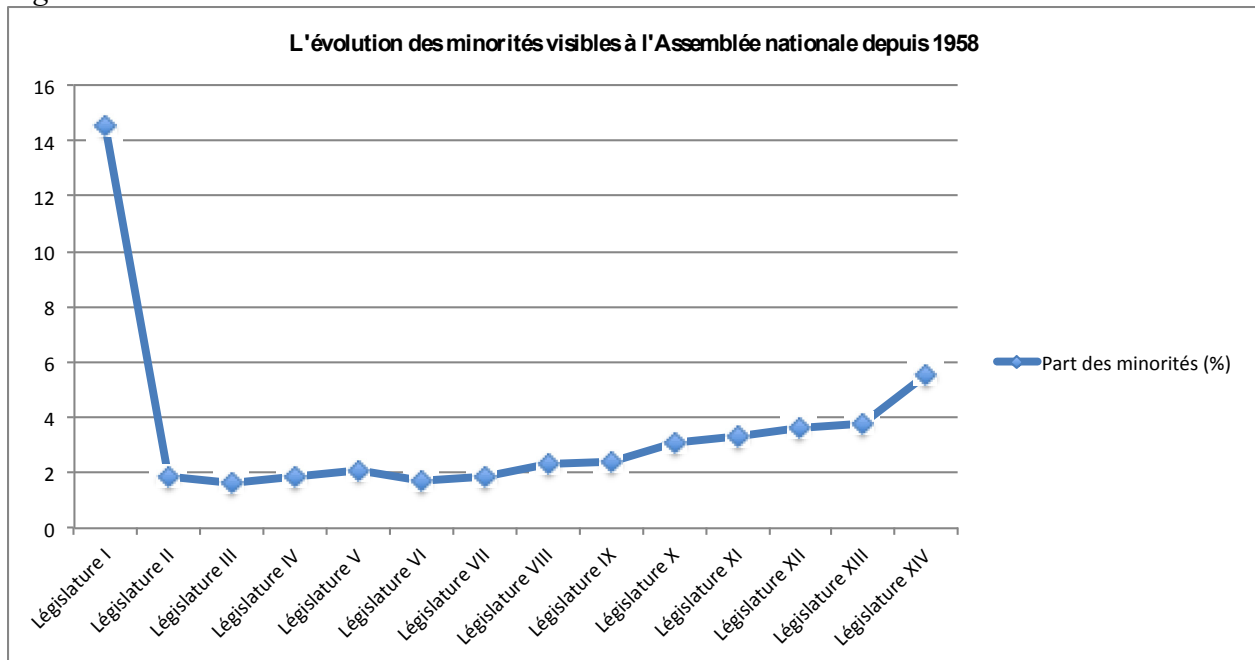
l'évoquer, le nombre de sénateurs issus des minorités visibles diminue drastiquement passant de 35 à 1. D'autre part, alors qu'avant 1962 la plupart des sénateurs issus des minorités visibles venaient d'Afrique du Nord, après cette date, ils proviennent exclusivement des DOM-TOM.

La deuxième période, de 1962 à 2004, est caractérisée par une augmentation graduelle très lente du taux de minorités visibles au sein de la chambre haute du Parlement. Tous les trois ans, c'est entre 1 et 4 élus issus des minorités visibles qui font leur entrée au Palais du Luxembourg. L'année 2004 constitue un deuxième tournant dans la représentation des minorités visibles au Sénat. D'une part, l'année 2004 voit entrer au Sénat 7 nouveaux élus issus des minorités visibles, un record depuis la fin de l'ère coloniale. D'autre part, pour la première fois sous la Ve République, certains élus issus des minorités visibles représentent des collectivités territoriales de la France métropolitaine, c'est notamment le cas d'Alima Boumediene-Thiery et Khiari Briza qui sont toutes deux élues à Paris.

La troisième période, de 2004 à nos jours, est caractérisée par une augmentation graduelle plus intense du taux de représentativité des minorités visibles au Sénat : c'est entre 1 et 8 sénateurs issus des minorités visibles qui font leur entrée tous les trois ans. L'année qui détient le record de sénateurs issus des minorités visibles nouvellement élus est l'année 2011 qui en a vu 8 entrer au Palais du Luxembourg.

1.2. L'Assemblée nationale

Figure 2



Source : conçu par l'auteur à partir des données du site Internet de l'Assemblée nationale (cf. Annexes 2 et 4)

L'Assemblée nationale, comme le Sénat, connaît une évolution ternaire, toutefois, les ruptures d'une phase à l'autre sont moins franches au Palais Bourbon. Lors de la première législature (1958-1962), les minorités visibles sont fortement représentées à la chambre basse du Parlement, elles sont 84, un record sous la Ve République. Comme au Sénat, les députés sont principalement issus des colonies et de l'Outre-mer. Suite à la décolonisation de l'Algérie, en 1962, le taux de représentativité des minorités visibles, à l'Assemblée nationale, est divisé par huit : c'est seulement 11 nouveaux élus issus des minorités visibles qui entrent au Palais Bourbon lors de la deuxième législature (1962-1967).

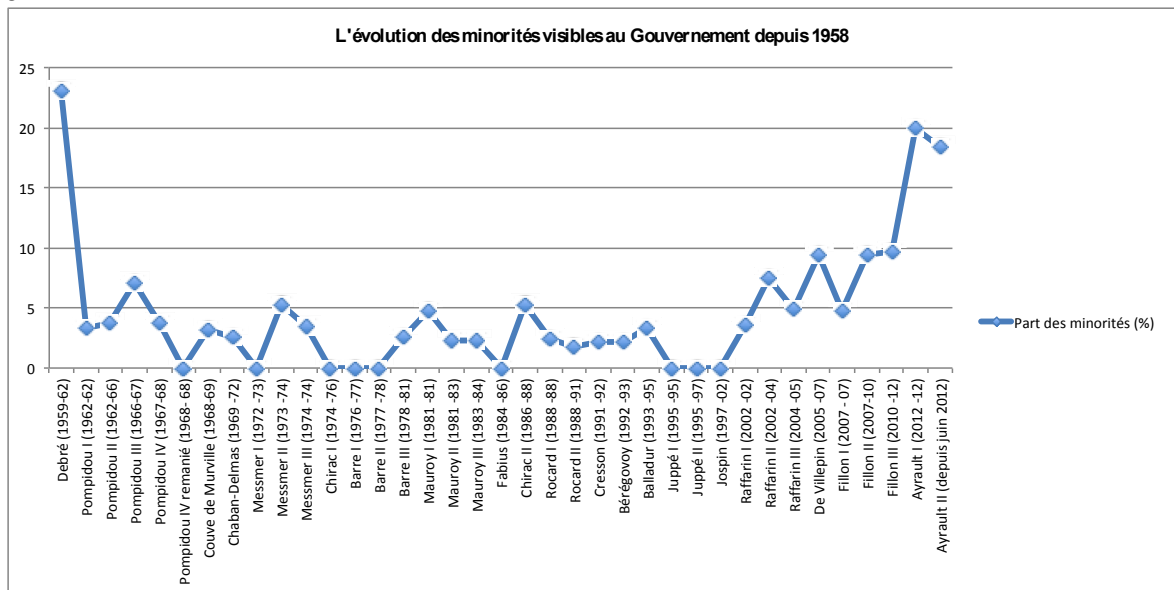
Lors de la deuxième période, entre la deuxième (1962-1967) et la septième législature (1981-1986), chaque élection voit entrer un nombre assez constant de Français issus de la

diversité, soit entre 9 et 11 députés par élection. La plupart de ces députés proviennent des DOM-TOM.

La huitième législature (1986-1988) inaugure une troisième période caractérisée par une augmentation constante du taux de minorités visibles au sein de l'Assemblée nationale, pour atteindre 32 députés nouvellement élus, issus de la diversité, lors de la quatorzième législature (2012-présent). Même si les minorités visibles de cette période proviennent majoritairement des DOM-TOM, quelques-uns sont élus en France métropolitaine, notamment en région parisienne.

1.3. Le Gouvernement

Figure 3



Source : conçu par l'auteur à partir des données publiées au Journal Officiel (cf. Annexes 3 et 4)

Contrairement au Parlement, l'évolution du Gouvernement ne suit pas un réel cheminement. Variant entre 0 et 5 membres issus des minorités visibles, le taux de représentativité de la diversité dépend du chef de l'État et de son premier ministre. L'évolution n'est pas ascendante comme c'est le cas pour les deux chambres du Parlement. Le fait est que les

membres du Gouvernement sont nommés par l'exécutif et non pas élus par les citoyens, ainsi, l'évolution irrégulière de la représentativité des minorités visibles n'est pas surprenante.

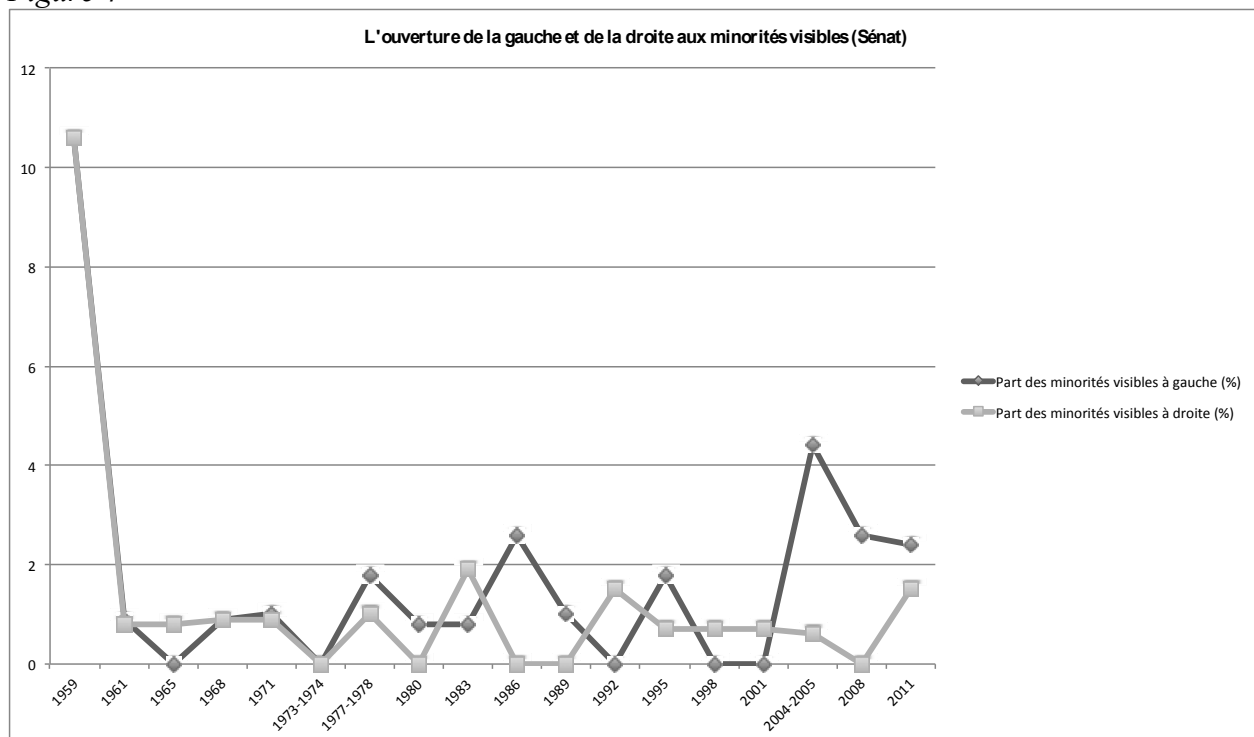
D'un point de vue quantitatif, il convient de retenir trois points essentiels. Premièrement, que le Parlement français, et plus largement la sphère politique française, n'ont pas toujours été caractérisés par leur monocolorisme. Rappelons d'ailleurs, à titre d'anecdote, la trajectoire particulière de Gaston Monnerville, d'abord député de Guyane, puis sénateur dans le Lot, avant d'accéder à la présidence du Sénat en 1958 : protocolairement, un Noir a été le deuxième personnage de l'État français entre 1958 et 1968. Avant 1962, les minorités visibles étaient fortement représentées au sein de la sphère politique française, mais la fin des colonies, et notamment la décolonisation de l'Algérie, a eu raison des minorités visibles présentes au Parlement. Il ne s'agit pas ici d'idéaliser la France coloniale, mais plutôt de mettre en lumière un recul de la société française concernant la représentativité politique de sa diversité. Deuxièmement, il convient de souligner l'évolution ternaire de la représentation des minorités visibles au Sénat et à l'Assemblée nationale. Bien que la représentativité soit plus effective à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, nous remarquons une évolution ascendante de la représentativité des minorités visibles au sein des deux institutions. Au Sénat, la représentation des minorités visibles se veut très graduelle, même si elle s'accélère ces dernières années. À l'Assemblée nationale, après une période de stagnation entre la deuxième (1962-1967) et la septième législature (1981-1986), le nombre de députés issus de la diversité ne cesse de croître d'élection en élection. Enfin, troisièmement, nous remarquons que la représentativité des minorités visibles au sein du Gouvernement est complètement indépendante de la représentativité des minorités visibles au sein du Parlement. L'évolution au sein du Gouvernement est en « dent de scie » et ne suit aucune logique systémique.

2. Les minorités visibles au sein de la sphère politique : une analyse qualitative

À elle seule, l'analyse quantitative du Parlement et du Gouvernement ne saurait suffire pour faire état des obstacles que doivent surmonter les minorités visibles pour accéder à la sphère politique, il convient, dès lors, d'analyser qualitativement la représentation des minorités visibles au sein de la sphère politique française.

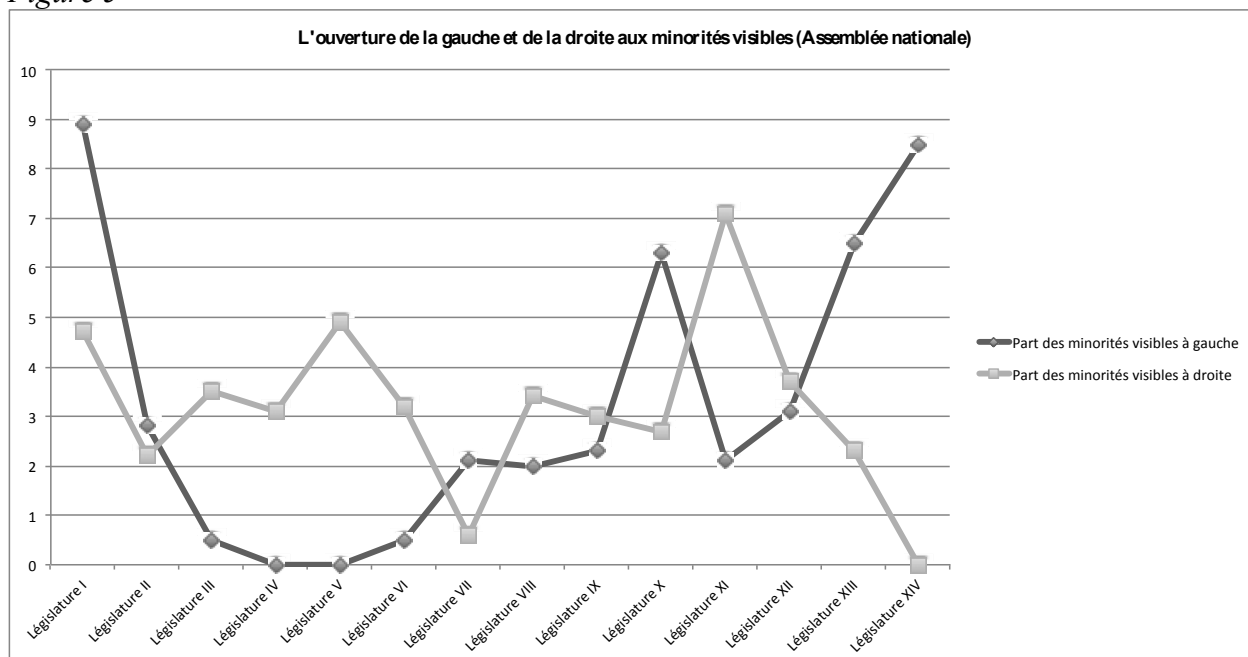
2.1 La gauche, la droite et les minorités visibles

Figure 4



Source : conçu par l'auteur à partir des données du site Internet du Sénat (cf. Annexes 1 et 5)

Figure 5



Source : conçu par l'auteur à partir des données du site Internet de l'Assemblée nationale (cf. Annexes 2 et 5)

Quelles sont les formations politiques les plus ouvertes à la diversité? La question divise l'opinion publique. D'une part, il y a ceux qui affirment que la gauche, naturellement plus progressiste, est davantage prédisposée à accueillir dans son escarcelle les minorités visibles. D'autre part, il y a ceux qui comparent le gouvernement monocole de Lionel Jospin (1997-2002) aux gouvernements successifs de François Fillon (2007-2012) pour affirmer que la droite a su faire preuve d'une meilleure ouverture aux Français de la diversité. Qu'en est-il vraiment? À partir des figures ci-dessus il convient de mettre en lumière deux principaux éléments. D'une part, que ce soit au Sénat ou à l'Assemblée nationale la différence entre la gauche et la droite est somme toute peu significative, même si la gauche dispose d'un léger avantage. Effectivement, sur la période de 1958 à nos jours, 1,9% des sénateurs sont issus de la diversité à gauche et 1,3% des sénateurs sont issus de la diversité à droite. À l'Assemblée nationale, 3,1% des députés de gauche sont issus de la diversité, alors qu'ils sont 3,2% des députés de droite (cf. Annexes 1,2 et

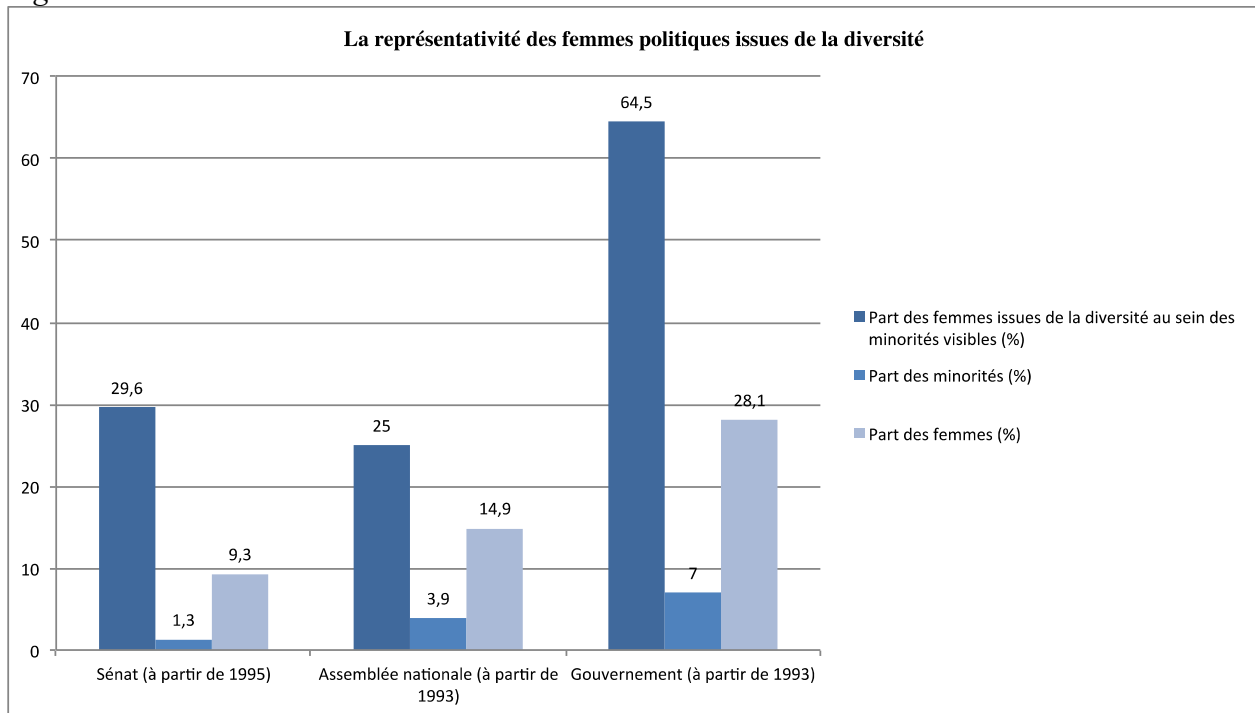
5). Pour ce qui est de l'exécutif, sur les 25 gouvernements de droite de la Ve République, on compte 36 membres issus des minorités visibles, soit une moyenne de 1,4 membre issu de la diversité par gouvernement; sur les 11 gouvernements de gauche, on en compte 22 (dont 14 depuis l'élection de François Hollande), soit une moyenne de 2 membres issus de la diversité par gouvernement¹²(cf. Annexe 3).

D'autre part, nous constatons depuis le début des années 2000 un inversement des tendances aussi bien à gauche qu'à droite. Effectivement, alors qu'au début de la Ve République la droite paraissait plus ouverte à la diversité que la gauche, depuis les années 2000, la droite perd de plus en plus de terrain et se voit dépassée par la gauche en ce qui a trait à la représentativité des minorités visibles. Le fait est que la gauche a tardé à se pencher sur la question, car elle a longtemps considéré que les minorités visibles constituaient un électorat acquis. C'est suite à la défaite de Lionel Jospin lors du 1^{er} tour des élections présidentielles de 2002 que la gauche a commencé à agir sur la problématique de la représentativité des Français issus de la diversité pour attirer le vote ethnique.

¹² En cas de cohabitation nous nous sommes appuyés sur la couleur politique du premier ministre.

2.2. Le cas particulier des femmes politiques issues de la diversité

Figure 6



Source : conçu par l'auteur à partir des données des sites Internet du Sénat, de l'Assemblée nationale et de l'Union interparlementaire (cf. Annexes 1,2 et 6)

Suite aux analyses, un élément surprenant saute aux yeux : les femmes issues de la diversité sont, en terme relatif, mieux représentées que les hommes. Aussi, comme le démontre la figure ci-dessus, à partir du milieu des années 1990, période à laquelle les femmes commencent à faire leur entrée de manière significative au sein de la sphère politique, le taux des femmes politiques issues des minorités visibles, par rapport à l'ensemble des élus politiques issus des minorités visibles, est plus important que le taux des femmes politiques, par rapport à l'ensemble des élus : alors que l'Assemblée nationale compte une moyenne de 14,9% femmes, elles sont 25% au sein des minorités visibles dans la chambre basse du Parlement; alors que le Sénat compte une moyenne de 9,3% femmes, elles sont 29,6% au sein des minorités visibles dans la chambre haute du Parlement; enfin, alors que les gouvernements successifs comptent une

moyenne de 28,1% femmes, elles sont 64,5% au sein des minorités visibles. Spontanément, nous serions amenés à penser que les obstacles se cumulant, la représentativité des femmes issues de la diversité serait plus faible. Mais le fait est qu'elles sont, en valeur relative, plus nombreuses que l'ensemble des femmes et plus nombreuses que les hommes issus de la diversité. Deux éléments sont apportés par les spécialistes pour expliquer ce phénomène inattendu. D'une part, d'aucuns affirment que la politique d'affichage ambiguë des partis politiques est à l'origine d'une telle situation. Effectivement, les personnalités issues des minorités — sexuelles et ethniques — présentes dans les institutions politiques, le sont souvent du fait de leur altérité : dans une perspective électoraliste et pour montrer qu'ils sont progressistes, les formations politiques investissent quelques femmes et quelques Français issus de la diversité. En investissant une femme issue de la diversité, les partis politiques contentent deux groupes minoritaires — femmes et minorités visibles — tout en sauvant une place pour un candidat plus « traditionnel ». Au lieu d'investir une femme pour attirer le vote féminin et un membre des minorités visibles pour attirer le vote ethnique, les partis politiques font d'une pierre deux coups en présentant une femme issue des minorités visibles, qui la plupart du temps est jeune d'ailleurs pour attirer en plus le vote des jeunes. Cette stratégie est surtout visible au Gouvernement, où la politique d'affichage importe davantage qu'au Parlement.

D'autre part, à l'instar d'Azouz Begag, ancien ministre de l'égalité des chances, certains affirment que la nomination des femmes issues de la diversité a pour objet de satisfaire l'électorat majoritaire pour qui les femmes d'origine immigrée ont une meilleure image que les hommes :

« Elles présentent bien, elles présentent mieux ». [...] Ainsi, la conception caricaturale, manichéenne qui voudrait séparer le bon grain de l'ivraie, la "racaille" — les garçons —, des travailleuses méritantes, "ni putes, ni soumises", incarnation de l'excellence du modèle méritocratique, dévoile la production d'un discours sur l'Islam dans lequel la femme serait la digne Marianne, et le mâle un proxénète barbu et macho en

puissance. Au demeurant, une menace potentielle pour l'équilibre et la tranquillité nationale » (Begag 2010).

En somme, l'importante représentativité des femmes issues de la diversité en politique s'explique davantage par la stratégie électoraliste des formations politiques que par une réelle considération de la problématique ethnique par le milieu politique. Tant que les femmes, d'une part, et les minorités visibles, d'autre part, feront figure d'alibis en politique, la plus forte représentativité des femmes issues de la diversité ne se démentira pas.

2.3. Discrimination verticale, discrimination horizontale

Si les minorités visibles s'investissent de plus en plus en politique, elles restent toutefois circonscrites à certains domaines particuliers. Ainsi, comme c'est le cas pour les femmes politiques d'ailleurs, certains domaines politiques semblent inaccessibles aux Français de la diversité. D'une part, d'un point de vue vertical (niveau), les minorités visibles se retrouvent généralement aux postes les moins importants. La situation des minorités visibles au sein des gouvernements successifs de la Ve République est particulièrement emblématique à cet égard : sur 58 membres du Gouvernement issus de la diversité, 36 étaient ministre délégué ou secrétaire d'État, soit 62%. De même, seuls 5 ont été nommés ministre d'État, soit 8,6% (cf. Annexe 3).

Figure 7 :

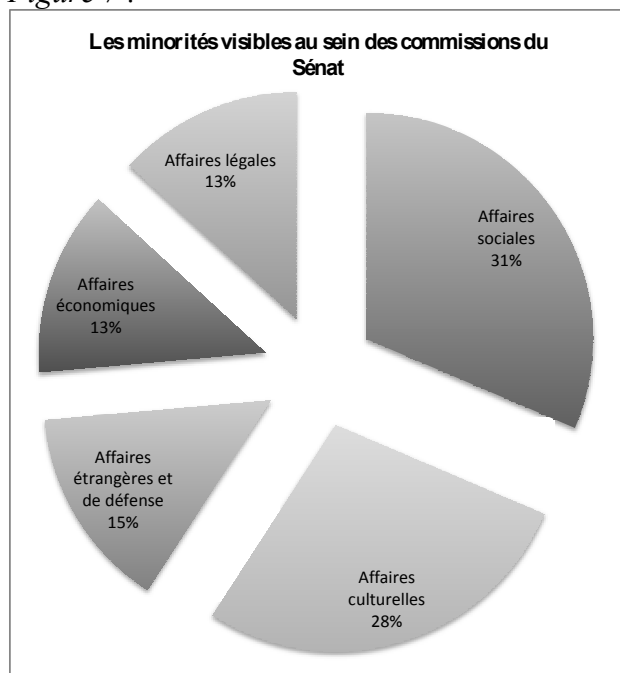
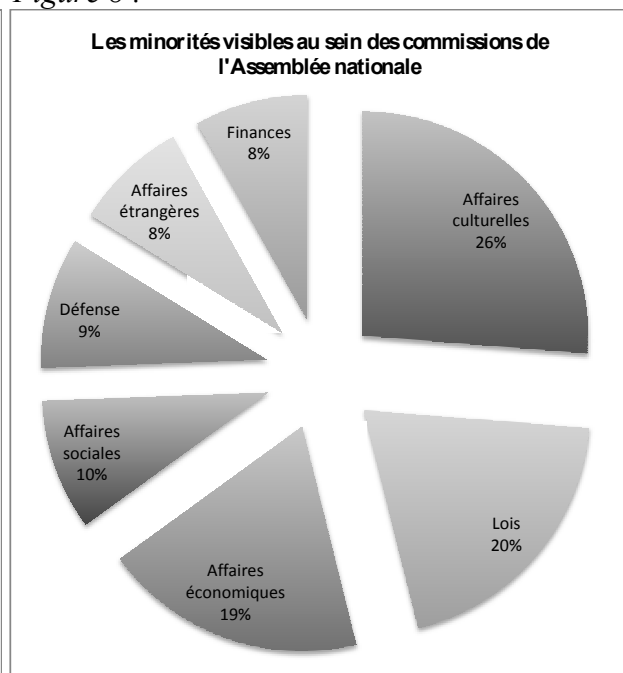


Figure 8 :



Source : conçu par l'auteur à partir des données des sites Internet du Sénat et de l'Assemblée nationale (cf. Annexes 1, 2 et 7)

D'autre part, d'un point de vue horizontal (occupation), les minorités visibles sont assez rares dans certains domaines politiques qui sont jugés trop « sérieux » pour leur être confiés. Ainsi, au Sénat, alors que 31% des sénateurs issus des minorités visibles siègent à la commission des Affaires sociales et que 28% d'entre eux siègent à la commission des Affaires culturelles, seuls 13% d'entre eux siègent aux Affaires économiques et aux Affaires étrangères. À l'Assemblée nationale, alors que 26% des députés issus de la diversité siègent à la commission des Affaires culturelles, seuls 8% d'entre eux siègent à la commission des Finances et 9% à la défense¹³. Concrètement, d'un point de vue global, les minorités visibles sont, en terme relatif, surreprésentées aux Affaires sociales et culturelles qui sont jugées secondaires, et elles sont sous-

¹³ Ces chiffres ne considèrent que les commissions qui ont exercé sur toute la période de 1958 à nos jours (cf. Annexes 1, 2 et 7).

représentées aux Affaires étrangères, à la défense, et dans une moindre mesure aux Affaires économiques et aux Finances, qui sont des domaines régaliens.

Lorsqu'il est question de la place des minorités visibles dans la sphère politique, la discrimination verticale est souvent évoquée et aucun spécialiste ne saurait la remettre en question. Par contre, la discrimination horizontale est encore trop peu mentionnée, pourtant elle est tout aussi pernicieuse, car elle limite les minorités visibles à certains domaines d'occupations dans la sphère politique, pérennisant ainsi l'idée selon laquelle les Français de la diversité seraient illégitimes dans certains domaines.

2.4. Les circonscriptions électorales des minorités visibles

En plus d'être circonscrites à certains postes (discrimination verticale), et à certaines occupations (discrimination horizontale), les minorités visibles sont circonscrites à certaines circonscriptions électorales (discrimination spatiale). Concrètement, la plupart des parlementaires issus de la diversité sont élus dans les DOM-TOM : depuis 1958, sur 87 sénateurs nouvellement élus issus de la diversité, seuls 5 l'ont été en métropole, soit 5,7% ; sur 287 députés, seuls 11 l'ont été en métropole, soit 3,8% (cf. Annexes 1 et 2). Dans les rares cas où elles sont élues en métropole, les minorités visibles le sont, soit dans les circonscriptions de banlieues, soit dans les circonscriptions populaires à forte concentration ethnique. Il semblerait que les minorités visibles, dont la plupart sont désormais nées en France métropolitaine, ne soient pas compétentes pour représenter la majorité, ainsi, les partis politiques les investissent dans des circonscriptions particulières, des circonscriptions où supposément les électeurs vont se reconnaître en eux.

En somme, à partir de nos analyses qualitatives il convient de garder à l'esprit quatre principaux éléments. Premièrement, la sous-représentation politique des minorités visibles se

vérifie aussi bien à gauche qu'à droite de l'échiquier politique, bien que ces dernières années il semblerait que la gauche commence à prendre un avantage certain sur la droite. Deuxièmement, pour des raisons stratégiques et électoralistes les femmes issues des minorités visibles sont, en terme relatif, mieux représentées que l'ensemble des femmes, d'une part, et que l'ensemble des minorités visibles, d'autre part. Troisièmement, au sein de la sphère politique, les minorités visibles font l'objet de deux types de discriminations : verticale, d'une part, car elles sont surtout présentes aux postes de ministres délégués et de secrétaires d'État au sein du Gouvernement; et horizontale, d'autre part, car elles sont surtout présentes dans les commissions des Affaires culturelles et sociales au sein du Parlement. Enfin, quatrièmement, les minorités visibles au Parlement sont, pour une grande majorité, élues dans les DOM-TOM. Les rares personnalités issues de la diversité élues dans les circonscriptions de la France métropolitaine sont élues en banlieues et dans les villes populaires à forte concentration ethnique.

Le constat est indéniable au niveau national : la sphère politique française manque de représentativité. Qu'en est-il à l'échelon local et international?

3. La représentativité des minorités visibles à d'autres échelles

Maintenant que nous avons pu prendre conscience des lacunes en termes de représentation politique des minorités visibles au sein du Parlement et du Gouvernement, nous décidons de nous placer dans une perspective comparative afin de mettre en interaction nos données avec le fait local, dans un premier temps, puis le fait international.

3.1. La représentativité des minorités visibles au niveau local

Pour les raisons évoquées plus haut, il n'y a pas, dans la littérature scientifique, d'études faisant état de l'évolution de la représentation des minorités visibles au sein des institutions politiques infra-nationales, sur lesquelles nous aurions pu prendre appui, pour opérer notre comparaison. Toutefois, dans un papier qui analyse les élections régionales de 2010, Éric Keslassy (2010), à défaut d'être exhaustif, traite pertinemment de la représentation politique locale des minorités visibles. C'est sur son développement que nous décidons donc de prendre appui pour accomplir notre comparaison.

À partir de l'analyse poussée des 22 conseils régionaux de la France métropolitaine, Éric Keslassy met en lumière quatre principaux éléments. Premièrement, les chiffres de la représentation des minorités visibles sont très variables d'un conseil régional à l'autre : des régions comme la Corse et la Basse-Normandie n'ont aucun élu lorsque l'Ile-de-France en compte 30. Deuxièmement, la plupart des minorités visibles sont élues dans les régions à forte population : Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bouches-du-Rhône. Troisièmement, les minorités visibles restent très faibles au sein des exécutifs régionaux : elles ne sont que 13 à avoir obtenu un siège dans l'exécutif, soit 4,4% au total des conseillers régionaux relevant des minorités visibles, et 16 régions sur 22 n'ont aucun vice-président issu des minorités visibles. Enfin, quatrième point, Éric Keslassy constate un net avantage à gauche pour ce qui est de la représentation politique des minorités visibles : sur 92 conseillers régionaux issus des minorités visibles, 72 sont à gauche, soit 78,3%; 18 sont à droite, soit 19,6% et 2 au Front national, soit 2,2%.

En mettant en parallèle l'analyse d'Éric Keslassy sur la politique locale et nos chiffres sur la politique nationale, trois éléments ressortent. Premièrement, la représentativité des minorités visibles est davantage une vérité à l'échelon local qu'à l'échelon national, ou plutôt, la sous-représentation des minorités visibles dans la sphère politique est moins flagrante à l'échelon local qu'à l'échelon national. Deux principales hypothèses expliquent cette différence : d'une part, les partis politiques sont plus disposés à donner leur chance à des candidats « atypiques » pour des élections locales qu'ils considèrent comme moins importantes que les élections nationales; d'autre part, le scrutin de liste des élections régionales favorise les candidatures des minorités visibles par rapport au scrutin uninominal des élections législatives.

Deuxièmement, les analyses d'Éric Keslassy semblent contredire nos affirmations selon lesquelles la gauche manque tout autant de représentativité que la droite lorsqu'il est question des minorités visibles. Le fait est que la période d'analyse n'est pas la même : nos analyses courent sur toute la Ve République, l'analyse d'Éric Keslassy court sur l'année 2010. Les deux résultats ne sont pas contradictoires : sur la période de 1958 à nos jours, la gauche et la droite, manquent tout autant de représentativité l'une que l'autre. Sur l'année 2010, et plus largement depuis le début des années 2000, aussi bien à l'échelon local qu'à l'échelon national, la gauche semble devancer la droite pour ce qui est de la représentation politique des minorités visibles. Concrètement, comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, la gauche commence à peine à agir sur cette problématique longtemps laissée de côté, car elle pensait que le vote des minorités visibles lui était acquis.

Enfin, troisièmement, les analyses d'Éric Keslassy confirment notre argument selon lequel les minorités visibles font l'objet de discriminations verticales dans la sphère politique :

aussi bien à l'échelon national qu'à l'échelon local, les minorités visibles sont très peu représentées au sein des fonctions politiques les plus importantes.

En somme, lorsque l'on met en parallèle les deux niveaux d'analyse, il ressort que l'échelon politique local fait mieux que l'échelon politique national pour ce qui est de la représentation politique des Français de la diversité, cependant, le nombre de minorités visibles reste limité dans les deux situations.

3.2. La représentativité des minorités visibles au niveau international

Tableau 1: La représentativité politique des minorités visibles au niveau international (2009)

France		Royaume-Uni		Pays-Bas		Allemagne		Espagne		Italie		Etats-Unis	
<i>Assemblée nationale</i>	<i>Sénat</i>	<i>House of Commons</i>	<i>House of Lords</i>	<i>Tweede Kamer der Staten-Generaal</i>	<i>Eerste Kamer der Staten-Generaal</i>	<i>Bundestag</i>	<i>Bundesrat</i>	<i>Congresso</i>	<i>Senado</i>	<i>Camera dei deputati</i>	<i>Senato</i>	<i>House of Representatives</i>	<i>Senate</i>
0,54	1,31	2,3	3,7	8	3	1,1	0	0	0	0,32	0	17,7	5,05

Source: conçu par l'auteur à partir des données de Keslassy (2009)

Outre la perspective locale, nous décidons d'adopter une perspective internationale afin de placer les résultats obtenus plus haut dans un contexte plus général. Nous décidons donc de comparer la situation française à la situation de pays analogues d'un point de vue socio-politique. Il convient de noter qu'il n'existe aucun relevé systématique de la représentation politique des minorités visibles au sein des parlements nationaux, comme c'est le cas pour les femmes avec la

base de données PARLINE de l'Union interparlementaire par exemple¹⁴. Toutefois, une brève étude d'Éric Keslassy publiée en 2009 fait état du taux de représentation des minorités visibles au sein de quelques Parlements nationaux, c'est sur cette analyse que nous prenons appui.

Éric Keslassy comptabilise les personnalités issues des minorités visibles au sein des parlements britannique, néerlandais, allemand, espagnol, italien et américain. En mettant en parallèle ses chiffres et les nôtres sur le Parlement français, nous constatons deux principaux éléments¹⁵. D'une part, la situation représentationnelle française des minorités visibles ne semble pas singulière au sein de l'Europe. Certes, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni les minorités visibles sont légèrement mieux représentées, mais en Allemagne, en Espagne et en Italie elles sont aussi peu représentées qu'en France. D'autre part, le parlement américain semble mieux faire que les pays européens, et plus particulièrement mieux que la France concernant la représentation des minorités visibles.

En somme, la sous-représentation politique des minorités visibles est une problématique qui touche la majorité des démocraties occidentales, bien que les États qui se placent dans un modèle politique pluraliste — *melting-pot*, multiculturalisme, interculturalisme — semblent plus à même de représenter la diversité.

¹⁴ La base de données PARLINE de l'Union interparlementaire contient les taux de féminisation des 266 chambres parlementaires de tous les 188 pays dotés d'institutions législatives nationales (<http://www.ipu.org/parline/>).

¹⁵ La comparaison de ces pays en raison de la divergence de leur système politique, de leur histoire coloniale distincte et de leurs relations différentes avec les minorités visibles rend la comparaison difficile. Toutefois, nous tenons à opérer cette comparaison afin de donner des points de comparaison.

Cette section avait pour objet de faire un état des lieux de la situation représentationnelle des minorités visibles en France, état des lieux qui nous servira de matériau de base pour initier nos analyses et déterminer les obstacles que peuvent rencontrer les minorités visibles dans leur processus de politisation. D'abord, nous avons adopté une perspective quantitative pour remarquer que la présence des minorités visibles dans la sphère politique reste assez faible malgré une légère augmentation depuis le milieu des années 1980. Ensuite, nous avons adopté une perspective qualitative pour remarquer que, d'une part, la sous-représentation politique des minorités visibles est une constante qui se vérifie aussi bien à droite qu'à gauche, malgré une prise de conscience récente de la gauche sur cette question; et d'autre part, que les minorités visibles font l'objet de diverses formes de discriminations. Finalement, nous avons adopté une perspective comparative pour mettre en lumière le fait que la faible représentation des minorités visibles se confirme aussi bien au niveau local qu'au niveau international, malgré de meilleurs taux de représentativité à ces deux échelles.

Une fois constatées la sous-représentation politique des minorités visibles et son ampleur, il convient, désormais, de discuter les différents obstacles que peuvent rencontrer les minorités visibles dans leur ascension politique. Pour ce faire, on se propose d'analyser nos trois hypothèses initiales, qui prennent appui sur chacun des groupes qui entrent en compte dans le processus de politisation, soit les minorités visibles, les partis politiques et l'électorat.

*Chapitre II : La « crise de vivier » : les minorités visibles peu disposées
à s'investir politiquement?*

La première étape du processus électoral, après l'éligibilité, étant le recrutement, il convient, d'emblée, d'aborder les dynamiques propres à l'investissement politique des minorités visibles. Souvent, comme ce fut le cas pour les femmes il y a de cela trois décennies¹⁶, le personnel politique en place évoque le manque d'offre politique des minorités visibles pour justifier l'uniformité du Parlement. En d'autres termes, comme le « vivier » dont disposent les partis politiques ne contient pas assez de personnalités issues des minorités visibles, les dignitaires des partis politiques n'ont d'autre choix que d'investir des « franco-français »¹⁷. C'est notamment ce problème de « vivier » qu'évoque Édouard Courtial, ancien secrétaire national chargé des fédérations et des adhésions à l'UMP, dans un entretien concédé à Éric Keslassy (2009 : 43). Mais qu'en est-il vraiment? Les minorités visibles sont-elles les responsables de leur exclusion de la sphère politique?

S'il est vrai que les minorités visibles semblent parfois frileuses à l'idée de « forcer » les portes de la politique, en raison de nombreux facteurs d'ordre endogène (1) et exogène (2), il est toutefois excessif de parler d'une « crise de vivier » (3).

1. Les minorités visibles loin de la politique : les facteurs endogènes

Nous entendons par facteurs endogènes les éléments qui dépendent de la volonté des minorités visibles, que l'on différencie de ceux qui n'en dépendent pas, les facteurs exogènes, et qui seront évoqués plus bas. Dans cette première section il s'agit de se défaire de la victimisation

¹⁶ Pour justifier la faible représentation des femmes au sein du Parlement, les hommes politiques affirmaient souvent que les femmes étaient peu disposées à briguer les mandats électoraux. Voir à ce sujet Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber et Anne Le Gall (1992), *Au pouvoir citoyennes ! Liberté, égalité, parité*, p.122.

excessive des minorités visibles, qui va généralement de soi lorsque les spécialistes évoquent des groupes minoritaires¹⁸. Comme les Français d'ascendance française, les minorités visibles peuvent faire le choix de ne pas s'investir dans une carrière politique, qui peut leur sembler instable et incertaine.

1.1. L'impératif de réussite économique

Selon Éric Keslassy (2009), si les Français de la diversité sont si peu disposés à pousser les portes de la politique, c'est que leur priorité est la réussite économique : « très souvent d'origine modeste, leur priorité est de parvenir à obtenir un haut diplôme pour accéder à une carrière professionnelle stable et rémunératrice » (Keslassy 2009 : 42). Dès lors, loin de la politique, les élites issues des minorités visibles se contraignent d'abord à tenir le pari de l'ascension sociale.

Avant d'aller plus loin dans l'analyse, il convient d'expliquer les origines de cet impératif économique auquel se contraignent les minorités visibles. Pour ce faire, il est nécessaire de revenir aux premières vagues d'immigrations postcoloniales, car finalement, les immigrés d'hier sont, pour la plupart, les parents et les grands-parents des minorités visibles d'aujourd'hui.

Suite à la Seconde Guerre mondiale, la France connaît une période de forte croissance économique qui nécessite toujours plus de main d'œuvre, dès lors, il est décidé de recourir à l'immigration afin de pourvoir les postes dont se détournent les nationaux (Anglade 1976 : 83-84). Ces immigrés économiques, qui initialement devaient rester un temps, décident finalement

¹⁷ Ce terme renvoie aux Français d'ascendance française. Il est utilisé par Ahmed Boubeker (2011), « Le patrimoine des luttes des héritiers de l'immigration maghrébine en France » IN Esther Benbassa (dir.), *Minorités visibles en politique*, p.252.

¹⁸ Voir à ce sujet Rama Yade-Zimet (2007), *Noirs de France*, p. 63-66.

de s'installer dans leur pays d'accueil suite à la naissance de leurs enfants sur le sol français. En raison des emplois qui leur ont été attribués, les immigrés sont plus fréquemment en bas de l'échelle sociale. Toutefois, s'ils se sont résignés à accepter leur situation, ils croient en l'ascension sociale de leurs enfants qui, contrairement à eux, sont lettrés et sont allés à l'école de la République : « les parents immigrés souhaitent plus encore que les autres que leurs enfants fassent des études pour s'élever dans l'échelle sociale. Ils croient en la méritocratie républicaine plus que les Français de naissance, souvent résignés face à l'inégalité sociale » (Lang, Le Bras 2006 : 76). Dès lors, l'ascension sociale devient un impératif pour leurs enfants qui, bien qu'étant français, commencent leur vie avec un double handicap : celui d'être d'origine immigrée et en bas de l'échelle sociale.

Mais plus que réussir pour s'assurer un statut auprès de leurs pairs, les membres de cette « deuxième génération » veulent réussir par quête de légitimité et d'utilité sociale. La société, à travers les discours politiques et les médias, n'a de cesse de leur faire ressentir qu'ils sont le fardeau de la France. Sans cesse dépréciés, mis au ban de la société, l'impératif de réussite économique qu'ils s'imposent est une manière de prouver, à ceux qui trop souvent les stigmatisent, qu'ils ne sont pas les assistés que l'on veut nous faire croire. C'est en ce sens que Saïd Bouamama affirme que pour ces minorités visibles « l'argent comme rémunération d'un travail porte un sceau de légitimité. Il a valeur d'un dû et n'entraîne pas de relation de dépendance. Il inscrit le salarié dans une chaîne de relations à tendances égalitaires. Il rassure sur l'utilité sociale de l'individu. Au-delà de la quantité d'argent, les jeunes posent la question de leur statut social » (Bouamama 1993 : 139).

En somme, l'impératif d'ascension sociale qu'ils s'imposent éloigne les membres des minorités visibles des dorures de la République. Leur priorité c'est la réussite économique et

sociale. Leur priorité c'est de concrétiser ce que leurs parents n'ont pas pu achever. Pour ce faire, suite à l'obtention de leurs diplômes, ils se dirigent davantage vers une carrière professionnelle stable et rémunératrice que vers les voies incertaines de la politique. En politique il faut souvent s'investir longtemps et le résultat est souvent hypothétique. Les minorités visibles ne peuvent se permettre une réussite spéculative. Seule une frange minoritaire des Français issus de la diversité décident de s'investir en politique, et ce, une fois leur carrière professionnelle verrouillée. Une grande majorité décide de s'en éloigner, d'autant plus que, contrairement à la politique, certains milieux s'avèrent être particulièrement intéressés par les talents dont ils disposent.

1.2. Une ascension sociale loin de la politique

Zinedine Zidane, Jamel Debbouze ou Harry Roselmack, autant de figures emblématiques, des minorités visibles qui ont réussi le défi de l'ascension sociale. Malgré le cumul des handicaps — origine sociale modeste, origine ethnique propice à la discrimination, environnement délétère du quartier de résidence —, les membres des minorités visibles, à l'instar de ces personnalités, sont de plus en plus nombreux à incarner la réussite sociale à la française (Van Eeckhout 2007 : 164). Toutefois, on constate que ces minorités visibles se concentrent dans certains domaines circonscrits, notamment le milieu sportif et celui des médias.

1.2.1. La réussite par le sport

Le 12 juillet 1998, le portrait géant de Zinedine Zidane est projeté sur l'Arc de triomphe à Paris. Ses deux coups de tête rageurs lors du match qui opposait les Bleus à la *Seleçao* ont permis à la France de devenir championne du monde. Plus que ce titre qui remplit d'émotions tous les Français, cette victoire est le symbole d'une France métissée et multiculturelle, une France que les médias aiment à caractériser de *Black, Blanc, Beur*.

Cet épisode est le reflet d'un milieu qui se veut ouvert sur la diversité, un tremplin pour les minorités visibles. À l'instar de Sami Naïr, le sport est appréhendé, par les dirigeants politiques, en tant que pratique d'utilité sociale, un outil dans la lutte contre la crise du lien social, notamment dans les quartiers populaires : « Zidane a fait plus par ses dribbles et ses déhanchements que dix ou quinze ans de politique d'intégration »¹⁹ affirmait le jeune conseiller du ministre de l'Intérieur lors du Mondial de football de 1998. Ainsi, le sport, s'avère être un moyen d'insertion et d'intégration pour les minorités visibles, souvent marginalisées et en mal de reconnaissance (Augustin 1996 : 468-469), mais c'est, d'abord et avant tout, le moyen de leur ascension sociale :

« De nombreux exemples "vus à la télé" de footballeurs et autres basketteurs et athlètes issus conjointement de l'immigration et des milieux populaires accréditent l'idée que le sport favorise la réussite de personnes dont les origines ethniques, culturelles et socio-économiques seraient ailleurs stigmatisées. Les exemples de Zinedine Zidane, Abdelatif Benazzi, Brahim Asloum, Nicolas Anelka, Ladjï Doucouré, Mehdi Baala, Thierry Henri et d'autres (notamment dans le football, le basket, les sports de combat, les courses d'endurance) nous montrent qu'à la différence de la culture, de l'économie ou de la politique, le sport semble pouvoir fonctionner comme un ascenseur social » (Gasparini 2008 : 9-10).

Concrètement, le sport est perçu, par les minorités visibles, comme un tremplin pour accéder à la réussite sociale à laquelle ils se contraignent. Le sport, contrairement à la politique, est un milieu ouvert : seuls le talent et la performance sont considérés²⁰. Aussi, le fait est que le sport, et notamment le football, le basket et les sports de combat, est accessible aux minorités visibles dès leur plus jeune âge, et ce, même aux plus démunies : dans la plupart des banlieues les équipements sportifs de proximité et les animations sportives de quartiers, animées par des

¹⁹ Sami Naïr cité par William Gasparini (2008), « L'intégration par le sport : Genèse politique d'une croyance collective », *Sociétés contemporaines*, p.9.

²⁰ L'ouverture du milieu sportif est à nuancer dans la mesure où certains sports, comme le golf, le ski, l'équitation, etc. restent l'apanage de l'élite.

policiers et des éducateurs, ne cessent de se multiplier (Gasparini 2008 : 13). Ce qui est vrai pour le milieu sportif n'est pas vrai pour le milieu politique. La politique nécessite l'acquisition d'un ensemble de valeurs et une initiation précoce qui restent le domaine réservé d'une petite élite. N'ayant pas accès à la politique, les vocations se font plus volontiers sportives au sein des minorités visibles.

1.2.2. La réussite par les médias

17 Juillet 2006, 20 heures, pour la première fois en France une personnalité noire présente le journal télévisé de TF1. La nomination d'Harry Roselmack, un Français d'origine martiniquaise, à la rédaction du journal télévisé le plus regardé d'Europe, relance le débat sur la représentation des minorités visibles dans les médias télévisés.

Les médias, spécialement les médias de divertissements, sont l'autre voie d'accès au succès des minorités visibles. Bien que cette voie d'accès semble plus sinueuse que celle du sport, les opportunités, pour les minorités visibles, dans les médias, ne sont pas négligeables. Si les médias se veulent de plus en plus représentatifs de la société française, c'est qu'ils doivent répondre à une multitude de contraintes qui les engagent à s'ouvrir à la diversité : des contraintes d'ordre coercitif, économique et d'image.

Premièrement, la contrainte de représentativité des minorités visibles au sein du paysage médiatique français est posée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Pour tout ce qui a trait à l'édition, la diffusion et la distribution, comme le stipule l'article 47 de la loi dite de « l'égalité des chances » du 31 mars 2006, le Conseil supérieur de l'audiovisuel veille « à ce que la programmation reflète la diversité de la société française » et « contribue aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations dans le domaine de la

communication audiovisuelle ». Ainsi, tout émetteur contrevenant à ces principes peut se voir sanctionner avec des peines allant de l’astreinte pécuniaire jusqu’au retrait de l’autorisation d’émettre²¹.

Outre les contraintes légales, c’est les contraintes économiques qui poussent les médias à recruter des Français issus de la diversité. Les médias, en plus d’être des organes d’informations indispensables au bon fonctionnement de la démocratie, sont, d’abord et avant tout, des produits et des services marchands (Eveno, Sonnac 2006 : 7). Comme l’affirmait Patrick Le Lay, alors dirigeant de TF1 :

« Il y a beaucoup de façons de parler de la télévision. Mais dans une perspective “business”, soyons réaliste : à la base, le métier de TF1, c’est d’aider Coca-Cola, par exemple, à vendre son produit [...]. Pour qu’un message publicitaire soit perçu, il faut que le cerveau du téléspectateur soit disponible. Nos émissions ont pour vocation de le rendre disponible : c’est-à-dire de le divertir, de le détendre pour le préparer entre deux messages. Ce que nous vendons à Coca-Cola, c’est du temps de cerveau humain disponible. [...] Rien n’est plus difficile que d’obtenir cette disponibilité. C’est là que se trouve le changement permanent. Il faut chercher en permanence les programmes qui marchent, suivre les modes, surfer sur les tendances, dans un contexte où l’information s’accélère, se multiplie et se banalise » (Libération 2004).

Autrement dit, les médias doivent permettre à leurs annonceurs de placer leurs produits et d’en faire la promotion. Or, en raison de l’augmentation constante du taux de minorités visibles dans la société française (on parle aujourd’hui de 4^e génération), ces Français de la diversité deviennent une cible *marketing* de choix pour les annonceurs. Il convient donc, pour TF1, et les autres émetteurs, de les attirer sur leurs ondes; pour ce faire, ils font en sorte de placer des membres de minorités visibles à l’écran et de traiter de sujets qui les concernent directement. Concrètement, en diversifiant le paysage médiatique, les chaînes attirent les minorités visibles

²¹ Les contraintes d’ordre coercitif sont également posées par l’Union européenne.

devant leurs programmes, ce qui leur permet de vendre à leurs annonceurs « du temps de cerveaux » de consommateurs issus des minorités visibles.

Enfin, l'image qu'ils renvoient est le troisième élément qui pousse les médias à s'ouvrir à la diversité. Inscrites dans un marché de plus en plus concurrentiel, notamment avec l'arrivée de la TNT²², les chaînes de télévision doivent faire en sorte d'anticiper sur les attentes supposées d'un public imaginé en articulant ce qu'elles pensent être leurs attentes (Macé 2007 : 69). Ainsi, pour paraître modernes, les émetteurs n'hésitent pas à afficher des membres de la diversité comme étendards de leur ouverture d'esprit et ouverture sur le monde. Jusqu'en 1998, la télévision française, à l'instar de la plupart des institutions, était le reflet du modèle républicain : « au nom du principe d'égalité entre les individus, il convenait d'être "indifférent aux différences" » (Macé 2007 : 70). Mais la société française évoluant, les organisations de type associatif (*SOS racisme*, *MRAP*, *Collectif Égalité*) et de type professionnel (*Club Avernoès*) aidant, les médias se sont résignés à s'ouvrir aux minorités visibles. S'ils ne voulaient pas rater le coche de la modernité et continuer à attirer sur leurs canaux de distribution, ils devaient agir. Ainsi, à partir des années 2000 on assiste à une restructuration des principaux médias qui s'engagent à promouvoir la diversité sur leurs antennes notamment à travers des engagements concrets pris le 7 juillet 2010 en signant la *Charte de la Diversité* (Club Avernoès 2010).

En somme, il semblerait que le milieu sportif et que les médias offrent une meilleure représentativité que le milieu politique, alors même que vu la mission de représentation politique des élus on aurait pu s'attendre à une meilleure représentativité au sein de la sphère politique. Comment expliquer que ces milieux soient plus représentatifs de la société française? Pour ce qui

²² La télévision numérique terrestre est un nouveau mode de télédiffusion qui a été lancé le 31 mars 2005 en France.

est du sport, c'est la multiplication des complexes socio-sportifs au sein des quartiers populaires qui n'ont pas manqué d'accroître les vocations chez les Français des banlieues. Pour ce qui est du milieu médiatique, des contraintes d'ordre coercitif, économique et d'image les ont astreints à intégrer les minorités visibles au sein de leurs programmes. Cette ouverture aux minorités visibles est surtout vraie à la télévision et dans les programmes de divertissement.

Trop souvent déresponsabilisés quant à leur faible représentation politique, il s'avère que les Français issus de la diversité peuvent choisir, d'eux-mêmes, de ne pas s'investir politiquement. Certes, ce choix est guidé par des facteurs extérieurs, mais la décision de ne pas s'investir politiquement leur incombe. En outre, d'autres éléments, cette fois-ci indépendants de leur volonté, peuvent également les éloigner des dorures de la République.

2. Les minorités visibles loin de la politique : les facteurs exogènes

Nous entendons par facteurs exogènes les éléments indépendants de la volonté des minorités visibles. Il s'agit d'obstacles systémiques qui éloignent les minorités visibles de la sphère politique. Après avoir responsabilisé les minorités visibles quant à leur sous-représentation politique, il convient de nuancer notre propos en explorant ces facteurs structurels qui les bloquent dans leur ascension politique. Nous avons choisi d'évoquer les éléments qui reviennent le plus souvent dans la littérature scientifique lorsqu'il est question de représentation politique : la crise des agents de socialisation et le manque de ressources culturelles et sociales²³.

²³ Nous avons choisi de ne pas traiter du manque de ressources économiques car cet élément ne constitue pas, à nos yeux, un obstacle en tant que tel : de nos jours, les campagnes électorales sont exclusivement financées par les fonds publics et les partis politiques, indépendamment du statut économique du candidat. Si le facteur économique constitue un obstacle pour les minorités visibles, cet obstacle est d'ordre indirect.

2.1. La crise des agents de socialisation

La socialisation désigne le « processus par lequel les individus intériorisent codes, normes et valeurs d'une société » (Akoun, Ansart 1999 : 481). En ce sens que l'homme ne naît pas social, mais qu'il le devient à force d'interactions avec son milieu social. La socialisation politique est « *the process by which people acquire political orientations and patterns of behavior as they mature cognitively and affectively over the course of their lives* » (Barnouw 1989 : 319). Autrement dit, la socialisation politique recouvre l'ensemble des mécanismes de formation et de transformation des systèmes individuels de représentations, d'opinions et d'attitudes politiques. Ainsi, la socialisation politique n'est aucunement isolable du processus global de socialisation. Le courant fonctionnaliste attribue généralement deux finalités distinctes et complémentaires à la socialisation politique, l'une sociale et l'autre individuelle. D'une part, sa fonction sociale est de transmettre la culture politique qui assure la régulation et la cohésion du système politique en place. La « régulation » constitue une forme de stabilité verticale, qui consiste à léguer d'une génération à l'autre un système politique qui se succède à lui-même, et ce, sans qu'il y ait de rupture. La « cohésion », pour sa part, est une forme de stabilité horizontale, qui permet à tout moment l'équilibre au sein de la société (Caron 2002 : 24). D'autre part, la fonction individuelle de la socialisation politique est de permettre la construction de l'identité sociale du sujet à travers des « processus conscients, ou non, au cours desquels les individus intériorisent les différentes instances de socialisation, la famille, les professionnels de l'enfance, l'école, les pairs, les médias, le milieu professionnel, le conjoint, etc. » (Bargel 2009 : 510). C'est cette deuxième fonction de la socialisation politique qui nous importe pour la présente étude.

Philippe Braud (2011) distingue trois principaux agents de socialisation — Famille, École, Médias — qu'il définit comme les communautés sociales structurées qui exercent un rôle

d'inculcation. Il convient donc de définir le rapport que les minorités visibles entretiennent avec ces différents agents de socialisation afin d'explicitier la relation entre la crise des agents de socialisation et la sous-représentation politique des minorités visibles.

2.1.1. La Famille

La sphère familiale est identifiée par Anne Muxel (2010) comme le premier milieu permettant la socialisation politique des enfants :

« La famille fournit *de facto* aux enfants une cartographie originelle des premières balises pour entrer progressivement dans le monde de la politique Elle véhicule des systèmes de valeurs et, de manière plus ou moins intentionnelle et cohérente, façonne des cultures politiques » (Muxel 2010 : 57-58)

Ainsi, du milieu familial dépend la plus ou moins grande politisation de l'enfant. Lorsque les parents sont politisés, informés, lorsqu'ils évoquent le fait politique régulièrement au sein de la sphère familiale, l'héritage politique se trouve d'autant plus facilité et renforcé. Dans une étude menée en 1967 auprès d'élèves dont l'âge varie entre 10 et 14 ans, Charles Roig et Françoise Billon-Grand, apportent des renseignements sur les conditions qui déterminent l'investissement politique. Ils expliquent notamment qu'il y aurait une relation entre le niveau socioculturel des parents et la socialisation politique de l'enfant : plus le niveau socioculturel des parents est élevé et plus l'enfant entend les grandes personnes parler de politique, plus sa socialisation politique est favorisée par le milieu familial. S'ils ne se sont pas directement intéressés à la socialisation politique particulière des enfants issus de la diversité, à partir de leurs conclusions nous pouvons affirmer que la socialisation politique des minorités visibles, dont les parents sont, pour la plupart, issus de l'immigration postcoloniale, est sclérosée. Les Français de la diversité, en raison du type d'emplois confiés à leurs parents quand ils ont immigré en France, proviennent souvent

des quartiers populaires et ont donc évolué dans des milieux assez précaires²⁴. La sphère familiale des minorités visibles, en raison de son statut socio-économique faible, n'est pas en mesure d'assurer leur socialisation politique. Les familles d'origine immigrée sont dépolitisées, car plus défavorisées; ainsi, les enfants issus de la diversité n'acquièrent pas ce qu'Anne Muxel nomme « les principaux repères politiques et les grandes orientations idéologiques » (2010 : 57) que les autres enfants, notamment ceux qui sont issus des milieux aisés, acquièrent « de façon très précoce » (2010 : 57) au sein de la sphère familiale.

2.1.2. L'École

Les minorités issues de la diversité partent donc avec un handicap majeur étant donné que l'institution primaire de socialisation, la Famille, est dans l'incapacité de jouer son rôle de socialisation politique. Avec la crise de l'École, le handicap des jeunes issus de la diversité s'intensifie.

Pour définir l'éducation, Durkheim (1922) affirmait qu'elle est :

« L'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné [...]. Il résulte de la définition qui précède que l'éducation consiste en une socialisation méthodique de la jeune génération » (Durkheim 1922 : 51).

Cette « socialisation méthodique » même si elle s'opère dès la naissance au sein de la Famille, c'est au sein de l'École qu'elle est systématisée de sorte que celle-ci devient « le lieu

²⁴ Le raccourci entre jeunes de banlieues et la question des minorités visibles peut paraître caricaturale dans la mesure où tous les jeunes de banlieues ne sont pas tous issus de l'immigration ; de même, tous les membres de minorités visibles n'habitent pas tous dans les banlieues. Pourtant, on voit bien que ces deux groupes sociaux se recoupent dans la mesure où de nombreuses banlieues sont habitées par des immigrés et leurs enfants. Voir à ce sujet

central de la continuité sociale lorsqu'il s'agit de la transmission des valeurs, des normes et des savoirs » (Filloux 1993 : 3). Ainsi, si l'on pousse la réflexion durkheimienne, plus que la Famille, c'est l'École, à travers son éducation, qui va permettre la transmission de la culture politique à l'enfant. La socialisation politique à l'École ne concerne pas l'orientation des préférences partisans, mais l'acquisition d'une compétence savante, autrement dit, l'acquisition de ces « principaux repères politiques et grandes orientations idéologiques » (Muxel 2010 : 57) que nous évoquions plus haut avec Anne Muxel. Or, l'École se retrouve devant la même impuissance que la Famille pour remplir son rôle de socialisation politique auprès des minorités visibles.

Depuis plusieurs années, les spécialistes évoquent l'incapacité de l'École de la République : « l'École [...] est de moins en moins apte à transmettre une culture commune, à faire entrer la personne dans un rôle social. Si elle instruit, elle se révèle incapable d'éduquer » (Lapeyronnie 1993 : 71). Le fait est que, contrairement au modèle éducationnel anglo-saxon, le modèle français n'a pas su évoluer avec sa société. Par l'absence de différenciation pédagogique, et la mise en rapport explicite des règlements scolaires avec les lois républicaines, on retrouve, au sein de l'École française, les caractéristiques universalistes d'un modèle d'intégration sociale indifférent aux différences et qui ne considère pas les difficultés, qui sont généralement plus grandes chez les enfants issus de la diversité (Reveaud 2006 : 109-110). Il est intéressant d'évoquer l'exemple britannique à ce sujet afin de rendre compte de la tare du système éducationnel français. Depuis 1999, la Grande-Bretagne a adopté un dispositif en direction des élèves issus de l'immigration permettant de favoriser leur réussite scolaire, et par là même, leur intégration au sein de la société : le *Ethnic Minority Achievement Grant* (EMAG). Cette initiative

Éric Malière (2011), « “Jeunes de cités” et “minorités visibles”. De la résistance émeutière et culturelle à la conquête du pouvoir local » IN Esther Benbassa (éd.) *Minorités visibles en politique*, p. 259-269.

de Westminster constitue une réponse au racisme institutionnel à l'École, et conduit à relever les attentes à l'égard de ces enfants, tout en permettant une meilleure connaissance de leur culture d'origine (Raveaud 2006 : 113). Ce que la Grande-Bretagne a réussi à faire avec ses jeunes issus des minorités visibles, la France n'a pas su le faire. Alors que chez les Britanniques le dispositif *EMAG* finance l'emploi d'intervenants qui travaillent dans les classes en tandem avec l'enseignant afin d'identifier d'éventuels facteurs discriminatoires dans les pratiques d'enseignement, en France, comme l'évoque Fatima, interrogée par Christian Jelen (1991) lors d'un entretien sur l'intégration des minorités maghrébines dans l'institution scolaire, les professeurs invitent souvent les Français de la diversité à s'orienter vers les filières professionnelles à faible valeur ajoutée :

« À la fin de chaque année, raconte-t-elle, les profs voulaient les orienter (ses sœurs) vers des filières professionnelles. Certains avaient catalogué mes sœurs comme des enfants d'immigrés analphabètes, des gosses à problèmes, handicapés légers, incapables d'aller jusqu'au bac. Et mes sœurs avaient accepté ce diagnostic. En leur for intérieur, elles ne s'estimaient pas capables de combler leur handicap culturel et justifiaient leurs échecs par leur environnement social » (Jelen 1991 : 119).

Le fait est que les minorités visibles intègrent cette image dépréciative que leur renvoie l'École : « ma propre identité dépend vitalemment de mes relations dialogiques avec les autres » (Taylor 1997 : 52) nous affirmait Charles Taylor. L'École est un « donneur de sens » sur laquelle s'appuient les minorités visibles pour se construire. Or, comme l'École les pense incapables, les minorités visibles l'intègrent, et par là même, s'éloignent des milieux qu'on leur dit fermés, dont le milieu politique. En somme, comme la Famille, l'École faillit à son rôle de socialisation politique. Elle n'arrive plus à intéresser les minorités visibles qui estiment qu'elle n'est pas capable de contribuer à leur ascension sociale.

2.1.3. *Les médias*

Enfin, le troisième agent de socialisation évoqué par Philippe Braud (2011) sont les médias. Si les deux premiers agents — Famille et École — faillissent à leur rôle de socialisation politique par incapacité, les médias ont tendance à volontairement ne pas jouer ce rôle. Nous avons évoqué plus haut l'effort des médias pour remédier à la sous-représentation de minorités visibles sur leurs canaux de distribution, notamment pour répondre aux exigences de leurs annonceurs. S'il y a eu une relative évolution de ce côté-là, ils n'ont en revanche pas fait grand effort pour remédier à la mauvaise représentation des minorités visibles. Ce refus de remédier à la mauvaise représentation des minorités visibles est fortement préjudiciable pour les Français de la diversité, d'autant plus que la force de socialisation des médias s'avère de plus en plus importante aujourd'hui.

Si en 1922, Durkheim considérait l'École comme le principal agent de socialisation, à l'instar d'Erik Barnouw (1989), plusieurs spécialistes estiment qu'aujourd'hui, la place des médias est tout aussi prépondérante que celle de l'École dans le processus de socialisation politique :

« The mediated communications of greatest currency in a society are the ones with the highest political learning potential. [...] Available evidences suggest that political cognition — understanding, knowledges, beliefs, perceptions, and definitions of political reality — is pervasively affected » (Barnouw 1989 : 320).

La force persuasive des médias n'est plus à démontrer, tous les spécialistes s'accordent à dire qu'ils ont une influence importante — direct ou indirect — sur la société. Or, la trop grande influence des médias sur la société porte atteinte aux minorités visibles dans la mesure où ceux-là ont tendance à les représenter de manière stéréotypée et péjorative : le cadrage médiatique est tel

envers les minorités visibles qu'il renforce l'hostilité de la société envers les Français de la diversité.

Dans son dernier rapport *Médias et Diversité* publié en 2010, le Club Averroès, constitué de professionnels des médias autour de la promotion de la diversité, épinglait le paysage médiatique français quant à ses pratiques qui manquent d'objectivité envers les minorités visibles. D'une part, pour ce qui est des médias d'information, les nouvelles sont conçues autour d'un historique culturel qui reflète un processus structuré de narration où certains groupes sont souvent présentés comme des « méchants » et d'autres comme des « héros » (Baht, Mihelj, Pankov 2009 : 57-78). L'exemple le plus frappant de ce cadrage biaisé est sûrement la manière dont les médias d'information ont couvert les crises des banlieues françaises de 2005 : ces jeunes présentés comme issus des minorités visibles brulaient les voitures des riverains qui n'avaient plus de moyens de transport pour se rendre au travail. Ainsi les médias créent une dichotomie entre les membres issus des minorités visibles, « bruleurs de voiture », et les riverains travailleurs et victimes de ces « bruleurs de voiture »²⁵. L'utilisation de ce processus narratif par les médias renforce les préjugés quant aux personnes en qui on peut ou non avoir confiance, déterminant qui est un « agitateur » et de qui on devrait avoir peur.

D'autre part, pour ce qui est des médias de divertissements, les minorités visibles souffrent tout autant de cette fausse représentation, qui a pour effet de renforcer les thèmes véhiculés dans l'actualité. Rares sont les fictions françaises qui donnent un rôle de héros aux minorités visibles. En bout de piste, le traitement que les médias réservent aux minorités visibles a pour conséquences de reproduire et de confirmer une lecture stéréotypée à leur égard, de jeter un

discrédit sur leurs compétences — notamment politiques — et leur crédibilité, voire de remettre en question leur légitimité.

Famille, École, médias, l'une après l'autre ces trois institutions faillissent à la socialisation politique des minorités visibles pour des raisons diverses et plus ou moins volontairement. Certes, ces obstacles en découragent plusieurs à « forcer » les portes de la politique, mais n'oublions pas qu'il y a « à l'autre bout de la chaîne, un socialisé, sujet pensant et agissant. L'enfant n'est pas un être passif, socialisable à volonté et à merci. Il intervient, au contraire, de façon continue et directe, dans le processus de son propre développement sociopolitique » (Percheron 1985 : 178). Ainsi, malgré ces obstacles systémiques, c'est l'agentivité (*agency*) du sujet qui importe : même si l'ascension politique est plus difficile pour les minorités visibles, elle n'est pas impossible.

2.2. Le manque de ressources culturelles et sociales

Daniel Gaxie (2003) distingue deux types de capitaux politiques : les capitaux individuels et les capitaux collectifs. D'une part, il y a ceux qui ont réussi à s'imposer dans l'univers politique grâce à leurs ressources personnelles : « connus de leurs concitoyens, diplômés, économiquement aisés, disposant de "clientèles" diverses et de relations nombreuses parmi leurs pairs, leurs partenaires, les autorités sociales, économiques, administratives ou politiques, ils mobilisent leur électorat sur leur nom » (Gaxie 2003 : 81). D'autre part, il y a ceux prenant appui sur les capitaux collectifs pour entrer en politique : « ils doivent leur ascension à un parti qui leur a permis de se consacrer à la politique en leur versant un salaire et en leur donnant une formation

²⁵ Sur les émeutes de banlieues de 2005 voir Fabien Jobard (2008), « The 2005 French Urban Unrests. Data-Based Interpretations », *Sociology Compass*, p.1287-1302.

générale et politique. [...] Il leur fournit un label, une doctrine, des références idéologiques, des thèmes politiques et un programme » (Gaxie 2003 :81). Le personnel politique a tendance à user de ces deux types de capitaux. Autrement dit, l'activité politique peut être plus ou moins « individuelle » ou « collective ». Pour ce qui est des minorités visibles qui décident de s'investir en politique, c'est différent, généralement, elles n'ont pas à leur disposition les capitaux individuels, elles sont donc contraintes d'user des seuls capitaux collectifs. Elles partent ainsi avec un handicap non négligeable pour « forcer » les portes de la politique. C'est cette absence de ressources individuelles, et son influence supposée sur la faible représentation politique des minorités visibles, qui fait l'objet de la présente section.

Ségolène Royal, Dominique de Villepin, François Hollande... malgré leurs divergences idéologiques et la diversité de leur parcours, un élément rapproche ces personnalités politiques, et bien d'autres au sein de la sphère politique française : ils ont tous usé les bancs de Sciences Po et de l'ENA. Ces Grandes écoles sont devenues une pépinière de futurs femmes et hommes politiques, difficile de percer en politique sans être passé par celles que l'on nomme les « Écoles du pouvoir »²⁶. Le fait est que ces Grandes écoles sont très peu accessibles aux minorités visibles, pour lesquelles il devient dès lors très difficile d'accéder aux hautes fonctions de l'État. Nous évoquons plus haut le rôle de l'École comme agent de socialisation, et notamment la crise de l'École républicaine, les Grandes écoles ne dérogent pas à cette crise.

Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron (1970) furent les premiers à évoquer les méfaits des Grandes écoles qui, au lieu de réduire les inégalités sociales, les accentuent. Dans *La reproduction* (1970), ils appuyaient la thèse selon laquelle les Grandes écoles reproduisent les

inégalités sociales à travers des méthodes et des contenus d'enseignement qui privilégient implicitement une forme de culture propre aux classes dominantes :

« La pratique du cours magistral, qui se fonde sur l'usage d'un langage cultivé sans en dévoiler les mécanismes, induit une "complicité cultivée" entre les enseignants et les élèves des milieux culturellement favorisés, déjà accoutumés à ce type de rapport au langage. Sous couvert d'universalisme, les Grandes écoles leur permettraient en fait de faire fructifier le "capital culturel" de leurs parents » (Troger 2005).

Or, comme nous avons déjà pu le souligner, les minorités visibles proviennent rarement de classes sociales aisées.

Aussi, du fait de leur recrutement sur concours ces Grandes écoles restent l'apanage des classes sociales les plus aisées. Le recrutement sur concours pourrait paraître légitime, mais le fait est que les épreuves sont construites de manière à favoriser, plus ou moins volontairement, la classe dominante. L'épreuve de Culture générale au concours d'entrée de l'Institut d'Études politiques de Paris est emblématique du caractère discriminatoire des concours d'entrée des Grandes écoles. De nombreux examinateurs souhaitent que l'épreuve de Culture générale soit supprimée, car elle défavoriserait les étudiants issus des classes populaires, et de fait, les minorités visibles. En outre, l'admission sur concours est une exception française, dans tous les établissements de prestige, aussi bien dans les autres pays européens qu'en Amérique du Nord, la méthode de recrutement usuelle est l'étude de dossier et l'entretien individuel. En perpétuant leur tradition d'accès sur concours les Grandes écoles françaises pratiquent une ségrégation qui ne dit pas son nom, c'est ce qui pousse Christian Baudelot et Roger Establet à affirmer que « trop et trop tôt sélective, injuste et inefficace, l'École française doit redéfinir un véritable tronc commun pour mettre fin à cette dérive » (Baudelot, Establet 2010).

²⁶ Cette expression fait référence au film *L'École du pouvoir* réalisé par Raoul Peck qui raconte l'histoire de cinq

Les Grandes écoles évoluant en vase clos et les étudiants qu'elles recrutent provenant tous des mêmes milieux, il se forme au sein des « Écoles du pouvoir » un microcosme distinct de la société qui acquière dès lors « un ensemble de dispositions durables, qui consiste en catégories d'appréciation et de jugement, et engendre des pratiques sociales ajustées aux positions sociales » (Wagner 2010). Ainsi, placées dans des conditions similaires, ces futures élites du pouvoir développent la même vision du monde, la même idée de ce qui se fait et ne se fait pas, les mêmes critères de choix. Le fait est que les minorités visibles, n'ayant pas accès aux Grandes écoles, elles ne développent pas cet *habitus*, et de fait, se font très difficilement recruter pour exercer des mandats politiques²⁷.

Outre le capital culturel qu'elles n'acquièrent pas, le fait de ne pas passer par les Grandes écoles, prive également les minorités visibles d'un capital social et d'un réseau de connaissances que les anciens de Sciences Po et les énarques développent au cours de leurs années d'études. Effectivement, c'est sur les bancs d'école que les liens se tissent entre les différents membres de la classe politique, des liens qui se renforcent par la suite au sein des partis politiques, du Parlement ou du Gouvernement. La présidence actuelle est emblématique à cet égard : la plupart des conseillers de François Hollande sont issus de la fameuse promotion Voltaire de l'ENA, promotion dont il est lui-même issu.

Généralement issues des milieux précaires, abandonnées par l'École, stigmatisées par les médias, et sans capitaux individuels pour faire leur entrée en politique, les minorités visibles cumulent les obstacles. La crise des agents de socialisation et le manque de ressources culturelles

jeunes élèves de la promotion Voltaire de l'ENA entre 1977 et 1981.

²⁷ Voir à ce sujet Daniel Sabbagh (2002), « Affirmative Action at Sciences Po », *French Politics, Culture and Society*.

et sociales sont les principales causes systémiques de leur faible représentation politique. Toutefois, il convient de nuancer ce déterminisme pour ne pas tomber dans le fatalisme. Les minorités visibles ont leurs propres voies d'accès à la politique. Misant sur les ressources collectives d'une organisation (parti politique, association, etc.) nombreux sont ceux qui ont passé le pas et se sont investis en politique.

3. La fausse crise de vivier

À l'instar de Daniel Gaxie (2003), les spécialistes distinguent généralement trois cheminements politiques. La première voie est organisée autour de l'exercice de mandats électifs locaux : d'abord conseiller municipal²⁸, puis maire, après quelques années le jeune politique se présente aux élections cantonales pour les remporter et devenir conseiller général. Localement établi, il se présente aux élections législatives pour entrer au Parlement. Gravissant tous les échelons, il aura vocation à entrer au Gouvernement pour se voir confier des ministères de plus en plus importants. Surtout fréquent sous la IIIe République, ce type d'ascension décline avec la professionnalisation de la politique.

Le deuxième cheminement est caractéristique de ceux qui sont passés par les « Écoles de pouvoir » évoquées plus haut : d'origine sociale élevée, il fréquente les meilleurs lycées avant d'intégrer les Grandes écoles et les grands corps d'État. Collaborateur d'un ministre ou dirigeant d'un parti, il se fait remarquer et obtient une bonne circonscription avant d'accéder rapidement au Parlement et au Gouvernement. Cette voie d'accès est celle qui est la plus usitée par le personnel politique sous la Ve République.

²⁸ Le genre utilisé a fonction d'épicène.

Enfin, le troisième cheminement, qui semble également le plus sinueux, est celui emprunté par la plupart du personnel politique issu des minorités visibles : entré dans un parti ou une organisation (syndicale/associative) comme militant de base, il gravit progressivement tous les échelons de la hiérarchie interne. En tant que candidat désigné par les instances statutaires, il brigue son premier mandat comme élu local ou comme parlementaire. Cette troisième voie mène rarement jusqu'au sommet de l'État.

Détailler les trois principales voies d'accès à la politique avait pour but de démontrer que les minorités visibles, elles aussi, s'investissent en politique. Il y a même une voie qui leur est particulièrement accessible : celle du militantisme associatif/syndical. Mais comme nous l'avons souligné, cette voie mène très rarement au sommet de l'État. Lorsqu'ils sont au Gouvernement, les membres politiques ayant emprunté cette voie sont souvent cantonnés aux postes de secrétaire d'État, lorsqu'ils sont élus au Parlement, ils ne renouvèlent que très rarement leur mandat.

Quoi qu'il en soit, il semble exagéré de parler de « crise de vivier » pour justifier la sous-représentation politique des minorités visibles. Fadela Amara, Harlem Désir, Malek Boutih et plusieurs autres personnalités issues de la diversité sont passées par le milieu associatif/syndical avant d'accéder à la politique. Les Français de la diversité s'investissent en politique, mais ils n'empruntent pas les voies traditionnelles d'entrée. Ils sont surreprésentés au sein des associations, des syndicats, et même au sein des partis, seulement, ils sont généralement circonscrits aux fonctions les moins valorisées. Si le personnel politique ne les voit pas, c'est qu'il se bande les yeux, preuve en est, leur représentation politique au niveau local, même si elle reste lacunaire, est plus honorable qu'au niveau national.

Il est difficile d'évaluer si les minorités visibles sont moins politisées que les autres Français, mais au vu de l'émergence de listes dites « ethniques » suite aux crises des banlieues de 2005, ça ne semble pas être le cas. Aux élections municipales de 2008, nous avons pu constater l'émergence de listes de jeunes des quartiers, ne se contentant plus d'apparaître sur les affiches des grands partis pour apporter une touche de diversité. De nombreux « Motivé-e-s »²⁹, se présentant souvent contre la majorité, mais également en contrepartie de l'opposition, ont tenu le pari de porter sur le devant de la scène publique des revendications politiques en terme de racisme, d'exclusion et de chômage. Leur engagement local a démontré leur volonté de se prendre en main et leur désir de donner une traduction politique à la discrimination, au racisme ordinaire et aux émeutes (Boubeker 2011 : 266). Au niveau local, ils sentent qu'ils peuvent agir, alors que l'échelon national leur semble désespérément fermé. Ils décident donc d'œuvrer à leur échelle, se désintéressant parfois de ce qui se passe dans la capitale. C'est notamment ce qui ressort du témoignage d'Haroun interrogé par Nancy Venel (2004) sur son engagement politique :

« Tout ce qui a trait au local m'intéresse beaucoup plus (que le national) parce que c'est des projets beaucoup plus proches de nous, plus quotidiens. Mais maintenant, par rapport à la politique nationale et par rapport à l'élection d'un président, c'est toujours bon de savoir pour qui on vote, c'est toujours bon de savoir quel est le président qui est élu nouvellement! » (Venel 2004 : 194)

Si le personnel politique cherche des représentants issus de la diversité, il sait ce qui lui reste à faire : venir les chercher par des propositions concrètes et les intéresser à la politique nationale.

²⁹ Il s'agit du nom de la liste menée par le groupe Zebda à Toulouse lors des élections municipales de 2008.

Nous abordions cette section en nous demandant quels étaient les obstacles que peuvent rencontrer les minorités visibles dans leur ascension politique. Nous avons pu identifier plusieurs types d'obstacles, qui, certes, rendent l'ascension politique des minorités visibles plus difficile, sans pour autant la rendre impossible.

C'est, d'abord, des facteurs que nous avons qualifiés d'endogènes, autrement dit, qui dépendent de la volonté des minorités visibles, qui expliqueraient que certains se détournent de la politique. Les Français de la diversité provenant généralement de milieux précaires, ils choisissent, d'abord et avant tout, de tenir le défi de la réussite économique. Pour ce faire, loin des alcôves incertaines de la politique, ils succombent aux sirènes du milieu sportif et des médias qui se veulent de plus en plus ouverts sur la diversité.

C'est, ensuite, des facteurs que nous avons qualifiés d'exogènes, autrement dit, systémiques et indépendants de leur volonté, qui expliquerait, en partie, que les minorités visibles se détournent de la politique. Les agents de socialisation étant incapables de remplir leur rôle, et le manque de ressources culturelles et sociales venant accentuer les obstacles, l'ascension politique paraît bien difficile à ces jeunes issus de l'immigration qui ambitionnent de s'engager politiquement.

Toutefois, nous avons nuancé ce qui précède. Certains se détournent de la politique, d'autres se découragent en pleine ascension, mais une grande majorité continue de lutter pour un jour percer le sérail politique. Les stratégies sont diverses, certains passent par des organisations de type associatif ou syndical et y gravissent tous les échelons pour espérer après plusieurs années de militantisme leur nomination à un poste national. D'autres décident d'agir à l'échelon local et d'œuvrer de manière concrète pour mettre sur l'agenda politique leurs préoccupations.

Chapitre III : La responsabilité des partis politiques

Lors de l'étape qui suit le recrutement, la sélection, c'est un autre groupe d'acteurs qui entre en jeu : les partis politiques. Lors de cette deuxième phase, les différentes formations politiques choisissent les personnes qui porteront leurs couleurs aux élections. Autrement dit, c'est la demande exprimée par les partis politiques au regard des candidatures. Comme le démontrent Pippa Norris et Joni Lovenduski (1989), le processus de sélection des candidats n'est pas neutre. Effectivement, les formations politiques prennent appui sur une multitude de critères pour désigner ce qui, selon eux, constitue la candidature idéale. Ces critères varient d'une formation politique à une autre : le Front national et les Verts, par exemple, ne cherchent pas les mêmes caractéristiques chez leurs candidats. Toutefois, une constante saute aux yeux en analysant les candidatures des différents partis politiques : les minorités visibles ne semblent pas détenir les traits du « profil idéal ». Ainsi, les candidats proposés aux électeurs manquent terriblement de diversité. C'est, en grande partie, à cette étape de l'élection que les minorités visibles seraient bloquées, il s'agit donc d'en comprendre les raisons. Pour ce faire, il convient, en premier lieu, d'aborder la problématique de la faible représentation au sein des partis politiques dans une perspective d'ensemble, afin de préciser les facteurs généraux du phénomène (1), pour ensuite déterminer, à travers l'analyse fine des différents partis politiques, ce qui génère une telle situation (2), avant d'explicitier les formes de discriminations auxquelles les minorités visibles font face au sein de la sphère politique (3).

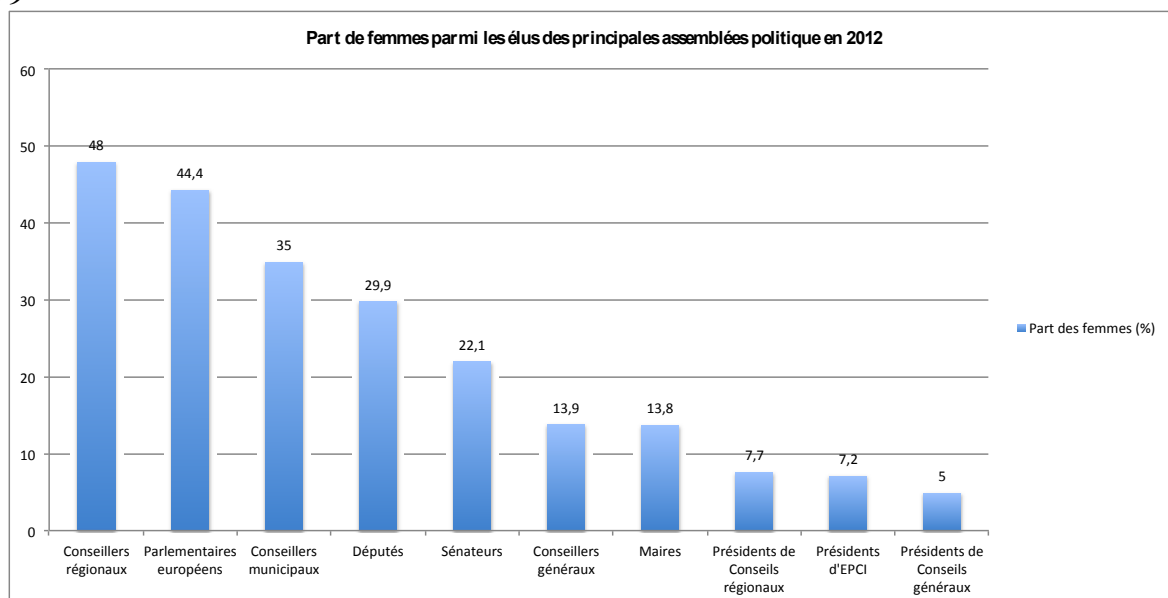
1. La sphère politique : un milieu ultra-concurrentiel

Dans un ouvrage devenu classique, consacré au fonctionnement interne du Parti social-démocrate allemand, Robert Michels (1914) constate au sein de cette formation politique, qui affiche pourtant une forte exigence démocratique, l'apparition de phénomènes oligarchiques :

« Qui dit organisation dit tendance à l'oligarchie. Dans chaque organisation, qu'il s'agisse d'un parti, d'une union de métiers, etc., le penchant aristocratique se manifeste d'une façon très prononcée. Le mécanisme de l'organisation, en même temps qu'il donne à celle-ci une structure solide, provoque dans la masse organisée de graves changements. Il intervertit complètement les positions respectives des chefs et de la masse. L'organisation a pour effet de diviser tout parti ou tout syndicat professionnel en une minorité dirigeante et une majorité dirigée » (Michels 1914 : 23-24).

Ainsi, les nécessités d'ordre organisationnel favoriseraient l'émergence d'une minorité dirigeante qui finit par monopoliser le pouvoir au sein du parti. Or, au sein des partis politiques, cette *loi d'airain de l'oligarchie* aboutit à une domination écrasante des hommes, blancs, quinquagénaires, issus des classes aisées et hétérosexuels. Le fait est que le milieu politique est ultra-concurrentiel et pour protéger leur place chèrement acquise, les représentants politiques sont contraints d'agir de façon conservatrice. Ouvrir le sérail à un quelconque groupe différent — femmes, minorités visibles, jeunes, classes populaires, lesbiennes et gais — c'est amener une concurrence supplémentaire au sein des alcôves du parti. Une concurrence d'autant plus malvenue qu'elle risquerait, du fait de son altérité, de bouleverser des codes politiques bien ancrés. Outre celle des minorités visibles, la situation représentationnelle des femmes au sein des instances de pouvoir est emblématique du conservatisme politique.

Figure 9



Source : conçu par l'auteur à partir des données de l'Observatoire parité 2012 (cf. Annexe 8)

Comme le démontre la figure ci-dessus, lorsque la loi n'est pas contraignante, la part des femmes dans les principales assemblées politiques reste faible. Seul le scrutin de liste, assorti de contraintes strictes quant à la composition paritaire des listes de candidats, permet à la parité de devenir une réalité relativement effective dans les Conseils régionaux, dans la représentation française au Parlement européen et dans les Conseils municipaux. Les raisons de la sous-représentation des femmes au sein de la sphère politique ne font aucun doute pour Catherine Mangin et Elizabeth Martichoux (1991). Le caractère ultra-concurrentiel de la politique induit le conservatisme des élus :

« Une femme de plus, c'est un homme de moins ! La devise est sacrée, inscrite dans tous les cerveaux des prétendants masculins à une part du gâteau ! L'équation est simple, simpliste même, et préside inévitablement à la cérémonie des investitures au sein des partis politiques, passage obligé de la carrière » (Mangin, Martichoux 1991 : 225).

Ce qui est vrai pour les femmes semble tout aussi vrai pour les minorités visibles. Dans une étude ethnographique sur le Parti communiste et les banlieues, Olivier Masplet (2003)

affirme que les responsables politiques communistes ont tendance à bloquer l'ascension politique des minorités visibles afin de se protéger d'une éventuelle concurrence :

« Il semble que les décideurs locaux se soient eux-mêmes protégés d'une éventuelle concurrence en ne s'adressant pas à des Arabes détenteurs d'un capital scolaire plus important ou plus militant. Les postes à responsabilités et les carrières dans l'administration politique locale ne sont pas nombreux, et les élus cumulent charges et mandats électifs [...] : aussi, en sélectionnant des élus "discrets", ils se préservent d'éventuels concurrents et, ainsi, de la confrontation à d'autres points de vue. En ne s'embarrassant pas de possibles compétiteurs, ils éliminent de fait les situations de débats et de justifications » (Masclat 2003 : 260-261).

Le conservatisme politique bloque certainement les minorités visibles dans leur ascension politique, mais il ne leur est pas spécifique. Le milieu politique est plus généralement fermé au renouvellement générationnel. Une fois en place, les responsables politiques cumulent les mandats et ne cessent de reconduire leurs charges afin d'occuper l'espace politique et, par là même, d'obstruer l'ascension, entre autres, des Français issus des minorités visibles. C'est notamment ce qui ressort des témoignages d'élus de la diversité qui ne perçoivent pas de racisme frontal au sein de la sphère politique, mais plutôt, un conservatisme exacerbé par la concurrence : « les grands partis politiques ne sont pas racistes, assure Bariza Khiari, ancienne sénatrice affiliée au Parti socialiste, ils sont juste conservateurs. Ils favorisent la reproduction des mêmes » (Hopquin 2008). Le diagnostic est similaire à l'UMP, Jean-Claude Beaujour soutient que les représentants politiques « succombent à une forme de cécité par refus de partager » (Hopquin 2008).

En somme, comme tout marché, le « marché politique » est régi par la loi de l'offre et la demande. Le fait est qu'en politique, les fonctions d'élus (la demande) sont très peu nombreuses ; or, l'offre, en terme de personnel politique, est très importante, ainsi l'entrée dans le *club* politique devient très sélective, et c'est donc ceux qui sont le moins bien dotés — femmes,

minorités visibles, jeunes, classes populaires, lesbiennes et gais — qui sont laissés à la porte. Si le caractère ultra-concurrentiel de la sphère politique contribue à identifier de manière générale, et quelque peu abstraite, certains facteurs de la sous-représentation politique des minorités visibles, il convient de se pencher sur les dynamiques internes des principaux partis politiques afin d'analyser plus concrètement le phénomène.

2. Les dynamiques internes au sein des partis politiques

Comme nos chiffres l'ont déjà démontré, le manque de représentativité de la diversité de la société française est une caractéristique commune, aussi bien aux partis politiques de gauche que de droite. Certes, les partis de gauche semblent moins retissants à l'idée d'intégrer quelques « Divers » au sein de leurs listes électorales, mais la différence avec les partis de droite est somme toute peu significative. Le fait est que toutes les formations politiques, à un moment ou un autre de leur histoire, ont formulé le souhait d'intégrer les minorités visibles au sein de leurs rangs, mais aucune d'elles n'a entrepris les réformes structurelles nécessaires pour concrétiser ses engagements.

2.1. La gauche déçoit

Malgré leurs nombreux coups d'essai, les partis politiques de gauche faillissent les uns après les autres sur la question de la représentation politique des minorités visibles. Le Parti communiste, le Parti socialiste et les Verts infantilisent, instrumentalisent ou négligent les Français de la diversité sans jamais réussir à les intégrer au sein de leurs rangs. Dans leur étude sur les partis politiques français, Vincent Geisser et El Yamine Soum (2008) reviennent sur les dynamiques qui expliquent le *statu quo* de la classe politique.

2.1.1. Le Parti communiste : un échec dans la captation des classes populaires ethniques

Dans son étude ethnographique menée au sein de la municipalité communiste de Gennevilliers, Olivier Masolet (2003) revient sur ce rendez-vous manqué entre le Parti communiste et les minorités visibles :

« Tout se passe en effet comme si le PCF et ses représentants locaux avaient méconnu ce “nouveau prolétariat de banlieues”, dont une large partie est constituée de fils et de filles issus de l’immigration algérienne et marocaine. [...] Produit de toute l’histoire du logement social, cette fracture doit aussi beaucoup à la faible attention que le PCF et ses représentants locaux ont manifestée à l’égard de la situation réelle des enfants des cités. Ils ont peu cherché à les atteindre là où ils sont et tels qu’ils sont, comme s’ils avaient renoncé à offrir un débouché politique à ces “jeunes” qui ne sont pas tous “délinquants” ni chômeurs, mais appartiennent largement au nouveau salariat d’exécution des PME et des services et connaissent des conditions de travail précaires » (Masolet 2003 : 294-296).

Le Parti communiste n’a pas su saisir l’opportunité de promouvoir les minorités visibles au sein de ses instances de pouvoir local en raison d’un « aveuglement idéologique » provoqué par une fracture socio-politique entre les *camarades* et les classes populaires issues de l’immigration. Les nombreux témoignages rapportés des élites politiques issues de la diversité sont emblématiques de cette fracture. Selon Mouloud Aounit, ancien président du MRAP, et un temps tête de liste communiste, la rupture entre les *camarades* et les minorités visibles se manifeste par une forme perverse de suspicion à l’endroit de celles-ci :

« Moi, je crois que de manière inconsciente, chez certaines personnes, malgré un discours révolutionnaire, rénovateur, politiquement à gauche, communiste au sens universaliste, il reste des traces, parce que peut-être les autres logiques sont là aussi (les logiques d’appareil, les logiques de classes...), il reste des traces qui se manifestent par des interrogations de type : “En présentant un Mouloud, il ne va pas nous amener une logique communautaire ?” » (Geisser, Soum 2008 : 20).

Du fossé entre les dirigeants locaux du parti et les minorités visibles résulte une situation de méfiance. La crainte des cadres communistes, en présentant un membre des minorités visibles,

est de s'inscrire dans une logique communautariste qui mettrait en exergue le sacro-saint « modèle républicain » à la française. L'ambivalence de la relation dépasse la simple méfiance pour parfois prendre les traits du néo-colonialisme. Karim Bouamrane, ancien adjoint communiste de Saint-Ouen, dénonce notamment une forme malsaine de paternalisme qui pose les minorités visibles comme de véritables bêtes de foire aux yeux des dignitaires communistes :

« Je suis le seul jeune, Renoï, Rebeu et cadre supérieur de mon groupe politique. J'avais une certaine appétence pour le concept de la minorité. J'ai été coopté par un militant sympathique, traditionnellement communiste depuis des lustres, mais qui n'a jamais réussi à se défaire de sa vision néo-colonialiste avec les minorités ethniques. [...] Si je devais définir en un mot la perception des autres formations politiques et surtout des "camarades" de mon parti, ce serait "extra-terrestre". Le seul Rebeu, le seul coloré, le seul à avoir une activité professionnelle axée sur le monde des affaires, et en plus pour une société nord-américaine ! Ils ne comprenaient rien. J'avais parfois l'impression d'être un éléphant rose » (Geisser, Soum 2008 : 21-22).

Si le Parti communiste ne réussit pas l'intégration des minorités visibles, c'est en raison d'un décalage avec les classes populaires ethniques. Tantôt soupçonneux à leur égard, tantôt néo-colonialistes, les communistes ne cessent de renvoyer les minorités visibles à leur étrangeté³⁰, au lieu de les intégrer dans leurs rangs. Déçus du Parti communiste, de nombreux militants issus des minorités visibles décident de se détacher de la tutelle communiste pour rejoindre le Parti socialiste qui surf sur la vague *Black, Blanc, Beur*.

2.1.2. Le Parti socialiste et l'instrumentalisation des minorités visibles

Il convient, tout d'abord, de comprendre le contexte dans lequel s'organise la captation des minorités visibles par le Parti socialiste. Au début des années 1990, après près de dix ans de pouvoir, la popularité de François Mitterrand et de son parti s'essouffle. Suite aux défaites des législatives de mars 1986 et en vue des prochaines élections, le Parti socialiste décide d'attirer

dans son escarcelle le vote des banlieues et des minorités ethniques. Dès lors, toute une stratégie de communication est mise en place afin d'attirer les déçus du communisme. La déception communiste et le glissement sécuritaire et xénophobe du RPR poussent les minorités visibles à intégrer les sphères socialistes. Mais très vite, les « Divers » vont déchanter au sein du parti de la rose.

La forme prend très vite le pas sur le fond au sein du Parti socialiste : l'intégration des minorités visibles est davantage communicationnelle que réelle. Les dignitaires du parti se contentent d'afficher quelques personnalités, symbolisant l'antiracisme et l'ouverture d'esprit des socialistes, à défaut d'agir de manière substantielle sur la représentation politique de la diversité. Cette instrumentalisation des minorités visibles est critiquée de manière virulente par les élites politiques issues de la diversité, notamment par Mouloud Aounit qui dénonce les dérives de la « stratégie ethnique » du Parti socialiste :

« On a vu comment le pouvoir politique pouvait instrumentaliser les revendications du mouvement associatif. L'histoire de SOS Racisme rentre dans cette forme d'imposture politique. Moi j'ai compris ces deux choses, c'est-à-dire l'instrumentalisation politique et le vivier que pouvait représenter le mouvement associatif, soit comme poisson-pilote pour un certain nombre d'idées, soit comme étouffoir, soit comme un lieu où il règne une sorte de bonne conscience à moindres frais pour les partis politiques. Quand on voit l'histoire des dirigeants de SOS Racisme au regard de leur relation avec le Parti socialiste, on voit bien qu'il y a une instrumentalisation politique par rapport à la question de l'immigration et à celle de l'antiracisme » (Geisser, Soum 2008 : 29-30).

La diversité au sein du Parti socialiste est imposée « par le haut » (le fait du Prince)³¹, relativement étrangère à la vie quotidienne des sections et des fédérations locales. À défaut de réelles avancées sur le fond concernant l'intégration politique des minorités visibles, dans les

³⁰ Le membre des minorités visibles est à la fois perçu comme étranger et étrange.

³¹ Voir à ce sujet les chiffres que nous avons détaillés dans le chapitre I.

années 2000 le Parti socialiste se voit rattraper par d'autres forces politiques à gauche, qui, elles aussi, décident d'exploiter le « filon diversité ».

2.1.3. Les Verts : un parti trop bobo pour les minorités visibles

La « dérive droite » du Parti socialiste au début des années 2000 aura raison de l'engagement politique des minorités visibles aux côtés des socialistes. L'engagement au sein du parti des Verts constitue l'alternative vers laquelle se tournent de nombreux Français de la diversité, une manière de concilier leur engagement à gauche sans pour autant cautionner le nouvel élan sécuritaire des socialistes. Les Verts sont d'autant plus estimés par les minorités visibles du fait d'actions symboliques, parmi lesquelles la nomination de Stéphane Pocrain, premier porte-parole noir de toute l'histoire politique française, qui les posent en chantre de la représentation politique de la diversité.

L'engagement auprès des Verts des minorités visibles c'est, d'abord et avant tout, une manière de contester l'inertie du Parti communiste et du Parti socialiste en ce qui concerne les problématiques dites ethniques. C'est ce qui ressort notamment du témoignage d'Alima Boumedienne-Thiery, ancienne sénatrice affiliée Verts, qui se dit très déçue des autres formations politiques de gauche :

« J'ai choisi Les Verts en 1998, non pas pour être élue, car j'étais déjà élue. Mais c'était pour moi un grand dilemme, car j'étais de gauche. La question ne se posait pas ! Le PS m'avait beaucoup déçu, en 1991, nous avons eu la guerre du Golfe et le droit de vote des étrangers que nous attendions. Ce sont d'énormes déceptions. Le PS ne répondait pas à nos attentes. Le PC était de plus en plus éloigné des réalités, j'avais l'impression qu'il était tourné vers le passé. [...] J'ai choisi Les Verts, car ils avaient un discours réaliste, au moment où ils se dégageaient de l'écologie pour faire plus de politique » (Geisser, Soum 2008 : 37).

Mais comme les Socialistes, les Verts font très vite déchanter les minorités visibles : l'embourgeoisement du parti, l'éloignement des préoccupations des habitants des quartiers populaires et le « blanchiment » des cadres écologistes auront raison de l'engagement politique des Français de la diversité à leurs côtés. Les Verts se révèlent, eux aussi, incapables d'apporter des réponses concrètes aux problématiques dites ethniques :

« Les Verts doivent porter des propositions concrètes pour transformer les politiques publiques, affirme Eros Sana, et ainsi œuvrer à la fin des quatre systèmes d'humiliation qu'ont dénoncés à leur manière les émeutiers³² : humiliation face aux violences de la police et "silence" de la justice ; humiliation dans l'accès et le maintien dans le logement ; humiliation face aux inégalités liées à l'école ; et humiliation face à une "sous-citoyenneté" due aux discriminations et à une sous-représentation politique, due en partie à des mouvements successifs de dépolitisation des banlieues » (Geisser, Soum 2008 : 36).

En définitive, les Verts ont connu un double phénomène d'usure et de gentrification qui a mené au désintéressement des Français de la diversité. Parti un temps précurseur, le parti des Verts s'avère lui aussi incapable de concrétiser une réelle représentation politique des minorités visibles.

En somme, incomprises par le Parti communiste, instrumentalisées par le Parti socialiste, négligées par les Verts, les minorités visibles délaissent, pour un temps, les partis progressistes pour les partis de l'ordre, une manière pour elles de contester l'inaction des partis politiques de gauche.

2.2. La droite fait croire

Dans son analyse sur la gauche et les banlieues françaises, Olivier Masclet (2003) constate un glissement idéologique des minorités visibles vers la droite républicaine :

« On mesure ainsi combien l'absence d'une représentation "digne" des enfants d'immigrés est aujourd'hui un facteur de leur droitisation : n'espérant plus rien de la gauche, ils se retournent vers des partis d'ordre. [...] Et cette adhésion aux valeurs indissociables de la famille et de la religion constitue très certainement l'un des facteurs de droitisation d'une partie des enfants d'immigrés qui se retrouvent d'autant moins dans la gauche qu'elle s'est montrée très "laïcarde" face aux musulmans » (Masclat 2003 : 302-304)

Le verrou a sauté, c'est la fin d'un tabou, le tabou pour les minorités visibles de voter et de s'engager à droite. La droite saura tirer avantage de l'incapacité de la gauche pour répondre aux attentes des minorités visibles, Vincent Geisser et El Yamine Soum (2008) vont jusqu'à évoquer un « *hold-up* de la droite sur la diversité » (2008 : 42).

Dans les années 1990, Charles Pasqua, ayant conscience du désintérêt croissant des minorités visibles envers les partis de gauche, décide de rallier à sa cause les minorités visibles, notamment en développant un véritable réseau clientéliste au sein des banlieues. La droite attire les minorités visibles, elle favoriserait leur émancipation par rapport à une gauche paternaliste qui ne les voit pas au sein des postes de direction³³. Ce qu'apprécie Jeanette Bougrab, ancienne élue de l'UMP, c'est qu'au sein de son parti, ses compétences importent plus que ses origines :

« À l'UMP, je suis considérée comme une intellectuelle et pas comme une Arabe. Alain Juppé est venu me chercher et m'a fait progressivement avancer. Mekachera lui avait parlé de moi. J'ai été secrétaire nationale en charge de l'équité et porte-parole aux questions régaliennes. Je n'aurais pas fait des réunions d'Arabes si on me l'avait demandé » (Gessier, Soum 2008 : 49).

Une fois élu à la présidence de la République, Nicolas Sarkozy reprend à son compte la « diversité de marché », et l'étire jusqu'à lui faire perdre tout fond. Comme le Parti socialiste, l'UMP va tomber dans l'instrumentalisation et l'affichage aux dépens d'une réelle intégration politique des minorités visibles. À l'UMP, les Rachida, Rama et Fadela font une entrée

³² Eros Sana fait ici référence aux révoltes de novembre 2005 dans les banlieues françaises.

remarquée au gouvernement, mais dans les autres institutions de la République, les rangs de l'UMP restent désespérément monocolores.

Finalement, Parti communiste, Parti socialiste, Verts et UMP ont failli sur l'intégration politique au sein de leurs rangs pour diverses raisons. Les dynamiques complexes au sein des différentes formations politiques semblent contribuer à la sous-représentation des minorités visibles au sein des partis. Les partis se sont tous lancés dans une course effrénée à la diversité, mais aucun n'a réussi à transformer l'essai. La thèse trop simple, simpliste même, d'un racisme systémique au sein de la sphère politique vol en éclat pour laisser apparaître toute une kyrielle d'éléments qui se renforcent mutuellement et rendent ô combien plus difficile l'ascension politique des minorités visibles. Toutefois, si le racisme ne semble pas affecter le sérail politique, il n'en est pas de même pour un mal tout aussi nuisible, voire plus nuisible, car insaisissable : la discrimination.

3. Discrimination, néo-colonialisme, préjugés : les maux de la politique

Longtemps mise au ban de l'agenda politique, car identifiée comme source de clivages sociaux, la question de la lutte contre les discriminations et de l'égalité entre tous fait une entrée fracassante sur la scène politique au début des années 2000. De gauche à droite, les formations politiques ne cessent de se poser en fer de lance de la lutte antidiscriminatoire. La problématique a pris une importance telle que François Hollande n'hésite pas à en faire le thème principal de son discours d'investiture à la présidence de la République le 15 Mai 2012 :

« La première condition de la confiance retrouvée, c'est l'unité de la Nation. Nos différences ne doivent pas devenir des divisions, nos diversités des discordes. Le pays a

³³ Voir à ce sujet Rama Yade-Zimet (2007), *Noirs de France*, p.25-47.

besoin d'apaisement, de réconciliation, de rassemblement. C'est le rôle du président de la République de faire vivre ensemble tous les Français sans distinction d'origine, de parcours, de lieu de résidence, autour des mêmes valeurs, celles de la République. Tel est mon impérieux devoir, quel que soit notre âge, quelles que soient nos convictions, où que nous vivions, dans l'Hexagone ou dans l'Outre-mer, dans nos villes, dans nos quartiers, dans nos territoires ruraux, nous sommes la France. Une France non pas dressée contre une autre, mais une France réunie dans une même communauté de destin. Et je réaffirmerai en toutes circonstances nos principes intangibles de laïcité, comme je lutterai contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les discriminations » (Hollande 2012).

Sur la question de la lutte contre la discrimination, la droite n'est pas en reste. Lorsqu'il était à la tête de l'État, à l'instar de son discours annonçant « une nouvelle politique pour les banlieues » du 8 Février 2008, Nicolas Sarkozy n'a cessé de réaffirmer son combat pour l'égalité des droits :

« Nous le savons tous, il y a des quartiers en France où il est plus difficile que partout ailleurs de s'en sortir, de réussir, de réaliser ses ambitions, ses rêves. Il y a des quartiers en France où la vie est plus dure qu'ailleurs parce que tous les handicaps, toutes les difficultés y sont concentrés, parce qu'il y a plus de pauvreté, plus de chômage, plus de violence, plus d'insécurité qu'ailleurs. Il y a des quartiers en France où il y a tellement de handicaps, tellement de difficultés, tellement de précarité, tellement de violence, tellement de souffrance qu'ils se replient sur eux-mêmes, qu'ils ressentent tout ce qui leur est extérieur comme une menace. Il y a des quartiers dans notre pays, dans notre démocratie, dans notre République où l'on a moins de droits, moins de chances que les autres. [...] À ce jeune issu de l'immigration, qui travaille à l'école, qui veut faire des études, je veux dire que notre pays ne doit plus répondre à son courage par la lâcheté des discriminations. Je veux le dire aux enfants d'immigrés, qui eux sont français et qui croient, souvent à tort, quelquefois à raison que la France les aime moins. Je veux leur dire qu'en France personne ne doit plus être jugé sur la couleur de sa peau, ou l'adresse de son quartier. Je veux lui dire que je serai toujours de l'origine de celui que l'on discrimine » (Sarkozy 2008).

Paradoxalement, cet engouement soudain pour la lutte contre la discrimination ne s'accompagne pas d'actes concrets au sein de la classe politique. « Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais », telle serait la devise des représentants politiques. Alors que de médias en médias les représentants de tous horizons politiques condamnent virulemment la discrimination au sein des entreprises privées, ils se veulent plus tolérants envers celle qui sévit

au sein de leurs propres rangs. Entre « schizophrénie républicaine » et double langage, à travers les témoignages d'élites politiques issues de la diversité, il conviendra de préciser les formes pernicieuses de discriminations qui sévissent au sein des différentes formations politiques.

3.1. La construction de l'Autre

Avant de discriminer, il faut différencier : la discrimination ne peut sévir sur un « Même que soi », elle sévit nécessairement sur un Autre qui est dès lors caractérisé par son altérité. Selon Stuart Hall (1997), les régimes de représentation de l'Autre reposent sur des séries d'oppositions binaires. Les dichotomies sont ainsi à la base des stéréotypes, qui jouent un rôle central dans la représentation de l'altérité. La dichotomie entre les minorités visibles et les Français d'ascendance française est omniprésente au sein des partis politiques, elle fait le lit de la discrimination et, par là même, légitime le conservatisme politique et le manque d'ouverture aux Français de la diversité. Ainsi, dans la même logique que celle exprimée par Stuart Hall, Mouloud Aounit estime que la différenciation est à l'origine des formes de discriminations pernicieuses qui sévissent dans le milieu politique :

« Ce qui est dangereux dans cette logique-là (logique de différenciation), au-delà des effets, c'est qu'on installe un processus qui est, à mon avis, pervers, parce que ça peut renforcer le Eux et le Nous ! Et aujourd'hui, c'est bien la discrimination qui participe, d'une certaine manière, à organiser le Eux et le Nous ! Or, ce qu'il faut c'est "l'en commun" ! [...] On n'est plus dans l'en commun. L'en commun, c'est le partager, c'est être regardé comme son égal. C'est un vrai défi et le vrai défi aujourd'hui, c'est le défi de l'altérité ! Je regarde l'Autre qui est différent bien sûr comme mon égal. Et je le traite également et de manière égalitaire » (Geisser, Soum 2008 : 80).

Une fois l'Autre construit, caractérisé par son altérité, et souvent orientalisé, il va devenir l'objet de toute une kyrielle de discriminations qui vont être à l'origine de sa difficile accession au sérail politique.

3.2. L'Autre dépersonnalisé

Rachida Dati, Rama Yade, Fadela Amara, malgré leurs divergences idéologiques et la diversité de leur parcours, elles sont, pour le reste de la classe politique, des membres des minorités visibles avant d'être des responsables politiques. L'individualité des « Divers », au sein de la sphère politique, est niée, ils sont anonymisés au sein d'une abstraction qui se veut le reflet de leur personnalité. Ainsi, de temps à autre, lorsque les responsables politiques ont besoin d'injecter un peu de diversité au sein de leurs rangs, ils piochent quelques personnalités issues de « l'entité » minorités visibles qu'ils pensent homogène, indifféremment des compétences ou des talents des individus qu'ils choisissent. C'est ce qui ressort, notamment, du témoignage de Mourad Ghazli, ancien membre exécutif du Parti radical valoisien, qui se souvient d'un entretien avec un représentant UMP, pendant lequel il lui a été clairement signifié qu'il n'y avait plus de place pour lui au sein du parti, car la « case arabe » était déjà prise :

« C'était le début du système de "Bougnouland". Il fallait commencer à mettre un peu d'exotisme. Chirac avait mis deux personnes au gouvernement, Hamlaoui Mekachera et Tokia Saïfi (respectivement ministre des anciens Combattants et secrétaire d'État au Développement durable), c'était la découverte à petite dose que la France n'était pas monocolore. Mais, moi je n'ai jamais été dans ce registre-là. J'ai toujours été dans le droit commun. On ne peut réclamer à la fois le droit à l'indifférence et un traitement particulier. Il faut arrêter la schizophrénie et le double langage. Moi, j'ai été clair : je n'ai jamais demandé quelque chose qui ressemble de près ou de loin à la traçabilité, mais je voulais être reconnu en fonction de mes qualités et mes compétences. Jérôme Monod (conseiller de Jacques Chirac) à l'Élysée me posait le contrat en me disant qu'il en avait déjà mis — sous-entendu des Arabes — aux postes de secrétaires généraux de l'UMP, c'est Mohammed et Yamina, etc. Ça prouvait bien que je ne pouvais pas entrer en compétition avec d'autres membres » (Geisser, Soum 2008 : 79).

Au sein de la sphère politique, les minorités visibles sont interchangeable, ce qui importe, c'est le fait qu'elles soient visibles justement, pour pouvoir mieux les afficher dans les médias qui font généralement de ces « exceptions » les coqueluches de leurs éditoriaux et de leurs programmes. La République aveugle aux différences retrouve subitement la vue lorsqu'il

s'agit d'imposer une « assignation à résidence ethnique » aux élites politiques issues des minorités visibles. Enfants de la diversité avant d'être enfants de la République, ces élites issues des minorités visibles, à qui l'on rappelle sans cesse leur altérité, deviennent, bien malgré eux, élus communautaires avant d'être élus de la République.

3.3. L'Autre communautariste

Une manière de disqualifier les minorités visibles qui tentent leur ascension dans le monde politique est de les accuser de communautarisme. Dans l'esprit de la classe dirigeante, les élites issues de la diversité, en raison de leur appartenance ethnique, seraient prédisposées au communautarisme, ou plutôt, les élites issues de la diversité, en raison de leur altérité, ne seraient pas prédisposées aux valeurs de la République. Une suspicion systématique, qui devient systémique à en croire Akli Mellouli, ancien élu socialiste, qui aime à raconter cette anecdote :

« Quand un groupe de Bretons se forme dans la rue, on dit que c'est du régionalisme ; quand il s'agit d'un groupe de Portugais, on dit que c'est du folklore ; et quand il s'agit d'un groupe de Maghrébins, on dit que c'est du communautarisme ! » (Geisser, Soum 2008 : 88).

La méfiance envers les minorités visibles et la crainte du communautarisme sont telles que les dignitaires locaux des grands partis n'hésitent pas à invalider l'adhésion des membres issus des minorités visibles afin de conserver une certaine « homogénéité ». Autrement dit, l'adhésion de certaines minorités visibles est censurée afin que ces dernières restent minoritaires au sein des sections locales :

« J'avais fait adhérer beaucoup de gens des quartiers qui étaient rentrés massivement pendant les primaires pour préparer les présidentielles, affirme James Balogog, ancien élu du Parti socialiste. Il se trouve que tous ces gens-là, qui ont été présentés en section, n'ont jamais eu le bulletin administratif pour être officiellement considérés comme membres de la section. Quand il fallait faire le choix du premier de liste, moi je soutenais un jeune, Georges Brun, d'origine portugaise, brillant et déjà

conseiller municipal PS et social-démocrate évidemment. On s'est rendu compte au moment du vote que tous les gens qui étaient entrés par mon biais — ou par d'autres biais — et qui étaient de couleur ne s'étaient pas vus proposer ce bulletin administratif. Je n'avais jamais pensé que ça irait jusque-là. Ça fait que sur une section qui affiche 90 membres, n'ont été validés que les 40 anciens pour voter. Le blocage a eu lieu au niveau du secrétaire de section. En fait, c'est le secrétaire de section qui valide les adhésions. On peut s'être inscrit par Internet, mais il faut se présenter en section au moins une fois. Pour se présenter en section, il faut savoir qu'il y a une réunion de présentations de section. Donc, il faut que le secrétaire de section convoque les gens. S'il ne le fait pas, ils ne viendront pas, et ils ne pourront pas voter » (Geisser, Soum 2008 : 92).

Dès qu'il s'agit de partager le pouvoir avec des Français issus de la diversité, les élites politiques font en sorte de les discréditer en les accusant de communautarisme. Dès qu'un nombre, qu'ils jugent trop important, de minorités visibles décide de rejoindre les sections locales, les dignitaires les bloquent. À leurs détracteurs qui les accusent de discrimination, ou pire, de racisme, les dignitaires locaux répondent qu'au contraire, ils agissent de sorte à promouvoir le républicanisme français et à éviter le communautarisme. Le communautarisme ethnique au sein de la politique est un fantasme républicain que les élites politiques pérennisent afin de bloquer les minorités visibles dans leur ascension politique et, par là même, annihiler une concurrence supplémentaire, malvenue au sein du sérail.

3.4. L'Autre infantilisé

Il a déjà été évoqué plus haut le paternalisme qui caractérise le Parti communiste. Le paternalisme n'est pas spécifique au Parti communiste, au sein de la sphère politique plus généralement, les minorités visibles sont davantage assimilées à de « grands enfants » immatures et manquant d'expériences qu'à des membres politiques responsables et expérimentés. Les élites politiques issues de la diversité, malgré des dizaines d'années de militantisme politique à leur compte sont, pour le reste de la classe politique, d'éternels « jeunes espoirs du parti ». Malgré

ses 47 ans, dont 20 ans de militantisme au sein du Parti socialiste, Akli Mellouli rapporte la condescendance de ses pairs à son égard :

« Mais même à 30 ans, quand on est issu de l'immigration, on n'est jamais mature ! La colonisation s'est bien reposée sur l'immaturation de ces gens-là, non ? J'étais encore un jeune. À 47 ans, je suis toujours un jeune ! Je suis un jeune du PS. Je suis un jeune espoir du parti (rires) ! [...] À cette époque, je découvre aussi la joie du français et de la sémantique française. J'ai découvert que j'étais un immature permanent, perpétuel. [...] C'est là que j'ai découvert, à travers les discussions avec les responsables du parti, des phrases de style "Mais Monsieur Mellouli, vous êtes trop ceci, vous êtes trop cela !" Et notamment François Hollande qui, pourtant assez ouvert, m'expliquait que je ne pouvais pas tout comprendre. Là, je découvre quelque chose d'intéressant et la suite m'a donné raison. Je découvre ce que veut dire la colonisation. Je deviens lucide à ce moment-là. Et j'en souffre, car je découvre leur perception d'immaturation à notre égard, le relent colonial. Comme j'étais issu de l'immigration, j'étais un immature permanent, j'étais jeune à vie et il y a des choses qui devaient m'échapper » (Geisser, Soum 2008 : 82-83).

Le mot est fort : colonialisme. Mais l'infantilisation des minorités visibles au sein de la sphère politique n'est pas le seul fait des classes dirigeantes blanches. Les élites politiques issues de la diversité retirent parfois des intérêts personnels de cette infantilisation, donc ils font en sorte de la pérenniser. Autrement dit, certaines élites politiques issues de la diversité s'auto-infantilisent, ou du moins, ne se révoltent pas contre l'infantilisation des partis politiques, de sorte à faire avancer leur carrière politique personnelle. C'est notamment ce qu'analyse Hamou Bouakkaz, ancien élu socialiste au Conseil de Paris, qui estime qu'une large part de l'infantilisation incombe à la responsabilité des minorités visibles elles-mêmes :

« Eux-mêmes, ceux qui parlent d'infantilisation se mettent dans un système où ils ont besoin d'être caressés. Ils s'y mettent volontiers. Quand tu les vois, tu les regardes : "Oh ! T'as vu chef comme je suis bien !" Ils ont besoin d'être reconnus ! Ils ont besoin qu'on leur tapote sur la joue ! Genre : "Vous avez bien travaillé !" Moi, Hamou, on ne me prend pas pour un enfant parce que je ne me mets jamais dans cette situation-là. Jamais ! Jamais, on ne m'a pris pour un gosse ! C'est dans la vie politique en général. Regarde comment Abdel Aïssou (alors sous-préfet au Cabinet du premier ministre) a été traité par Dominique de Villepin, c'est exactement ça ! Ça a été le petit toutou, on lui donnait un os.

Ils ont toujours une façon coloniale de nous traiter. Rappelle-toi dans le film des 20 ans de l'indépendance, Benjamin Stora³⁴ avait fait un film extraordinaire. Tu voyais un Pied-noir, un ancien exploitant d'une ferme qui disait : "Vous savez les Arabes, c'est comme des enfants ! Il faut leur mettre de temps en temps une gifle pour qu'ils comprennent !". Vingt-cinq ans plus tard, on en est toujours là ! Ce film m'avait marqué. On en est toujours là ! Ça ne tombera que quand il y aura un vrai réseau d'entrepreneurs maghrébins, quand il y aura de vrais *lobbies* et que les mecs pèseront par leurs carnets d'adresses. Et ça sera terminé ! » (Geisser, Soum 2008 : 84-85).

Ce témoignage nous permet de sortir de la perspective victimaire qui est volontiers adoptée par de nombreux spécialistes. La classe dirigeante blanche n'est pas la seule responsable du néo-colonialisme ambiant en politique. Pour filer la métaphore d'Hamou Bouakkaz entre le néo-colonialisme politique et le colonialisme du XXe siècle, nous pourrions apparenter certaines élites politiques issues de la diversité d'aujourd'hui aux élites autochtones dans les colonies françaises d'autrefois. Comme la colonisation résultait d'un commun accord entre les élites autochtones des colonies et les colons blancs, le néo-colonialisme dans la sphère politique, résulte d'un commun accord, cette fois-ci implicite, entre les élites politiques blanches et les élites politiques issues de la diversité. Finalement, comme le colonialisme était plus profitable aux colons qu'aux élites autochtones, le néo-colonialisme en politique profite davantage à la classe politique blanche qu'à celle issue de la diversité. Les élites politiques blanches usent et abusent du paternalisme et le posent comme alibi pour apprendre aux élites politiques issues de la diversité à rester à leur place.

3.5. L'Autre doit rester à sa place

Dans leur analyse politique sur les partis politiques français, Vincent Geisser et El Yamine Soum (2008) font, eux aussi, une analogie entre les élites politiques issues de la diversité et les autochtones de l'ère coloniale :

³⁴ Benjamin Stora est un historien français spécialiste de l'ère coloniale.

« “La première chose que l’indigène apprend, c’est rester à sa place, à ne pas dépasser les limites”. Cinquante ans plus tard, le constat paraît toujours aussi pertinent. Entre-temps, l’indigène ou l’enfant d’indigène est devenu français et le syndrome de placisme est plus présent que jamais dans l’esprit des responsables politiques français, inquiets de se voir “chipper” leur place par ces nouveaux venus de la politique, comme si ces derniers n’étaient pas totalement légitimes » (Geisser, Soum 2008 : 72).

La ségrégation entre les « Blancs » et les « Divers » n’a pas pris fin avec la décolonisation, elle a seulement subi une translation qui la rend moins saisissable, et de fait, plus pernicieuse : « la distorsion et le repli des distances culturelles et géographiques n’ont fait que déplacer l’exotisme sur d’autres fronts, l’attachement à d’autres objets sans pour autant rompre sa filiation avec l’histoire coloniale » (Cervulle, Rees-Roberts 2010 : 53). Les banlieues ont remplacé les colonies, et la « racaille » a remplacé l’indigène, mais le rapport est resté le même. En politique également le rapport se poursuit : pendant l’ère coloniale, toutes les minorités visibles présentes au Parlement représentaient les protectorats et colonies françaises, aujourd’hui, toutes les minorités visibles présentes au Parlement représentent les DOM-TOM et les banlieues³⁵. Illégitimes pour représenter la majorité, les minorités visibles sont contraintes de rester à leur place, une place qui est davantage symbolique que réelle, et à l’instar d’Eros Sana, ceux qui veulent sortir du rôle que les partis politiques veulent bien leur concéder sont perçus comme opportunistes :

« Un jour, au bureau exécutif des Verts d’Île-de-France, une dame dit : “C’est qui Eros Sana ?” Et quelqu’un m’indique du doigt en disant : “Ce Noir-là !”. Et lorsqu’avec des copains nous nous présentons à des élections internes ou externes et que l’on dit : “Vous êtes trop ambitieux ! Vous avez les dents qui rayent le parquet !”. L’ambition d’une personne issue de l’immigration sera toujours plus mal interprétée que celle de quelqu’un qui n’est pas issu de l’immigration » (Geisser, Soum 2008 : 75).

Dans la sphère politique française, il semble y avoir deux poids, deux mesures. Les élites de la diversité n’arrivent pas à se détacher du « carcan ethnique » dans lequel la classe politique

les enferme. Illégitimes et suspectes, les minorités visibles ne semblent pas régies par le droit commun : comme le code de l'indigénat régissait les autochtones pendant l'ère coloniale, un code implicite semble régir leurs enfants dans la sphère politique.

Nous abordions ce chapitre en nous demandant quels étaient les obstacles que peuvent rencontrer les minorités visibles à l'étape de la sélection du processus électoral. Suite à l'analyse du milieu politique, nous avons pu identifier plusieurs facteurs qui, de manière plus ou moins importante, pourraient contribuer à la sous-représentation des minorités visibles au sein de la sphère politique française. Les témoignages semblent confirmer l'hypothèse selon laquelle la sous-représentation politique des minorités visibles est à imputer, en grande partie, au milieu politique; toutefois, il convient d'aborder le poids explicatif de ces témoignages dans une perspective critique. Bien que l'ensemble des témoignages semblent aller dans le même sens, ils ne constituent pas des éléments de preuve suffisant pour affirmer un lien de causalité entre le conservatisme du milieu politique et la sous-représentation politique des minorités visibles. Cependant, à partir de ces témoignages nous pouvons suggérer plusieurs facteurs potentiels de la sous-représentation politique des minorités visibles à l'étape de la sélection du processus électoral.

Suivant une approche multiscalaire, en croisant différentes échelles d'observation, nous avons pu identifier deux types d'obstacles : ceux d'ordre structurel et ceux d'ordre culturel. Partant, d'abord, d'une perspective globale, nous avons pu constater que le conservatisme politique n'est pas spécifique aux minorités visibles et qu'il touche la plupart des groupes

³⁵ Voir les chiffres que nous avons détaillés dans le chapitre I.

minoritaires. La raison : les élites dirigeantes font en sorte de bloquer la percée de nouveaux groupes qui constitueraient une concurrence supplémentaire. Nous nous sommes, ensuite, intéressés aux dynamiques internes des partis, pour constater que la faible représentation politique des minorités visibles peut être due à une multitude de facteurs. Incomprises par le Parti communiste, négligées par les Verts et instrumentalisées par le Parti socialiste et l'UMP, les minorités visibles sont incapables d'accéder aux postes de direction dans les partis. Certains crieront au racisme, mais les témoignages d'élites politiques issues de la diversité, recueillis par Vincent Geisser et El Yamine Soum (2008), semblent infirmer la thèse raciste. Dans la sphère politique française, c'est plutôt les méfaits de la discrimination qui se font ressentir. Une discrimination qui fait son lit à partir de stéréotypes qui tirent leur filiation de l'ère coloniale. Les obstacles que rencontrent les minorités visibles dans leur ascension politique semblent liés à leur altérité ethnique : elles sont implicitement régies par un droit distinct du droit commun. Les minorités visibles sont des « Autres » au sein de la sphère politique, des « Autres » encore trop immatures pour accéder aux hautes responsabilités politiques, des « Autres » qui doivent rester à leur place et laisser aux « habitués » la gestion de la Cité.

Chapitre IV : Les électeurs sont-ils prêts ?

Troisième et dernière étape avant d'accéder au mandat politique : l'élection. L'élection est la procédure en vertu de laquelle les citoyens désignent les personnes qui les représenteront au Parlement. C'est donc un troisième type d'acteurs qui entre en compte : l'électorat.

Le personnel politique a pris l'habitude de transférer son conservatisme sur l'électorat : « les électeurs ne seraient pas prêts à élire un candidat de la diversité et en présenter serait le meilleur moyen de perdre l'élection », affirmaient les dignitaires politiques interrogés par Éric Keslassy (2009 : 45). Qu'en est-il vraiment ? Les électeurs bloquent-ils les minorités visibles dans leur ascension politique ?

Le meilleur moyen de déterminer l'influence des électeurs sur la sous-représentation politique des minorités visibles est d'étudier leur comportement électoral, afin de déterminer dans quelle mesure ils sont réfractaires à l'idée de voter pour des Français de la diversité. Pour ce faire, nous choisissons d'appuyer le présent chapitre sur plusieurs études statistiques publiées au cours des dernières années. Nous sommes conscients des biais inhérents à l'analyse statistique, toutefois, étant donné que cette démarche est largement admise en sciences politiques, qui plus est en études électorales, nous choisissons de l'utiliser à notre tour. Aussi, en diversifiant les sources (études statistiques), nous estimons réduire fortement les biais, et par là même, les fausses analyses. Enfin, plus que les chiffres en eux-mêmes, c'est les tendances générales qui s'en dégagent qui nous intéressent, ainsi, le recours à l'analyse statistique nous paraît particulièrement justifiable et pertinent.

Dans un premier temps, il s'agit d'évaluer la manière dont sont appréhendées les minorités visibles au sein de la société (1), avant de démontrer que l'électorat semble prêt à voter pour des candidats issus de la diversité (2), et qu'il ne discrimine pas ces derniers lorsqu'ils sont

en concurrence avec des Français d'ascendance française (3). Dans un deuxième temps, nous évaluerons dans quelle mesure l'électorat est conscient de la sous-représentation politique des minorités visibles (4) pour finalement déterminer à qui l'électorat impute la responsabilité de cette situation (5).

1. L'image des minorités visibles au sein de l'électorat

Avant même d'aborder la question de la politique et de la représentation des minorités visibles, il convient de déterminer la manière dont les Français de la diversité sont appréhendés par l'ensemble de la société française. Contrairement à ce que l'on aurait pu croire, malgré les stéréotypes péjoratifs véhiculés par les médias à l'endroit des minorités visibles, les Français ne leur sont pas spécialement hostiles. Premièrement, les Français estiment qu'ils ne sont pas racistes. Selon l'étude *Les Français et les préjugés*, publiée en Mai 2011, 86% des Français se disent « pas très » ou « pas du tout » racistes : 92% pour les sympathisants de gauche et 79% pour les sympathisants de droite (Desreumaux, Lévy 2011 : 3,7).

Deuxièmement, les Français sont relativement conscients de la plus-value que peuvent apporter l'immigration et la diversité à la France. Selon l'étude *Novartis/Harris Interactive pour Le Talk de Paris*, publiée en Mai 2007, 58% des Français estiment qu'il y a « trop peu » ou « le bon nombre » d'immigrés en situation régulière en France, se plaçant ainsi devant les Américains (56%), les Allemands (38%), les Espagnols (38%), les Italiens (35%) et les Britanniques (23%). Aussi, toujours selon la même étude, 54% des Français estiment que l'immigration aide la France contre seulement 32% qui pensent le contraire, les plaçant derrière les Américains (59%), mais devant les Espagnols (53%), les Italiens (51%), les Allemands (48%) et les Britanniques (36%) (Novartis/Harris Interactive 2007 : 10, 21).

Troisièmement, la plupart des Français estiment que les différences culturelles sont légitimes et que la diversité est une bonne chose. Dans une étude *Les Français et la diversité*, publiée en Février 2010, 71% des Français se déclarent en désaccord avec la proposition « les personnes d'origine étrangère qui vivent en France devraient renoncer à leur culture d'origine pour adopter complètement la culture française », contre seulement 25% qui se déclarent d'accord avec une telle proposition (Gault 2010 : 12). Aussi, toujours selon la même étude, 77% des Français estiment que « la diversité des origines et des cultures de la population française » est une bonne chose, contre seulement 17% qui pensent le contraire. Les sympathisants de gauche estiment que cette proposition est une bonne chose à 85%, contre 66% des sympathisants de droite (Gault 2010 : 6-7). Toutefois, cette ouverture à la diversité est nuancée à l'expression des différences religieuses : 44% des Français affirment que cela leur « poserait un problème qu'une collègue de travail musulmane porte un foulard » (Gault 2010 : 18) et 43% des Français estiment que « la présence d'une communauté musulmane en France est plutôt une menace pour l'identité de la France » (Fourquet 2012 : 5).

En somme, les Français ne semblent pas spécialement hostiles à la diversité, bien au contraire, une majorité estime même que la diversité de la société française constitue une partie de sa richesse. Toutefois, s'ils semblent ouverts à la diversité culturelle, les Français semblent plus polarisés concernant l'expression des différences religieuses. L'engouement avéré des Français pour la diversité se vérifie-t-il lorsqu'il s'agit de voter pour des candidats issus des minorités visibles ?

2. Les Français prêts à voter pour des minorités visibles

Il semble que les Français ne soient pas réfractaires à l'idée de voter pour une personnalité issue des minorités visibles. Selon une étude *Les Français et les discriminations dans le monde politique*, publiée en Décembre 2008, 85% des Français se disent personnellement prêts « à voter à une élection législative dans (leur) circonscription pour un candidat appartenant à une minorité visible » : 92% pour les sympathisants de gauche et 86% pour les sympathisants de droite (CSA 2008 : 9). La tendance se confirme pour les élections présidentielles. Selon une étude *La propension des Français à voter pour un candidat issu de la diversité*, publiée en Octobre 2011, 64% des Français se disaient prêts « à voter pour un candidat issu de la diversité à l'élection présidentielle de 2012 » : 72% des sympathisants de gauche et 62% des sympathisants de droite (Desreumaux, Lancrey-Javal, Lévy 2011 : 3, 5).

Nous constatons, toutefois, que les Français sont davantage prêts pour les élections législatives que pour les élections présidentielles. Il semblerait que plus le mandat politique est important, moins les Français soient prêts. L'étude *L'attitude des Français à l'égard de la diversité et de la représentation politique*, publiée en Octobre 2006, confirme cette intuition : 75% des Français se disent personnellement prêts « à voter pour une personne issue de l'immigration » aux élections municipales, ils ne sont plus que 69% pour les élections législatives et encore moins, 59% à l'élection présidentielle (CSA 2006 : 11). Ces chiffres permettent d'expliquer, en partie, les chiffres que nous avons avancés plus haut (chapitre I) qui démontraient que la représentation politique des minorités visibles est plus effective au niveau local qu'au niveau national.

Nous constatons, également, que la propension des Français à voter pour les minorités visibles est plus ou moins importante en fonction de l'origine ethnique des candidats. Selon une étude *Les Français et l'accès d'un candidat issu d'une minorité visible à la Présidence de la République*, publiée en Novembre 2008, 80% des Français disent pouvoir « un jour voter à l'élection présidentielle » pour un candidat noir, 72% pour un candidat asiatique, et seulement 58% pour un candidat d'origine maghrébine (Cann, Dabi 2008 : 5). Le chiffre relativement important pour le candidat noir s'explique par l'« effet Obama » et par l'enthousiasme qu'a provoqué l'élection d'un Afro-américain à la maison blanche³⁶. Le chiffre honorable du candidat asiatique s'explique par le fait que dans l'imaginaire public la culture asiatique est plus en adéquation avec la culture occidentale³⁷ que la culture africaine. Enfin, le faible chiffre du candidat d'origine maghrébine n'est pas étonnant au vu de l'image dépréciée de l'Islam en France. Effectivement, l'opinion publique associe généralement la communauté maghrébine à la culture musulmane ; or, comme nous le démontrions avec les chiffres cités plus haut, de nombreux Français conçoivent la culture musulmane comme une menace aux valeurs de la République. D'ailleurs, l'étude *L'image de l'Islam en France*, publiée en Octobre 2012, selon laquelle 45% des Français se disent « hostile à l'élection d'un maire d'origine musulmane dans la commune où (ils) habit(ent) », vient appuyer notre argument (Fourquet 2012 : 25).

En somme, bien que la propension des Français à voter pour des candidats issus des minorités visibles faiblisse lorsque les mandats politiques sont plus importants, et que les candidats d'origine maghrébine semblent moins faire l'unanimité que les candidats noirs ou asiatiques, nous pouvons cependant constater que, dans l'ensemble, les Français ne sont pas

³⁶ Voir à ce sujet Éric Keslassy (2009), *Ouvrir la politique à la diversité*, p. 5.

hostiles à l'idée de se faire représenter par des personnalités issues de la diversité. L'analyse qui précède est emblématique d'un tournant qui s'opère graduellement dans l'esprit de l'électorat, qui désormais, conçoit les minorités visibles comme légitimes pour faire de la politique. Ce qui s'est concrétisé chez les électeurs ne semble pas encore être effectif chez les responsables politiques blancs qui continuent, pour la plupart, de sous-estimer les capacités politiques des minorités visibles. L'étude *Les Français d'origine africaine et la politique de Nicolas Sarkozy*, publiée en Février 2008, selon laquelle 79% des Français estiment que « la nomination en 2007 au sein du gouvernement de personnes issues de la diversité, comme Rachida Dati, Rama Yade et Fadela Amara est une bonne chose », confirme nos affirmations selon lesquelles dans l'esprit des Français, désormais, en politique, les minorités visibles ont autant leur place que les Français d'ascendance française (Dabi, Gomant 2008 : 6). Certes, les Français semblent prêts à voter pour des personnalités politiques issues de la diversité, mais qu'en est-il lorsque ces derniers sont en concurrence avec des candidats d'ascendance française ? À qui donnent-ils spontanément leur vote ?

3. Entre Bilal et Guillaume

Maintenant que nous avons pu démontrer que les Français sont prêts à voter pour des candidats issus de la diversité, il convient de déterminer si à compétences égales, une personne issue des minorités visibles a autant de chances d'être élue qu'une personne qui ne l'est pas. Il est assez difficile de prendre appui sur des analyses statistiques pour répondre à une telle question. Effectivement, il est impossible de trouver deux candidats dont les parcours sont similaires en tous points et dont la seule différence est leur origine ethnique. C'est donc sur une expérience que

³⁷ Voir à ce sujet Vincent Geisser (1997), *Ethnicité républicaine. Les élites d'origine maghrébine dans le système*

nous prenons appui. La méthode expérimentale nous permet d'isoler la variable « origine ethnique » et d'évaluer son influence sur la propension de vote d'un échantillon représentatif de la société française.

Dans une étude publiée en 2006, Sylvain Brouard et Vincent Tiberj, ont tenté d'évaluer la proposition selon laquelle l'électorat français bloque la représentation de la diversité. Pour ce faire, les deux chercheurs ont mené une expérience qui consistait à tester le potentiel électoral de deux candidats imaginaires, identifiables, par leur patronyme, comme ethno-racialement différents. Ils ont proposé, à un échantillon représentatif de la société française, l'énoncé suivant :

« Voilà la description d'un candidat (UMP ou PS) à une élection. Jamais élu jusqu'à maintenant, il s'est beaucoup investi (dans les associations de son quartier ou dans son métier de médecin), (Guillaume Lachaise ou Bilal Yassine) veut être élu pour que les choses changent et qu'on écoute enfin les électeurs » (Brouard, Tiberj 2006 : 4).

Les chercheurs choisissent d'évaluer l'influence de deux variables différentes : l'étiquette partisane (UMP/PS) et le patronyme (Guillaume Lachaise/Bilal Yassine) du candidat, afin de pouvoir déterminer ce qui fait varier la propension de vote des électeurs³⁸. Ces deux prénoms marquent implicitement l'origine ethnique des candidats. Ainsi, Bilal Yassine est identifiable comme issu de la diversité et Guillaume Lachaise comme d'ascendance française.

L'expérimentation menée veut rendre compte de deux dimensions relatives à la représentation de la diversité : d'une part, la qualité de représentation est approchée à partir de la question : « À votre avis, ce candidat peut-il comprendre vos problèmes ? », d'autre part, la

politique français, p. 167-190 et Rama Yade-Zimet (2007), *Noirs de France*, p. 127-130.

³⁸ L'expérience originale prend également en considération la qualification sociale du candidat (militant associatif ou médecin), mais cette dimension de l'expérimentation est passée sous silence dans le papier des auteurs car elle n'affecte pas la propension de vote de l'échantillon.

propension des individus à voter pour les différents candidats est appréhendée par la question : « S'il était candidat dans votre localité, voteriez-vous pour lui ? ».

D'une part, pour ce qui est de la qualité de la représentation, les chercheurs commencent par seulement considérer la variable « patronyme », indifféremment de la couleur politique du candidat. À la question « À votre avis, ce candidat peut-il comprendre vos problèmes ? », 64% estiment que Guillaume Lachaise comprend leurs problèmes et 71% estiment que Bilal Yassine comprend leurs problèmes. Jusque-là, le candidat issu des minorités visibles ne semble pas sanctionné par l'électorat : « les effets d'un quelconque éloignement subjectif vis-à-vis de Bilal Yassine ne sont pas perceptibles. Il n'y a pas de manifestation particulière d'altérité associée à une candidature issue d'une minorité. Au contraire, la qualité de représentation progresse » (Brouard, Tiberj 2006 : 7).

Ils décident, ensuite, de considérer la deuxième variable — l'appartenance politique — pour déterminer comment interagissent les deux variables sur la qualité de représentation. Une nouvelle fois, la qualité de représentation de Bilal Yassine semble légèrement supérieure à celle de Guillaume Lachaise, et ce, quelle que soit la couleur politique des candidats : 70% des Français estiment que le Bilal Yassine UMP comprend leurs problèmes contre 66% pour le Guillaume Lachaise UMP. Avec l'hypothèse selon laquelle les candidats sont partisans du PS, la différence entre les deux candidats est plus importante : 73% estiment que le Bilal Yassine PS comprend leurs problèmes contre seulement 63% pour le Guillaume Lachaise PS (Brouard, Tiberj 2006 :10).

En somme, quelle que soit la configuration — sans couleur politique, les deux candidats UMP, les deux candidats PS — Bilal Yassine ne semble pas sanctionné pour ce qui est de sa

qualité de représentation. À vrai dire, sa qualité de représentation est même supérieure à celle de Guillaume Lachaise dans les trois cas de figure.

D'autre part, pour ce qui est de la propension de vote des électeurs, lorsque les candidats n'ont pas d'étiquette politique, 65% des électeurs estiment qu'ils voteraient pour Bilal Yassine contre 57% pour Guillaume Lachaise. Lorsque les deux candidats sont affiliés à l'UMP, le constat est à peu de choses près le même : 62% des Français estiment qu'ils voteraient pour Bilal Yassine contre 57% pour Guillaume Lachaise. Enfin, lorsque les candidats sont tous les deux au PS, la tendance se confirme : 68% des Français voteraient pour Bilal Yassine contre 56% pour Guillaume Lachaise. Une nouvelle fois, Bilal Yassine ne semble pas ostracisé en raison de son origine ethnique

En outre, l'appartenance politique, si elle n'a pas d'influence sur la qualité de la représentation, elle influence la propension de l'électorat à voter pour tel ou tel candidat. Lorsque le candidat est issu de l'UMP, Bilal Yassine devance Guillaume Lachaise de 5 points. Par contre, lorsque le candidat est PS, l'écart est de 12 points en faveur de Bilal Yassine. Il est à noter que l'écart entre les deux candidats, selon l'appartenance politique, ne décolle pas d'une différence de niveau initiale. Effectivement, qu'il soit UMP ou PS, Guillaume Lachaise recueille une proportion semblable des réponses en termes de compréhension et d'intention de vote.

Malgré quelques limites inhérentes à la méthode expérimentale, notamment le fait que l'expérience se déroule hors d'un contexte électoral, l'étude de Sylvain Brouard et Vincent Tiberj nous permet d'apporter deux éléments. D'une part, nous pouvons affirmer, aussi bien d'un point de vue qualitatif que quantitatif, que les électeurs ne discriminent pas le candidat issu de la diversité, et ce, qu'il soit affilié à l'UMP, au PS ou qu'il soit sans étiquette politique. D'autre

part, nous pouvons poser que, contrairement à ce qu'affirment les représentants politiques, le fait de présenter des candidats issus de la diversité ne leur fait pas perdre les élections. Bien au contraire, la représentation de la diversité semble profiter aux deux partis, bien qu'elle soit plus avantageuse pour le PS : « ainsi, pour les deux forces politiques les plus importantes du système politique français, la représentation de la diversité constitue plutôt une opportunité électorale qu'un fardeau. À l'avenir, l'absence de représentation des minorités visibles ne pourra plus que très difficilement être justifiée par la résistance de l'électorat » (Brouard, Tiberj 2006 : 22).

4. Le problème de sous-représentation des minorités visibles

Les Français se disent prêts à voter pour des candidats issus des minorités visibles. Qui plus est, à niveau de compétences égales, les candidats issus de la diversité ne seraient aucunement défavorisés par l'électorat. Toutefois, la représentation des minorités visibles dans la sphère politique reste faible. Les électeurs ont-ils conscience de la discrimination qui sévit à l'endroit des minorités visibles ?

Les Français semblent relativement conscients que l'égalité des chances est mise à mal au sein de la société française. Selon l'étude *Les Français et la diversité*, évoquée plus haut, 48% des Français ne sont pas d'accord avec la proposition « en France, tout le monde a des chances de réussir, quelle que soit la couleur de sa peau » (Gault 2012 : 15). La tendance est la même dans une étude *Les Français, l'égalité des chances et le respect de la diversité*, publiée en Février 2013, selon laquelle 61% des sondés estiment que « le principe de l'égalité des chances » ne correspond pas à une réalité (Desreumaux, Lancrey-Javal, Lévy 2013 : 8).

Lorsque la discrimination à l'encontre des minorités visibles est évoquée, les Français sont encore plus formels. Ainsi, selon une étude *Les Français et les discriminations*, publiée en

Novembre 2009, 80% des répondants estiment que de manière générale les discriminations sont en France un phénomène « très » ou « assez » répandu : 87% pour les sympathisants de gauche et 69% pour les sympathisants de droite (Dabi, Philippot 2009 : 2). Aussi, selon une étude *Les Français, les minorités visibles et les discriminations*, publiée en Avril 2009, 34% des Français estiment que sur les cinq dernières années les « discriminations à l'égard des minorités visibles en France » ont augmenté, contre seulement 17% qui pensent qu'elles ont diminué (CSA 2009 : 31). Lorsqu'ils sont interrogés sur les institutions qui, selon eux, pratiquent des formes de discrimination, les répondants nomment majoritairement la police (67%), les agences immobilières (66%), l'entreprise (62%) et la gendarmerie (59%), n'évoquant pas les partis politiques (Dabi, Philippot 2009 : 5).

Enfin, lorsqu'il est question du milieu politique justement, et de la représentation des minorités visibles, selon une étude *Les Français et les discriminations dans le monde politique*, publiée en Décembre 2008, 57% des Français estiment qu'il n'y a pas assez de « personnes appartenant à une minorité visible parmi les hommes et les femmes politiques du Parlement français », contre 31% qui pensent qu'il y en a suffisamment. Aussi, toujours selon la même étude, près de 63% des répondants estiment qu'à niveau de compétences égales, une personne appartenant à une minorité visible a plus de difficultés qu'une autre personne pour accéder à des responsabilités politiques (CSA 2008 : 3, 6).

En somme, les chiffres cités suggèrent que, dans l'ensemble, les Français sont conscients du fait que les minorités visibles doivent faire face à diverses formes de discrimination au sein de la sphère politique, ainsi, qu'au sein de la société plus généralement. Toutefois, ils n'évoquent pas les partis politiques lorsqu'il s'agit d'identifier les institutions responsables de ces discriminations.

5. À qui la faute ?

L'électorat impute la responsabilité de la faible représentation politique des minorités visibles à deux types d'acteurs : les minorités visibles, d'une part, qui ne feraient pas assez d'efforts pour s'intégrer, et aux électeurs, d'autre part, qui, selon eux, ne seraient pas prêts à voter pour des candidats issus de la diversité.

La rhétorique de la mauvaise intégration des Français d'origine immigrée, véhiculée par les responsables politiques, et surtout par les médias, a totalement été assimilée par les citoyens³⁹. Selon l'étude *Novartis/Harris Interactive* pour *Le Talk de Paris*, évoquée précédemment, 56% des Français estiment que « les immigrés en situation régulière » ne pas sont intégrés en France (Novartis/Harris Interactive 2007 : 12). Le chiffre grimpe lorsqu'il s'agit d'évaluer le cas des musulmans : selon l'étude *L'image de l'Islam en France*, évoquée précédemment, 68% des répondants estiment qu'aujourd'hui « les musulmans et les personnes d'origine musulmane » ne sont pas bien intégrés dans la société française » (Fourquet 2012 : 7). La situation se serait même dégradée ces dernières années : selon une étude *L'intégration des étrangers dans la société française aujourd'hui*, publiée en Avril 2011, près de 51% des Français estiment que sur les 10 dernières années « l'intégration des étrangers dans la société française s'est plutôt dégradée », contre 14% qui estiment qu'elle s'est « plutôt améliorée » et 29% qui estiment qu'elle ne s'est « ni améliorée, ni dégradée » (Harris Interactive 2011 : 5).

Les responsables de cette mauvaise intégration sont, selon les répondants, les minorités visibles. Toujours selon la même étude, 76% des Français estiment que les étrangers ne font pas assez d'efforts pour s'intégrer à la société française, alors qu'ils ne sont que 41% à estimer que

c'est la société française qui ne fait pas assez d'effort pour les intégrer : il semble que les torts soient partagés pour les sympathisants de gauche et qu'ils sont à imputer essentiellement aux étrangers pour les sympathisants de droite (Harris Interactive 2011 : 6-7). Lorsqu'ils sont interrogés sur le cas particulier des musulmans, la tendance se confirme : selon l'étude *L'image de l'Islam en France*, évoquée précédemment, 69% des Français estiment que « la société française est suffisamment ouverte et accueillante vis-à-vis des musulmans » et ils évoquent à 61% le « refus des musulmans de s'intégrer » pour expliquer la mauvaise intégration de ces derniers (Fourquet 2012 : 9). Ainsi, pour une majorité des Français, les minorités visibles sont les premiers responsables de leur mauvaise intégration.

Après les minorités visibles, les deuxièmes responsables, pour les répondants, sont les autres électeurs, qui ne sont pas prêts à voter pour des candidats français issus de la diversité. S'ils se disent, dans l'ensemble, prêts à voter pour des personnalités issues des minorités visibles, les Français estiment, toutefois, que le reste de la société ne l'est pas. Selon l'étude *Les Français et les discriminations dans le monde politique*, évoquée précédemment, 52% des interviewés estiment que « les Français ne seraient pas prêts à voter à une élection législative pour un candidat appartenant à une minorité visible », alors qu'ils se disent prêts à 85% à personnellement le faire (CSA 2008 : 9). Le phénomène se confirme pour les élections présidentielles : 80% disent être prêts à voter pour un candidat noir, mais ils estiment à seulement 47% ses chances d'être élu ; 72% disent être prêts à voter pour un candidat asiatique, mais ils estiment à seulement 38% ses chances d'être élu ; enfin, 58% disent être prêts à voter pour un candidat d'origine maghrébine, mais ils estiment à seulement 25% ses chances d'être élu (Cann, Dabi 2008 : 5, 9).

³⁹ Voir à ce sujet Rama Yade-Zimet (2007), *Noirs de France*.

Il paraît donc un décalage certain entre d'une part, l'intention individuelle, et d'autre part, la perception de la volonté collective. Si chacun se dit prêt à voter pour un candidat issu des minorités visibles dans la course au Palais Bourbon ou à l'Élysée — se plaçant ainsi en conformité avec l'idéal démocratique — le problème se situerait au niveau des « autres », qui seraient moins ouverts à la différence que soi. Pour Éric Keslassy (2009), il faut avoir recours à la dimension psychologique pour comprendre ce résultat dichotomique :

« D'une certaine manière, les Français ont tendance à s'exonérer de toute réticence en la matière (vote pour les candidats issus de la diversité) en projetant sur les "autres" l'origine du problème. Si les minorités visibles ont du mal à accéder à la fonction de député (ou de chef de l'État), ce n'est pas ma faute, mais bien celle des "autres" » (Keslassy 2009 : 12).

Finalement, il semble que les électeurs aient intégré le discours de représentants politiques, accusant tantôt les minorités visibles, tantôt le reste de la société, ils se déresponsabilisent de la faible représentation politique des minorités visibles, en même temps qu'ils déresponsabilisent les partis, et les représentants politiques plus généralement.

Nous abordons ce chapitre en nous demandant dans quelle mesure l'électorat bloque les minorités visibles dans leur ascension vers le pouvoir politique. Suivant les études statistiques citées, il semblerait que l'électorat n'a aucune part de responsabilité dans la sous-représentation politique des minorités visibles. Dans un premier temps, en nous appuyant sur plusieurs études statistiques et sur l'expérience menée par Sylvain Brouard et Vincent Tiberj, nous avons démontré que l'électorat n'est pas hostile aux minorités visibles et qu'il est même prêt à se faire représenter par des personnalités issues de la diversité. Nous avons, également, pu constater qu'à niveau de compétences égales, les candidats issus de la diversité ne sont aucunement discriminés.

Dans un deuxième temps, toujours à l'appui d'études statistiques, nous avons essayé de déterminer dans quelle mesure l'électorat est conscient de la sous-représentation politique des minorités visibles. Nous avons établi que l'électorat est effectivement conscient du déficit représentationnel des minorités visibles et qu'il est particulièrement averti quant aux formes de discriminations qui sévissent dans la société. À qui la faute ? Les partis politiques ne semblent pas responsables dans l'esprit des électeurs qui imputent plutôt la responsabilité aux minorités visibles, qui ne feraient pas assez d'efforts pour s'intégrer, et au reste de la société, qui n'est pas encore prête à voter pour des candidats issus de la diversité. Comme la plupart des électeurs n'identifient pas les principaux responsables de la situation politique des minorités visibles, qui sont les partis politiques, ils ne peuvent pas faire pression sur ces derniers, par leurs votes par exemple, pour les pousser à s'ouvrir à la diversité. Ainsi, les partis politiques n'ont aucune raison de réorganiser leurs méthodes de recrutement.

Une nouvelle fois il convient d'adopter une perspective critique quant aux études statistiques utilisées. Effectivement, ces études statistiques ne sauraient constituer des éléments de preuve suffisant pour complètement déresponsabiliser les électeurs dans la sous-représentation politique des minorités visibles. N'oublions pas que les sondages par définition se fondent exclusivement sur les déclarations des personnes interrogées, et il peut arriver que certains sondés n'osent pas revendiquer des opinions socialement illégitimes. Même s'ils ne nous permettent pas d'établir des liens de causalité entre le comportement des électeurs et la situation représentationnelle des minorités visibles dans la sphère politique française, de tels sondages nous permettent d'appréhender des tendances générales à partir des dires des électeurs.

Conclusion : « Le changement c'est maintenant ! »

Nous abordions cette étude avec le constat que les minorités visibles étaient sous-représentées au sein de la sphère politique française. Nous décidions alors de suggérer, de manière la plus exhaustive possible, des pistes de recherche pour expliquer ce phénomène et d'identifier quels sont les obstacles auxquels peuvent faire face ces Français de la diversité pour accéder au sérail politique. Adoptant une double approche structurelle et culturelle, nous nous sommes concentrés sur les trois étapes du processus électoral — recrutement, sélection, élection — et sur les trois groupes d'acteurs qui entrent en compte lors de ces étapes, soit les minorités visibles, les partis politiques et les électeurs.

Le dessein de l'étude était double. D'une part, il s'agissait de déblayer un terrain d'étude encore trop peu ou mal appréhendé en France. D'autre part, il s'agissait de mettre en lumière les principaux obstacles qui semblent affecter la sous-représentation politique des minorités visibles, sans pour autant prétendre à l'établissement de liens de causalité directs entre les obstacles évoqués et la sous-représentation des minorités visibles dans la sphère politique françaises.

Des obstacles aux trois étapes du processus électoral

Nous avons commencé par identifier les obstacles que rencontrent les minorités visibles lors de la première étape du processus électoral, soit le recrutement. À cette étape les obstacles sont de deux types : endogènes et exogènes. Les obstacles endogènes sont ceux qui dépendent de la volonté des minorités visibles, ainsi, on a pu démontrer que les minorités visibles ne font pas toujours l'effort de « forcer » les portes de l'univers aléatoire de la politique, se contraignant, avant tout, à tenir le défi de la réussite économique. Les obstacles exogènes sont ceux qui

échappent à la volonté des minorités visibles et qui sont généralement d'ordre structurel, tels que la crise des agents de socialisation et le manque de ressources socio-culturelles.

C'est ensuite les obstacles que les minorités visibles sont susceptibles de rencontrer lors de la deuxième étape du processus électoral, soit la sélection, que nous avons discutés. Lors de cette étape les obstacles sont principalement de deux ordres : structurels et culturels. D'une part, nous avons démontré que le caractère ultra-concurrentiel du milieu politique rendait le recrutement des minorités visibles potentiellement plus difficile. Le personnel politique semble favoriser la reproduction de lui-même, posant ainsi l'altérité, qu'elle soit ethnique ou sexuelle, comme illégitime au sein de la sphère politique. D'autre part, en prenant appui sur les témoignages de représentants politiques issus de la diversité, nous avons pu constater qu'une forme pernicieuse d'orientalisme à l'endroit des minorités visibles, qui n'est pas étrangère au passé colonial de la France, était un autre facteur potentiel de leur sous-représentation.

Enfin, à partir d'études statistiques réalisées par des instituts de sondages sur une période couvrant la dernière décennie, et les résultats d'une expérience réalisée par Sylvain Brouard et Vincent Tiberj (2006) nous avons essayé d'identifier les obstacles que les minorités visibles sont susceptibles de rencontrer lors de la dernière étape du processus électoral, soit l'élection. Dans un premier temps nous avons suggéré que cette étape ne semble pas nuisible à la représentation politique des minorités visibles ; dans un deuxième temps, nous avons nuancé notre propos initial en évoquant le fait qu'il y a de fortes chances que les individus interrogés ne revendiquent pas des opinions socialement illégitimes, comme celle de préférer être représenté par un Français d'ascendance française plutôt que par un Français issu de la diversité.

Les facteurs de la sous-représentation politique des minorités visibles

Tout au long de l'étude, plusieurs éléments ont été apportés pour expliquer la sous-représentation politique des minorités visible en France. Nous en retenons trois principaux. Premièrement, le cumul des handicaps : origine ethnique propice à la discrimination, environnement délétère du quartier de résidence, origine sociale modeste, les minorités visibles cumulent les obstacles dans leur ascension. Souvent, elles n'ont pas accès aux Grandes écoles et aux réseaux qui s'y forment. Dépourvues de capitaux individuels (culturels et sociaux), leur socialisation politique se veut plus ardue.

Deuxièmement, la persistance des préjugés. Initiés par le personnel politique, alimentés par les médias, les préjugés à l'endroit des minorités visibles les empêchent d'être considérées en tant des Français « comme les autres ». Ainsi, ces préjugés font le lit de la discrimination qui sévit à l'endroit des minorités visibles et pérennisent l'idée reçue selon laquelle les minorités visibles sont illégitimes au sein de la sphère politique.

Troisièmement, le néo-colonialisme ambiant de la sphère politique. « Le passé n'est jamais mort, il n'est même pas passé » affirmait William Faulkner, il semble que l'ère coloniale, dans la sphère politique, ne soit pas passée en France. Ce néo-colonialisme dans la sphère politique se matérialise par une forme pernicieuse de paternalisme, par la construction de l'Autre issu de la diversité, et par l'orientalisation des représentants politiques issus de la diversité. Le personnel politique a du mal à se défaire de l'idéologie coloniale et perpétue ses oppressions à l'endroit des minorités visibles. Le mode de gestion de la diversité au sein de la sphère politique est l'exotisme, ou encore, de promouvoir quelques « Divers » simplement pour la photographie

de groupe ou l'affiche de campagne électorale. La gestion exotique permet de maintenir au pouvoir des élites qui s'ouvriraient partiellement à de nouveaux talents et de manière ponctuelle.

Ces différents facteurs s'intensifient les uns les autres pour rendre l'entrée dans le monde politique des minorités visibles difficile. Pourtant des solutions existent, et il convient aux différents groupes d'acteurs d'agir de manière substantielle sur cette problématique.

Un chemin déjà tracé

Nous avons largement pris appui sur les études féministes tout au long de l'analyse afin, d'une part, d'apporter une plus-value théorique à la présente recherche, et d'autre part, pour démontrer que des solutions existent et qu'il suffit de les matérialiser par des actions concrètes. Les minorités visibles ne sont pas le seul groupe minoritaire à faire face à de nombreux obstacles lorsqu'il est question de représentation politique. Les femmes, il y a de cela trois décennies, ont dû faire face au même conservatisme de la part des partis politiques. Aujourd'hui, même si l'on peut encore déplorer une trop faible représentativité des femmes dans la sphère politique, elles ont investi les hautes institutions de l'État et elles ont démontré qu'elles étaient tout aussi compétentes que les hommes, si ce n'est plus, pour gérer les portefeuilles régaliens et siéger au Parlement. Les femmes ont été pionnières, les minorités visibles n'ont qu'à s'inspirer des stratégies qu'elles ont déployées pour féminiser la politique.

Tous les groupes d'acteurs doivent travailler de concert pour que la République française soit enfin à l'image de sa société. Les minorités visibles, alors que la plupart sont désormais citoyens français, et ont été socialisés en France, doivent faire en sorte de saisir les occasions que la société consent à leur offrir, aussi ténues soient-elles. Les Français de la diversité ne doivent plus se contenter du militantisme associatif pour accéder à la politique, eux aussi, doivent investir

les Grandes écoles et utiliser les voies plus classiques de l'ascension politique. Il ne suffit plus de réussir économiquement pour que la République les reconnaisse comme ses enfants légitimes, ils doivent, eux aussi, se faire une place dans la sphère publique. Les partis politiques doivent se détacher de leur vision néo-colonialiste : les minorités visibles ne sont pas un groupe distinct de la société française, elles sont la société française ! Il convient que les formations politiques s'ouvrent à l'altérité, qu'ils acceptent dans le sérail des femmes et des hommes qui ne leur ressemblent pas forcément et qui seront à l'origine de ce renouveau politique tant attendu par les électeurs. Enfin, les électeurs justement, il convient qu'ils responsabilisent les partis politiques, qu'ils se servent de leur vote comme moyen de pression sur ces derniers. Ils doivent commencer par identifier les responsables de la sous-représentation politique des minorités visibles et se rendre compte que le défaut d'intégration n'est qu'un fantasme véhiculé par des médias pas toujours objectifs : comment des Français, certes de couleurs, mais Français, devraient-ils s'intégrer à la société française, alors qu'ils sont ontologiquement la société française ?

En somme, il ne suffit plus d'affirmer que l'universalisme républicain, le système électoral, l'histoire coloniale, les déterminants sociaux, etc. sont les facteurs de la sous-représentation politique des minorités visibles, il faut que chacun se responsabilise, il faut agir, il faut changer les choses, et plus vite la France s'en rendra compte, mieux sa société se portera.

Bibliographie

Monographies

- Akoun, André et Pierre Ansart (dir.). 1999. *Dictionnaire de sociologie*. Paris : Les éditions du Seuil.
- Anglade, Jean. 1976. *La vie quotidienne des immigrés en France : de 1919 à nos jours*. Paris : Hachette.
- Baegel, Lucie. 2009. « Socialisation politique » *IN* Olivier Fillieule et al., (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Barnouw, Erik (éd.).1989. *International Encyclopedia of Communication*. New York, Oxford : Oxford University Press.
- Billon-Grand Françoise & Charles Roig. 1967. *La socialisation politique des enfants*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Bouamama, Saïd. 1993. *De la galère à la citoyenneté : les jeunes, la cité, la société*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Boubeker, Ahmed. 2011. « Le patrimoine des luttes des héritiers de l'immigration maghrébine en France » *IN* Esther Benbassa (dir.), *Minorités visibles en politique*. Paris : CNRS Éditions.
- Bourdieu, Pierre & Jean-Claude Passeron. 1970. *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris: Éditions de Minuit.
- Braud, Philippe. 2011. *Sociologie politique*. Paris : L.G.D.J.
- Cervulle, Maxime & Nick Rees-Roberts. 2010. *Homo Exoticus. Race, classe et critique queer*. Paris : Armand Colin.
- Durkheim, Émile. 1922. *Éducation et sociologie*. Paris : Les Presses universitaires de France.
- Fassin, Didier & Éric Fassin. 2006. *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*. Paris : La Découverte.
- Gaspard, Françoise, Claude Servan-Schreiber & Anne Le Gall. 1992. *Au pouvoir citoyenne! Liberté, égalité, parité*. Paris : Éditions du Seuil.
- Gaxie, Daniel. 2003. *La démocratie représentative*. Paris : Montchrestien.
- Geisser, Vincent. 1997. *Ethnicité républicaine : Les élites d'origine maghrébine dans le système politique français*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Geisser, Vincent & El Yamine Soum. 2008. *Discriminer pour mieux régner : enquête sur la diversité dans les partis politiques*. Paris : Les éditions de l'Atelier.
- Guénif-Souilamas, Nacira. 2011. « Politique invisible des minorités en France : Sexuer la couleur, coloriser le sexe » *IN* Esther Benbassa (dir.), *Minorités visibles en politique*. Paris : CNRS Éditions.
- Hall, Stuart. 1997. *Representation : Cultural Representations and Signifying Practices*. London : Sage/Open UP.
- Jelen, Christian. 1991. *Ils feront de bons Français : enquête sur l'assimilation des Maghrébins*. Paris : Robert Laffont.
- Lang, Jack & Hervé Le Bras. 2006. *Immigration positive*. Paris : Odile Jacob.
- Lapeyronnie, Didier. 1993. *L'individu et les minorités : Le France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*. Paris : Presses universitaires de France.

- Lépinard, Éléonore. 2007. *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Malière, Éric. 2011. « “Jeunes des cités” et “minorités visibles”. De la résistance émeutière et culturelle à la conquête du pouvoir local » *IN* Esther Benbassa (dir.), *Minorités visibles en politique*. Paris : CNRS Éditions.
- Mangin, Catherine & Elizabeth Martichoux. 1991. *Ces femmes qui nous gouvernent*. Paris : Albin Michel.
- Masclat, Olivier. 2003. *La gauche et les cités : Enquête sur un rendez-vous manqué*. Paris : La Dispute.
- Michels, Robert. 1914. *Les partis politiques : Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*. Paris : Flammarion. Traduit par Jankélévitch.
- Muxel, Anne. 2010. *Avoir 20 ans en politique*. Paris : Les éditions du Seuil.
- Opello, Katherine. 2006. *Gender Quotas, Party Reform, and Political Parties in France*. Oxford : Lexington Books.
- Percheron, Annick. 1985. « La socialisation politique, défense et illustration » *IN* Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de sciences politiques*. Paris : Les Presses universitaires de France.
- Phillips, Anne. 1991. *Engendering Democracy*. Cambridge: Polity Press.
- Pitkin, Hanna Fenichel. 1967. *The Concept of Representation*. Berkley. Los Angeles : University of California Press.
- Reveaud, Maroussia. 2006. *De l'enfant au citoyen : la construction à l'école en France et en Angleterre*. Paris : Presses universitaires de France.
- Taylor, Charles. 1997. *Multiculturalisme : différence et démocratie*. Paris : Flammarion.
- Tremblay, Manon. 2008. *100 questions sur les femmes et la politique*. Montréal : Les Éditions du remue-ménage.
- Van Eeckout, Laetitia. 2007. *L'immigration*. Paris : Odile Jacob.
- Venel, Nancy. 2004. *Musulmans et citoyens*. Paris : Presses universitaires de France.
- Wagner, Anne-Catherine. 2010. « Habitus » *IN* Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*. Paris : Les Presses universitaires de France.
- Yade-Zimet, Rama. 2007. *Noirs de France*. Paris : Calmann-Lévy.

Articles scientifiques

- Augustin, Jean-Pierre. 1996. « L'intégration par le sport des enfants d'immigrés ». *Espace, populations, sociétés*, n°2-3, p. 467-472.
- Bajt, Veronika, Sabina Mihelj & Milos Pankov. 2009. « Television news, narrative conventions and national imagination ». *Discourse & Communication*, vol.3, n°1, p.57-78.
- Bereni, Laure & Éléonore Lépinard. 2004. « “Les femmes ne sont pas une catégorie”. Les stratégies de légitimation de la parité en France ». *Revue française de science politique*, vol.55, n°1, p.71-98.
- Brouard, Sylvain & Vincent Tiberj. 2006. « Représenter la diversité : opportunité ou fardeau électoral? » (Note de recherche n°1). *Fondation Jean-Jaurès*.
- Caron, Paul. 2002. « Annick Percheron et la socialisation politique ». *Dossier socialisation, DEES*, Juin.

- Escafré-Dublet, Angéline & Patrick Simon. 2009. « Représenter la diversité en politique: une reformulation de la dialectique de la différence et de l'égalité par la doxa républicaine ». *Raisons politiques*, vol.35, n°3, p.125-141.
- Eveno, Patrick & Nathalie Sonnac. 2006. « Les médias, une histoire d'argent ? ». *Le Temps des médias*, n°6, p.6-8.
- Fassin, Éric. 2010. « Les couleurs de la représentation ». *Revue française de science politique*, vol.60, n°4, p. 655-662.
- Filloux, Jean-Claude. 1993. « Émile Durkheim ». *Perspectives : revue trimestrielle d'éducation comparée*, vol.23, n°1-2, p.305-322.
- Gasparini, William. 2008. « L'intégration par le sport : Genèse politique d'une croyance collective ». *Sociétés contemporaines*, vol.60, n°1, p.7-23.
- Jobard, Fabien. 2008. « The 2005 French Urban Unrests. Data-Based Interpretations ». *Sociology Compass*, vol.2, n°4, p.1287-1302.
- Keslassy, Éric. 2009. « Ouvrir la politique à la diversité ». *Institut Montaigne*, Janvier.
- Keslassy, Éric. 2010. « Quelle place pour les minorités visibles? Retour sur les élections régionales de mars 2010 ». *Institut Montaigne*, Septembre.
- Macé, Éric. 2007. « Des "minorités visibles" aux néostéréotypes : Les enjeux des régimes de monstration télévisuelle des différences ethnoraciales ». *Journal des anthropologues*. Hors-série, p. 69-87.
- Muxel, Anne. 1988. « Les attitudes sociopolitiques des jeunes issus de l'immigration en région parisienne ». *Revue française de science politique*, vol.38, n°5, p. 925-940.
- Norris, Pippa & Joni Lovenduski. 1989. « Pathways to Parliament ». *Talking Politics*, vol.1, n°3, p.90-94.
- Sabbagh, Daniel. 2002. « Affirmative Action at Sciences Po ». *French Politics, Culture and Society*, vol.20, n°3.
- Simon, Patrick. 2008. « The Choice of Ignorance: The Debate on Ethnic and Racial Statistics in France ». *French Politics, Culture & Society*, vol.26, n°1, p.7-31.

Articles de presse

- Baudelot, Christian & Roger Establet. 2010. « École : la faillite de l'élitisme républicain ». *Alternatives Économiques* (Paris), 13 janvier.
http://www.alternatives-economiques.fr/la-faillite-de-l-elitisme-republicain_fr_art_633_47329.html
- Begag, Azouz. 2010. « Remaniement : les femmes, seule incarnation de la diversité ». *Le Monde* (Paris), 18 novembre.
http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/11/18/remaniement-les-femmes-seule-incarnation-de-la-diversite_1441870_3232.html
- Hopquin, Benoît. 2008. « La politique un monde de blanc ». *Le Monde* (Paris), 28 octobre.
http://www.lemonde.fr/elections-americaaines/article/2008/10/28/a-la-recherche-du-barack-obama-francais_1111969_829254.html

- Jaigu, Charles & Bruno Jeudy. 2007. « Sarkozy poursuit l'ouverture, fait une place aux "minorités visibles" et récompense ses fidèles ». *Le Figaro* (Paris), 20 juin.
http://www.lefigaro.fr/politique/2007/06/20/01002-20070620ARTFIG90219-sarkozy_poursuit_l_ouverture_fait_une_place_aux_minorites_visibles_et_recompense_ses_fideles.php
- Keslassy, Éric. 2012 (a). « 2% de députés issus des minorités visibles : bien, mais peut mieux faire! ». *Le nouvel Observateur* (Paris), 18 juin.
<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/573797-2-de-deputes-issus-des-minorites-visibles-bien-mais-peut-mieux-faire.html>
- Keslassy, Éric. 2012 (b). « Gouvernement Ayrault : enfin une équipe socialiste aux couleurs de la France ». *Le nouvel Observateur* (Paris), 16 mai.
<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/552868-gouvernement-ayrault-enfin-une-equipe-socialiste-aux-couleurs-de-la-france.html>
- Patrick Le Lay, décerveleur. 2004. *Libération* (Paris), 10 juillet.
<http://www.liberation.fr/medias/0101495404-patrick-le-lay-decerveleur>
- Reuters. 2007 (a). « Sarkozy et Fillon font de la place aux minorités visibles ». *20 Minutes* (Paris), 19 juin.
<http://www.20minutes.fr/politique/165551-sarkozy-fillon-font-place-minorites-visibles>
- Reuters. 2007 (b). « Fillon II : plus d'ouverture et de diversité ». *L'Express* (Paris), 19 juin.
http://www.lexpress.fr/actualite/politique/fillon-ii-plus-d-ouverture-et-de-diversite_465045.html
- Torger, Vincent. 2005. « La sociologie de l'éducation en France ». *Sciences Humaines* (Paris), 1^{er} juin.
http://www.scienceshumaines.com/la-sociologie-de-l-education-en-france_fr_5010.html

Rapports et Sondages

- Cann, Yves Marie & Frédéric Dabi. 2008. *Les Français et l'accès d'un candidat issu d'une minorité visible à la Présidence de la République*. Paris : Ifop.
- Club Averroès. 2010. *Médias et diversité*. Rapport annuel, Janvier.
- Dabi, Frédéric & Damien Philippot. 2009. *Les Français et les discriminations*. Paris : Ifop.
- Dabi, Frédéric & Fabienne Gomant. 2008. *Les Français d'origine africaine et la politique de Nicolas Sarkozy*. Paris : Ifop.
- Desreumaux, Marion, Gaspard Lancrey-Javal & Jean-Daniel Lévy. 2011. *La propension des Français à voter pour un candidat issu de la diversité*. Paris : Harris Interactive.
- Desreumaux, Marion, Gaspard Lancrey-Javal & Jean-Daniel Lévy. 2013. *Les Français, l'égalité des chances et le respect de la diversité*. Paris : Harris Interactive.
- Desreumaux, Marion & Jean-Daniel Lévy. 2011. *Les Français et les préjugés*. Paris : Harris Interactive.
- Fourquet, Jérôme. 2012. *L'image de l'Islam en France*. Paris : Ifop.
- Gault, Guénaëlle. 2010. *Les Français et la diversité*. Paris : TNS Sofres.
- L'attitude des Français à l'égard de la diversité et de la représentation politique. 2006. *CSA* (Paris), Octobre.
- Les Français, les minorités visibles et les discriminations. 2009. *CSA* (Paris), Avril.

Les Français et les discriminations dans le monde politique. 2008. CSA (Paris), Décembre.
Le Talk de Paris. 2007. Novartis/Harris Interactive (Paris), Mai.
L'intégration des étrangers dans la société française aujourd'hui. 2011. Harris Interactive (Paris),
Avril.

Ressources Web

France. Assemblée nationale. 2013. *Notices et portraits des députés de la Cinquième République*.
<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/trombinoscope/VRepublique/legislatures.asp>
(Dernière consultation: 10 août 2013).
France. Journal Officiel. 2013. *Journaux officiels*.
<http://www.journal-officiel.gouv.fr/accueil.php> (Dernière consultation: 10 août 2013).
France. Ministère de l'Intérieur. 2013. *Observatoire de la parité*.
<http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Secretariat-general/Observatoire-de-la-diversite-et-de-la-parite> (Dernière consultation: 10 août 2013).
France. Sénat. 2013. *Les anciens Sénateurs – Cinquième République*.
<http://www.senat.fr/anciens-senateurs-5eme-republique/> (Dernière consultation : 10 août 2013).
Union Interparlementaire. 2013. *PRALINE : base de données sur les parlements nationaux*.
<http://www.ipu.org/parline-f/parlinesearch.asp> (Dernière consultation: 10 août 2013).

Discours

Hollande, François. 2012. *Discours d'investiture à la présidence de la République française*.
Paris, 15 Mai.
Sarkozy, Nicolas. 2008. *Discours « Une nouvelle politique pour les banlieues »*. Paris, 8 Février.

Annexe 1 : Les sénateurs issus de la diversité depuis 1958

Nombre	Patronyme	Année d'élection	Circonscription d'élection	Groupe politique	Commission
1	Abdellatif Mohamed	1959	Tizi-Ouzou	R.I.	Affaires culturelles
2	Achour Youssef	1959	Alger	G.D.	Affaires légales et administratives
3	Ahmed Abdallah Abderamane	1959	Comores	N.A.	Affaires culturelles
4	Al Sid Cheikh Cheikh	1959	Saoura	UNR	Affaires culturelles
5	Belabed Mohamed	1959	Oran-Tlemcen	N.A.	Affaires culturelles
6	Belhabich Sliman	1959	Oran-Tlemcen	UNR	Affaires sociales
7	Belkadi Abdennour	1959	Tizi-Ouzou	R.I.	Affaires sociales
8	Beloucif Amar	1959	Bône	N.A.	Affaires économiques
9	Benacer Salah	1959	Tizi-Ouzou	N.A.	Affaires légales et administratives
10	Benali Brahim	1959	Orléansville-Médéa	G.D.	Affaires sociales
11	Bencherif Mouaouia	1959	Orléansville-Médéa	G.D.	Affaires culturelles
12	Benhabyles Chérif	1959	Constantine	G.D.	Affaires étrangères et de la défense
13	Bentchicou Ahmed	1959	Constantine	UNR	Affaires étrangères et de la défense
14	Bernier Lucien	1959	Guadeloupe	SOC	Affaires sociales
15	Boukikaz Ahmed	1959	Constantine	G.D.	Affaires sociales
16	Enjalbert René	1959	Oran-Tlemcen	R.I.	Affaires économiques
17	Gueril Georges	1959	Guyane	UNR	Affaires sociales
18	Gueroui Mohammed	1959	Setif-Batna	UNR	Affaires économiques
19	Hakiki Djilali	1959	Oran-Tlemcen	G.D.	Affaires culturelles
20	Kamil Mohamed	1959	Côte française des Somalis	UNR	Affaires culturelles
21	Kheirat M'hamed	1959	Mostaganem-Tiaret	G.D.	Affaires sociales
22	Lafleur Henri	1959	Nouvelle-Calédonie	R.I.	Affaires culturelles
23	Lakhdari Mohamed	1959	Constantine	G.D.	Affaires sociales
24	Marie Anne Georges	1959	Martinique	RPR	Affaires sociales
25	Merred Ali	1959	Oasis	UNR	Affaires étrangères et de la défense
26	Mokrane Mohamed	1959	Setif-Batna	UNR	Affaires culturelles
27	Monnerville Gaston	1959	Lot	G.D.	Affaires économiques
28	Mustapha Menad	1959	Orléansville-Médéa	G.D.	Affaires sociales
29	Neddaf Labidi	1959	Alger	G.D.	Affaires étrangères et de la défense
30	Ouella Hacène	1959	Bône	N.A.	Affaires sociales
31	Sadi Abdelkrim	1959	Setif-Batna	UNR	Affaires légales et administratives
32	Sassi Benaïssa	1959	Mostaganem-Tiaret	G.D.	Affaires étrangères et de la défense
33	Symphor Paul	1959	Martinique	SOC	Affaires culturelles
34	Toribio René	1959	Guadeloupe	SOC	Affaires économiques
35	Yanat Mouloud	1959	Setif-Batna	UNR	Affaires sociales
36	Chabaraka Ahmed	1961	Mostaganem-Tiaret	G.D.	Affaires culturelles
37	Megdoud Mohamed	1961	Tizi-Ouzou	UNR	NC
38	Barkat-Gourat Hamadou	1965	Côte française des Somalis	UNR	Affaires sociales

39	Duval François	1968	Martinique	RPR	Affaires culturelles
40	Gargar Marcel	1968	Guadeloupe	COM	Affaires sociales
41	Heder Léopold	1971	Guyane	SOC	Affaires légales et administratives
42	Oopa Tatuapua Pouvanaa	1971	Polynésie française	C	Affaires culturelles
43	Papilio Soséfo Makapé	1971	Wallis et Futuna	RPR	Affaires sociales
44	Jaffar El Amjad Said Mohamed	1973	Comores	R.I.	Affaires étrangères et de la défense
45	Virapouille Louis	1974	La Réunion	C	Affaires légales et administratives
46	Dagonia Georges	1977	Guadeloupe	SOC	Affaires sociales
47	Henry Marcel	1977	Mayotte	C	Affaires culturelles
48	Lise Roger	1977	Martinique	C	Affaires sociales
49	Valcin Edmond	1977	Martinique	RPR	NC
50	Agarande Henri	1978	Guyane	SOC	Affaires culturelles
51	Tarcy Raymond	1980	Guyane	SOC	Affaires sociales
52	Bernard Paul	1983	La Réunion	RPR	Affaires culturelles
53	Ramassamy Albert	1983	La Réunion	SOC	Affaires légales et administratives
54	Ukeiwe Dick	1983	Nouvelle-Calédonie	RPR	Affaires culturelles
55	Bangou Henri	1986	Guadeloupe	COM	Affaires économiques
56	Désiré Rodolphe	1986	Martinique	RDSE	Affaires économiques
57	Louisy François	1986	Guadeloupe	SOC	Affaires sociales
58	Othily Georges	1989	Guyane	RDSE	Affaires légales et administratives
59	Boyer Éric	1992	La Réunion	RPR	Affaires sociales
60	Loueckhote Simon	1992	Nouvelle-Calédonie	UMP	Affaires étrangères et de la défense
61	Larifla Dominique	1995	Guadeloupe	RDSE	Affaires sociales
62	Lise Claude	1995	Martinique	SOC	Affaires économiques et territoriales
63	Michaux-Chevry Lucette	1995	Guadeloupe	UMP	Affaires étrangères et de la défense
64	Tui Basile	1998	Wallis et Futuna	C	Affaires sociales
65	Laufouaulu Robert	1998	Wallis et Futuna	UMP	Affaires étrangères et de la défense
66	Payet Anne-Marie	2001	La Réunion	C	Affaires sociales
67	Virapoullé Jean-Paul	2001	La Réunion	UMP	Affaires légales et administratives
68	Boumediene-Thiery Alima	2004	Paris	SOC	Affaires légales et administratives
69	Giraud Adrien	2004	Mayotte	C	Affaires sociales
70	Ibrahim Ramadani Soibahadine	2004	Mayotte	UMP	Affaires culturelles
71	Marsin Daniel	2004	Guadeloupe	RDSE	Affaires économiques
72	Gillot Jacques	2004	Guadeloupe	SOC	Affaires étrangères et de la défense
73	Khiri Bariza	2004	Paris	SOC	Affaires culturelles
74	Larcher Serge	2004	Martinique	SOC	Affaires économiques
75	Hoarau Gélita	2005	La Réunion	COM	Affaires sociales
76	Antoinette Jean-Étienne	2008	Guyane	SOC	Affaires culturelles
77	Ghali Samia	2008	Bouches-du-Rhône	SOC	Affaires sociales

78	Patient Georges	2008	Guyane	SOC	Affaires européennes
79	Tuheiva Richard	2008	Polynésie française	SOC	Affaires étrangères et de la défense
80	Aïchi Leila	2011	Paris	Écologistes	Affaires étrangères et de la défense
81	Antiste Maurice	2011	Martinique	SOC	Affaires culturelles
82	Cornano Jacques	2011	Guadeloupe	SOC	Développement durable et aménagement du territoire
83	Desplan Félix	2011	Guadeloupe	SOC	Affaires légales et administratives
84	Mohamed Soilihi Thani	2011	Mayotte	SOC	Affaires légales et administratives
85	Placé Jean-Vincent	2011	Essonne	Écologistes	Affaires économiques
86	Soilihi Abdourahamane	2011	Mayotte	UMP	Affaires culturelles
87	Vendegou Hilarion	2011	Nouvelle-Calédonie	UMP	Affaires culturelles

Source: conçu par l'auteur à partir des données du site du Sénat

Annexe 2 : Les députés issus de la diversité depuis 1958

Nombre	Patronyme	Circonscription d'élection	Groupe Politique	Commission permanente
Législature I				
1	Robert Abdesselam	Alger-Banlieue (Algérie)	EAS	NC
2	Mohamed Agha-Mir	Orléansville (Algérie)	EAS	NC
3	Médard Albrand	Guadeloupe	UNR	NC
4	Hamza Al-Sid-Boubakeur	Oasis	EAS	NC
5	Sourou-Migan Apithy	Dahomey	IPAS	NC
6	Arabi El Goni	Tchad	UNR	NC
7	Jean-Hilaire Aubame	Gabon	RPCD	NC
8	Ouali Azem	Tizi-Ouzou	EAS	NC
9	Mohamed Baouya	Orléansville	EAS	NC
10	Mohamed Barboucha	Philippeville	EAS	NC
11	Mohamed Bedredine	Philippeville	EAS	NC
12	Mohamed-Kébir Bekri	Oran-Campagne	EAS	NC
13	Slimane Belabed	Tlemcen	EAS	NC
14	Abdelkader Benazzedine	Tiaret	EAS	NC
15	Ali Bendjelida	Sétif	EAS	NC
16	Banalia Benelkadi	Médéa	EAS	NC
17	Abdelmadjid Benhacine	Constantine	EAS	NC
18	Khelil Benhalla	Sétif	EAS	NC
19	Cheikh Benssedik	Mascara	EAS	NC
20	Djelloul Berrouaïne	Oran-Campagne	EAS	NC
21	Baréma-Kissorou Bocoum	Soudan	N.A.	NC
22	Barthélémy Boganda	Oubangui-Chari-Tchad	N.A.	NC
23	Nazi Boni	Haute-Volta	RPCD	NC
24	Kheira Bouabssa	Mascara	EAS	NC
25	Saïd Boualam	Orléansville	EAS	NC
26	Mohamed Boudi	Oasis	EAS	NC
27	Hachemi Boudjedir	Constantine	EAS	NC
28	Belaïd Bouhadjera	Constantine	EAS	NC
29	Mohamed Bouslane	Philippeville	EAS	NC
30	Ahmed Boutalbi	Bougie	EAS	NC
31	Edme Canat	Constantine	EAS	NC
32	Justin Catayée	Guyane	N.A.	NC
33	Aimé Césaire	Martinique	N.A.	NC
34	Saïd Mohamed Cheikh	Comores	UNR	NC
35	Mustapha Chelha	Alger-Banlieue	UNR	NC
36	Abdelbaki Chibi	Bône	EAS	NC
37	Mahaman Condat	Niger	RPCD	NC
38	Joseph Conombo	Haute-Volta	RPCD	NC
39	Mustapha Deramchi	Mostaganem	EAS	NC
40	Mamadou Dia	Sénégal	RPCD	NC
41	Hammadoun Dicko	Soudan	SOC	NC
42	Hamani Diori	Niger	N.A.	NC
43	Ahmed Djebbour	Alger-Ville (Algérie)	EAS	NC
44	Mohamed-Lakhdar Djouini	Bône	EAS	NC
45	Jean Félix-Tchicaya	Moyen-Congo	RPCD	NC
46	Makhlouf Gahlam	Médéa	EAS	NC
47	Hassan Gouled	Côte française des Somalis	N.A.	NC
48	Ali Guettaf	Blida	EAS	NC
49	Henri Guissou	Haute-Volta	N.A.	NC
50	Noureddine Hassani	Batna	EAS	NC

51	Félix Houphouët-Boigny	Côte d'Ivoire	N.A.	NC
52	Mohamed Ihaddaden	Bougie	EAS	NC
53	Ahcène Ioualalen	Tizi-Ouzou	EAS	NC
54	Djilali Kaddari	Tiaret	EAS	NC
55	Mourad Kaouah	Alger-Ville (Algérie)	EAS	NC
56	Modibo Keita	Soudan	N.A.	NC
57	Rebiha Khebtani	Sétif	EAS	NC
58	Sadok Khorsi	Tizi-Ouzou	EAS	NC
59	Mohammed Laradji	Blida	EAS	NC
60	Gabriel Lisette	Tchad	N.A.	NC
61	Hubert Maga	Dahomey	RPCD	NC
62	Harbi Farah Mahamoud	Côte française des Somalis	N.A.	NC
63	Ali Mallem	Batna	UNR	NC
64	Hafid Maloum	Bougie	EAS	NC
65	René Mekki	Orléansville (Algérie)	UNR	NC
66	Khaddour Messaoudi	Médéa	EAS	NC
67	Pierre Monerville	Guadeloupe	SOC	NC
68	Abbès Moulessehoul	Tlemcen	EAS	NC
69	Gérard Ouedraogo Kango	Haute-Volta	N.A.	NC
70	Rakotovelo	Madagascar	RPCD	NC
71	Ali Saadi	Tizi-Ouzou	EAS	NC
72	Victor Sablé	Martinique	N.A.	NC
73	Brahim Sahnouni	Batna	EAS	NC
74	Berrezoug Saïdi	Tiaret	EAS	NC
75	Adeham Saïd-Ibrahim	Comores	UNR	NC
76	Léopold-Sédar Senghor	Sénégal	RPCD	NC
77	Chérif Sid Cara	Oran-Campagne	EAS	NC
78	Nafissa Sid-Cara	Alger (Algérie)	EAS	NC
79	N'Diaye Sidi-El-Mokhtar	Mauritanie	RPCD	NC
80	Fily-Dabo Sissoko	Soudan	N.A.	NC
81	Abdallah Tebib	Bône	EAS	NC
82	Philibert Tsiranana	Madagascar	SOC	NC
83	Emmanuel Véry	Martinique	SOC	NC
84	Mohamed-Tahar Zeghouf	Mascara	EAS	NC
Législature II				
1	Médard Albrand	Guadeloupe	UNR-UDT	NC
2	Aimé Césaire	Martinique	N.A.	NC
3	Gaston Feuillard	Guadeloupe	R.I.	NC
4	Léopold Héder	Guyane	SOC	NC
5	Ahmed Mohamed	Comores	UNR-UDT	NC
6	Pierre Monerville	Guadeloupe	SOC	NC
7	Ahmed-Idriss Moussa	Côte française des Somalis	UNR-UDT	NC
8	Victor Sablé	Martinique	R.D.	NC
9	Adeham Saïd Ibrahim	Comores	UNR-UDT	NC
10	Marcel Vauthier	La Réunion	N.A.	NC
11	Emmanuel Véry	Martinique	SOC	NC
Législature III				
1	Albertine Baclet	Guadeloupe	U.D.-Ve R.	NC
2	Benjamin Brial	Wallis et Futuna	U.D.-Ve R.	NC
3	Aimé Césaire	Martinique	N.A.	NC
4	Paul Lacavé	Guadeloupe	COM	NC
5	Ahmed Mohamed	Comores	U.D.-Ve R.	NC
6	Roch Pidjot	Nouvelle-Calédonie	R.I.	NC
7	Victor Sablé	Martinique	R.I.	NC
8	Adeham Saïd Ibrahim	Comores	U.D.-Ve R.	NC
9	Paul Valentino	Guadeloupe	U.D.-Ve R.	NC

Législature IV				
1	Moussa Ali Abdoukader	Territoire français des Afars et des Issas	UDR	NC
2	Benjamin Brial	Wallis et Futuna	UDR	NC
3	Aimé Césaire	Martinique	N.A.	NC
4	Gaston Feuillard	Guadeloupe	UDR	NC
5	Jean Fontaine	La Réunion	UDR	NC
6	Léopold Hélène	Guadeloupe	UDR	NC
7	Ahmed Mohamed	Comores	UDR	NC
8	Roch Pidjot	Nouvelle-Calédonie	P.D.M.	NC
9	Hector Rivièrez	Guyane	UDR	NC
10	Victor Sablé	Martinique	R.I.	NC
11	Adeham Saïd Ibrahim	Comores	UDR	NC
Législature V				
1	Benjamin Brial	Wallis et Futuna	UDR	NC
2	Aimé Césaire	Martinique	N.A.	NC
3	Mohamed Dahalani	Comores	UDR	NC
4	Jean Fontaine	La Réunion	UDR	NC
5	Raymond Guillioud	Guadeloupe	UDR	NC
6	Léopold Hélène	Guadeloupe	UDR	NC
7	Frédéric Jalton	Guadeloupe	N.A.	NC
8	Ahmed Mohamed	Comores	UDR	NC
9	Omar Farah Iltireh	Territoire français des Afars et des Issas	UDR	NC
10	Roch Pidjot	Nouvelle-Calédonie	R.D.S	NC
11	Hector Rivièrez	Guyane	UDR	NC
12	Victor Sablé	Martinique	R.I.	NC
Législature VI				
1	Younoussa Bamana	Mayotte	UDF	NC
2	Benjamin Brial	Wallis et Futuna	RPR	NC
3	Aimé Césaire	Martinique	SOC	NC
4	Jean Fontaine	La Réunion	N.A.	NC
5	Raymond Guillioud	Guadeloupe	RPR	NC
6	Mariani Maximin	Guadeloupe	RPR	NC
7	José Moustache	Guadeloupe	RPR	NC
8	Roch Pidjot	Nouvelle-Calédonie	N.A.	NC
9	Hector Rivièrez	Guyane	RPR	NC
10	Victor Sablé	Martinique	UDF	NC
Législature VII				
1	Benjamin Brial	Wallis et Futuna	RPR	NC
2	Elie Castor	Guyane	SOC	NC
3	Aimé Césaire	Martinique	SOC	NC
4	Marcel Esdras	Guadeloupe	UDF	NC
5	Jean Fontaine	La Réunion	N.A.	NC
6	Gisèle Halimi	Isère	SOC	NC
7	Adrienne Horvath	Gard	COM	NC
8	Frédéric Jalton	Guadeloupe	SOC	NC
9	Ernest Moutoussamy	Guadeloupe	COM	NC
10	Roch Pidjot	Nouvelle-Calédonie	SOC	NC
11	Victor Sablé	Martinique	UDF	NC

Législature VIII				
1	Henri Beaujean	Guadeloupe	RPR	NC
2	Benjamin Brial	Wallis et Futuna	RPR	NC
3	Paulin Bruné	Guyane	RPR	NC
4	Elie Castor	Guyane	SOC	NC
5	Aimé Césaire	Martinique	SOC	NC
6	Frédéric Jalton	Guadeloupe	SOC	NC
7	Maurice Louis-Joseph-Dogué	Martinique	SOC	NC
8	Jean Maran	Martinique	UDF	NC
9	Ernest Moutoussamy	Guadeloupe	COM	NC
10	Maurice Nénou-Pwataho	Nouvelle-Calédonie	RPR	NC
11	Michel Renard	Martinique	RPR	NC
12	André Thien Ah Koon	La Réunion	N.A.	NC
13	Jean-Paul Virapoullé	La Réunion	UDF	NC
Législature IX				
1	Léon Bertrand	Guyane	RPR	NC
2	Benjamin Brial	Wallis et Futuna	RPR	NC
3	Elie Castor	Guyane	SOC	NC
4	Aimé Césaire	Martinique	SOC	NC
5	Frédéric Jalton	Guadeloupe	SOC	NC
6	Henry Jean-Baptiste	Mayotte	UDC	NC
7	Dominique Larifla	Guadeloupe	SOC	NC
8	Guy Lordinot	Martinique	SOC	NC
9	Maurice Louis-Joseph-Dogué	Martinique	SOC	NC
10	Lucette Michaux-Chevry	Guadeloupe	RPR	NC
11	Ernest Moutoussamy	Guadeloupe	COM	NC
12	Maurice Nénou-Pwataho	Nouvelle-Calédonie	RPR	NC
13	André Thien Ah Koon	La Réunion	N.A.	NC
14	Jean-Paul Virapoullé	La Réunion	UDC	NC
Législature X				
1	Gilbert Annette	La Réunion	SOC	NC
2	Léon Bertrand	Guyane	RPR	NC
3	Edouard Chammougon	Guadeloupe	N.A.	NC
4	Camille Darsières	Martinique	SOC	NC
5	Kamilo Gata	Wallis et Futuna	SOC	NC
6	Frédéric Jalton	Guadeloupe	SOC	NC
7	Henry Jean-Baptiste	Mayotte	UDF	NC
8	André Lesueur	Martinique	RPR	NC
9	Lucette Michaux-Chevry	Guadeloupe	RPR	NC
10	Ernest Moutoussamy	Guadeloupe	COM	NC
11	Maurice Nénou-Pwataho	Nouvelle-Calédonie	RPR	NC
12	Pierre Petit	Martinique	RPR	NC
13	André-Maurice Pihouée	La Réunion	RPR	NC
14	Christiane Taubira-Delannon	Guyane	N.A.	NC
15	André Thien Ah Koon	La Réunion	N.A.	NC
16	Anicet Turinay	Martinique	RPR	NC
17	Paul Vergès	La Réunion	N.A.	NC
18	Jean-Paul Virapoullé	La Réunion	UDF	NC

Législature XI				
1	Léo Andy	Guadeloupe	SOC	Production
2	Huguette Bello	La Réunion	RCV	Affaires culturelles
3	Léon Bertrand	Guyane	RPR	Défense
4	Victor Brial	Wallis et Futuna	RPR	Affaires culturelles
5	Michel Buillard	Polynésie Française	RPR	Lois
6	Philippe Chaulet	Guadeloupe	RPR	Défense
7	Pierre Frogier	Nouvelle-Calédonie	RPR	Lois
8	Gérard Grignon	Saint-Pierre-et-Miquelon	UDF	Production
9	Claude Hoarau	La Réunion	RCV	Production
10	Henry Jean-Baptiste	Mayotte	UDF	Lois
11	Jacques Lafleur	Nouvelle-Calédonie	RPR	Affaires culturelles
12	Alfred Marie-Jeanne	Martinique	RCV	Affaires culturelles
13	Daniel Marsin	Guadeloupe	SOC	Production
14	Ernest Moutoussamy	Guadeloupe	COM	Lois
15	Michel Tamaya	La Réunion	SOC	Affaires culturelles
16	Christiane Taubira	Guyane	RCV	Affaires étrangères
17	André Thien Ah Koon	La Réunion	N.A.	Lois
18	Anicet Turinay	Martinique	RPR	Affaires culturelles
19	Émile Vernaudo	Polynésie Française	RCV	Défense
Législature XII				
1	Alfred Almont	Martinique	UMP	Lois
2	Bertho Audifax	La Réunion	UMP	Affaires culturelles
3	Joel Beaugendre	Guadeloupe	UMP	Affaires économiques
4	Huguette Bello	La Réunion	N.A.	Affaires culturelles
5	Victor Brial	Wallis et Futuna	UMP	Finances
6	Michel Buillard	Polynésie Française	UMP	Lois
7	Philippe Edmond-Mariette	Martinique	N.A.	Affaires économiques
8	Pierre Frogier	Nouvelle-Calédonie	UMP	Lois
9	Gérard Grignon	Saint-Pierre-et-Miquelon	UMP	Lois
10	Éric Jalton	Guadeloupe	PS	Affaires économiques
11	Mansour Kamardine	Mayotte	UMP	Lois
12	Jacques Lafleur	Nouvelle-Calédonie	UMP	Affaires culturelles
13	Gabrielle Louis-Carabin	Guadeloupe	UMP	Affaires culturelles
14	Victorin Lurel	Guadeloupe	SOC	Lois
15	Louis-Joseph Manscour	Martinique	SOC	Affaires économiques
16	Alfred Marie-Jeanne	Martinique	N.A.	Affaires culturelles
17	Christophe Payet	La Réunion	SOC	Affaires culturelles
18	Juliana Rimane	Guyane	UMP	Affaires culturelles
19	Christiane Taubira	Guyane	SOC	Lois
20	Béatrice Vernaudo	Polynésie Française	UMP	Affaires culturelles
21	René-Paul Victoria	La Réunion	UMP	Affaires étrangères
Législature XIII				
1	Élie Aboud	Hérault	UMP	Affaires sociales
2	Alfred Almont	Martinique	UMP	Affaires économiques
3	Abdoulatifou Aly	Mayotte	N.A.	Lois
4	Huguette Bello	La Réunion	GDR	Affaires culturelles
5	Chantal Berthelot	Guyane	SOC	Développement durable
6	Michel Buillard	Polynésie Française	UMP	Lois
7	Jean-Claude Fruteau	La Réunion	SOC	Développement durable
8	George Pau-Langevin	Paris	SOC	Lois
9	Éric Jalton	Guadeloupe	SOC	Défense
10	Henri Jibrayel	Bouches-du-Rhône	SOC	Affaires économiques
11	Serge Letchimy	Martinique	SOC	Affaires économiques
12	Apeleto Albert Likuvalu	Wallis et Futuna	SOC	Affaires culturelles
13	Gabrielle Louis-Carabin	Guadeloupe	UMP	Affaires sociales
14	Victorin Lurel	Guadeloupe	SOC	Finances
15	Louis-Joseph Manscour	Martinique	SOC	Affaires économiques
16	Jeanny Marc	Guadeloupe	SOC	Affaires culturelles
17	Alfred Marie-Jeanne	Martinique	GDR	Développement durable
18	Kléber Mesquida	Hérault	SOC	Affaires économiques

18	Kléber Mesquida	Hérault	SOC	Affaires économiques
19	Bruno Sandras	Polynésie Française	UMP	Défense
20	Christiane Taubira	Guyane	SOC	Affaires étrangères
21	René-Paul Victoria	La Réunion	UMP	Affaires économiques
22	Gaël Yanno	Nouvelle-Calédonie	UMP	Finances
Législature XIV				
1	Ibrahim Aboubacar	Mayotte	SOC	Défense
2	Pouria Amirshahi	Français établis hors de France	SOC	Affaires étrangères
3	Avi Assouly	Bouches-du-Rhône	SOC	Affaires étrangères
4	Bruno Nestor Azerot	Martinique	GDR	Affaires économiques
5	Ericka Bareigts	La Réunion	SOC	Affaires économiques
6	Huguette Bello	La Réunion	GDR	Affaires culturelles
7	Chantal Berthelot	Guyane	SOC	Développement durable
8	Malek Boutih	Essonne	SOC	Affaires culturelles
9	Kheira Bouziane	Côte-d'Or	SOC	Affaires sociales
10	Ary Chalus	Guadeloupe	RRDP	Affaires culturelles
11	Seybah Dagoma	Paris	SOC	Affaires étrangères
12	Édouard Fritch	Polynésie Française	UDI	Lois
13	Jean-Claude Fruteau	La Réunion	SOC	Finances
14	Razzy Hammadi	Seine-Saint-Denis	SOC	Affaires économiques
15	Éric Jalton	Guadeloupe	SOC	Défense
16	Chaynesse Khirouni	Meurthe-et-Moselle	SOC	Affaires sociales
17	Sonia Lagarde	Nouvelle-Calédonie	UDI	Affaires culturelles
18	Patrick Lebreton	La Réunion	SOC	Finances
19	Serge Letchimy	Martinique	SOC	Affaires économiques
20	Gabrielle Louis-Carabin	Guadeloupe	SOC	Affaires sociales
21	Kléber Mesquida	Hérault	SOC	Affaires économiques
22	Corine Narassiguin	Français établis hors de France	SOC	Lois
23	Jean-Philippe Nilor	Martinique	GDR	Affaires sociales
24	Monique Orphé	La Réunion	SOC	Affaires sociales
25	Daphna Poznanski-Benhamou	Français établis hors de France	SOC	Défense
26	Thierry Robert	La Réunion	RRDP	Finances
27	Boinali Said	Mayotte	SOC	Affaires étrangères
28	Gabriel Serville	Guyane	GDR	Développement durable
29	Jonas Tahuaitu	Polynésie Française	UDI	Affaires sociales
30	Jean-Paul Tuaiva	Polynésie Française	UDI	Affaires économiques
31	Hélène Vainqueur-Christophe	Guadeloupe	SOC	Finances
32	Jean Jacques Vlody	La Réunion	SOC	Affaires culturelles

Source: conçu par l'auteur à partir des données du site internet de l'Assemblée nationale

Annexe 3 : Les membres du Gouvernement issus de la diversité depuis 1958

Nom du contact	Fonction du contact
Président Charles de Gaulle (1959-1969)	
Gouvernement Michel Debré (janvier 1959 - avril 1962)	
Félix Houphoët-Boigny	Ministre conseiller/Ministre d'État
Philibert Tsiranana	Ministre conseiller
Gabriel Lisette	Ministre conseiller
Léopold Sédar Senghor	Ministre conseiller
Roger Frey	Ministre délégué auprès du Premier ministre/Ministre de l'Intérieur/Ministre de l'information
Nafissa Sid Cara	Secrétaire d'État auprès du Premier ministre
Gouvernement Georges Pompidou 1 (avril 1962 - novembre 1962)	
Roger Frey	Ministre de l'Intérieur
Gouvernement Georges Pompidou 2 (novembre 1962 - janvier 1966)	
Roger Frey	Ministre de l'Intérieur
Gouvernement Georges Pompidou 3 (janvier 1966 - avril 1967)	
Roger Frey	Ministre de l'Intérieur
Alexandre Sanguinetti	Ministre des anciens Combattants et victimes de guerre
Gouvernement Georges Pompidou 4 (avril 1967 - mai 1968)	
Roger Frey	Ministre d'État, chargé des relations avec le Parlement
Gouvernement Georges Pompidou 4 remanié (mai 1967 - juillet 1968)	
S.O.	S.O.
Gouvernement Maurice Couve de Murville (juillet 1968 - juin 1969)	
Roger Frey	Ministre d'État, chargé des relations avec le Parlement
Président Georges Pompidou (1969 - 1974)	
Gouvernement Jacques Chaban-Delmas (juin 1969 - juillet 1972)	
Roger Frey	Ministre d'État, chargé des relations avec le Parlement
Gouvernement Pierre Messmer 1 (juillet 1972 - mars 1973)	
S.O.	S.O.
Gouvernement Pierre Messmer 2 (avril 1973 - février 1974)	
Michel Jobert	Ministre des Affaires étrangères
Henri Torre	Ministre d'État auprès du Développement industriel et scientifique
Gouvernement Pierre Messmer 3 (mars 1974 - mai 1974)	
Henri Torre	Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances
Président Valéry Giscard d'Estaing (1974 - 1981)	
Gouvernement Jacques Chirac 1 (mai 1974 - août 1976)	
S.O.	S.O.
Gouvernement Raymond Barre 1 (août 1976 - mars 1977)	
S.O.	S.O.
Gouvernement Raymond Barre 2 (mars 1977 - mars 1978)	
S.O.	S.O.
Gouvernement Raymond Barre 3 (avril 1978 - mai 1981)	
Jean-Paul Mourof	Secrétaire d'État auprès du Garde des Sceaux

Président François Mitterrand (1981 - 1995)	
Gouvernement Pierre Mauroy 1 (mai 1981 - juin 1981)	
André Cellard	Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Agriculture
Joseph Franceschi	Secrétaire d'État auprès du ministre chargé de la solidarité nationale
Gouvernement Pierre Mauroy 2 (juin 1981 - mars 1983)	
Joseph Franceschi	Secrétaire d'État auprès du ministre chargé de la solidarité nationale
Gouvernement Pierre Mauroy 3 (mars 1983 - juillet 1984)	
Joseph Franceschi	Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation
Gouvernement Laurent Fabius (juillet 1984 - mars 1986)	
S.O.	S.O.
Gouvernement Jacques Chirac 2 (mars 1986 - mai 1988)	
Lucette Michaux-Chevry	Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la Francophonie
Gaston Flosse	Secrétaire d'État auprès du ministre des Départements et territoires d'outre-mer, chargé des Problèmes du Pacifique sud
Gouvernement Michel Rocard 1 (mai 1988 - juin 1988)	
Roger Bambuck	Secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, chargé des Sports
Gouvernement Michel Rocard 2 (juin 1988 - mai 1991)	
Roger Bambuck	Secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, chargé des Sports
Gouvernement Édith Cresson (mai 1991 - avril 1992)	
Kofi Yamgnane	Secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires sociales, chargé des Affaires sociales et de l'intégration
Gouvernement Pierre Bérégovoy (avril 1992 - mars 1993)	
Kofi Yamgnane	Secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires sociales, chargé de l'intégration
Gouvernement Édouard Balladur (mars 1993 - mai 1995)	
Lucette Michaux-Chevry	Ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères, chargée de l'Action humanitaire et des Droits de l'homme
Président Jacques Chirac (1995 - 2007)	
Gouvernement Alain Juppé 1 (mai 1995 - novembre 1995)	
S.O.	S.O.
Gouvernement Alain Juppé 2 (novembre 1995 - juin 1997)	
S.O.	S.O.
Gouvernement Lionel Jospin (juin 1997 - mai 2002)	
S.O.	S.O.
Gouvernement Jean-Pierre Raffarin 1 (mai 2002 - juin 2002)	
Tokia Saïfi	Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Écologie et du Développement durable, chargé du Développement durable
Gouvernement Jean-Pierre Raffarin 2 (juin 2002 - mars 2004)	
Tokia Saïfi	Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Écologie et du Développement durable, chargé du Développement durable
Léon Bertrand	Secrétaire d'État auprès du ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'État et de l'Aménagement du territoire, chargé du Tourisme
Hamlaoui Mékachéra	Secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens Combattants
Gouvernement Jean-Pierre Raffarin 3 (mars 2004 - mai 2005)	
Hamlaoui Mékachéra	Ministre délégué, chargé des anciens Combattants
Léon Bertrand	Ministre délégué, chargé du Tourisme
Gouvernement Dominique de Villepin (mai 2005 - mai 2007)	
Azouz Begag	Ministre délégué chargé de la Promotion de l'égalité des chances
Léon Bertrand	Ministre délégué chargé du Tourisme
Hamlaoui Mékachéra	Ministre déléguée chargé des anciens Combattants
Président Nicolas Sarkozy (2007 - 2012)	
Gouvernement François Fillon 1 (mai 2007 - juin 2007)	
Rachida Dati	Ministre de la Justice, Garde des Sceaux
Gouvernement François Fillon 2 (juin 2007 - novembre 2010)	
Rachida Dati	Ministre de la Justice, Garde des Sceaux
Fadela Amara	Secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville
Rama Yade	Secrétaire d'État chargée des Affaires étrangères et des Droits de l'Homme

Gouvernement François Fillon 3 (novembre 2010 - mai 2012)	
Marie-Luce Penchard	Ministre chargée de l'Outre-mer
Nora Berra	Secrétaire d'État chargée de la Santé
Jeannette Bougrab	Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de la Vie associative
Président François Hollande (2012 - présent)	
Gouvernement Jean-Marc Ayrault 1 (mai 2012 - juin 2012)	
Christiane Taubira	Ministre de la Justice, Garde des Sceaux
Najat Vallaud-Belkacem	Ministre des Droits des femmes, porte-parole du gouvernement
Victorin Lurel	Ministre des Outre-mer
George Pau-Langevin	Ministre déléguée à la Réussite éducative
Yamina Benguigui	Ministre déléguée aux Français de l'étranger et à la Francophonie
Fleur Pellerin	Ministre déléguée aux Petites et Moyennes entreprises, à l'Innovation et à l'Économie numérique
Kader Arif	Ministre délégué aux anciens Combattants
Gouvernement Jean-Marc Ayrault (depuis juin 2012)	
Christiane Taubira	Ministre de la Justice, Garde des Sceaux
Najat Vallaud-Belkacem	Ministre des Droits des femmes, porte-parole du gouvernement
Victorin Lurel	Ministre des Outre-mer
George Pau-Langevin	Ministre déléguée à la Réussite éducative
Yamina Benguigui	Ministre déléguée à la Francophonie
Fleur Pellerin	Ministre déléguée aux Petites et Moyennes entreprises, à l'Innovation et à l'Économie numérique
Kader Arif	Ministre délégué aux anciens Combattants

Source: conçu par l'auteur à partir des données publiées au Journal Officiel

Annexe 4 : L'évolution des minorités visibles en politique depuis 1958

L'évolution des minorités visibles au Sénat depuis 1958

<i>Année d'élection</i>	<i>Minorités (nombre)</i>	<i>Part des minorités (%)</i>
1959	35	10,1
1961	2	0,6
1965	1	0,3
1968	2	0,6
1971	3	0,9
1973-1974	2	0,6
1977-1978	5	1,4
1980	1	0,3
1983	3	0,9
1986	3	0,9
1989	1	0,3
1992	2	0,6
1995	3	0,9
1998	2	0,6
2001	2	0,6
2004-2005	8	2,3
2008	4	1,1
2011	8	2,3
Total Ve République	87	1,4

Source: conçu par l'auteur à partir des données du site du Sénat

L'évolution des minorités visibles à l'Assemblée nationale depuis 1958

<i>Législature</i>	<i>Minorités (nombre)</i>	<i>Part des minorités (%)</i>
Législature I	84	14,6
Législature II	11	1,9
Législature III	9	1,6
Législature IV	11	1,9
Législature V	12	2,1
Législature VI	10	1,7
Législature VII	11	1,9
Législature VIII	13	2,3
Législature IX	14	2,4
Législature X	18	3,1
Législature XI	19	3,3
Législature XII	21	3,6
Législature XIII	22	3,8
Législature XIV	32	5,5
Total Ve République	287	3,6

Source: conçu par l'auteur à partir des données du site de l'Assemblée nationale

L'évolution des minorités visibles au Gouvernement depuis 1958

<i>Année de nomination</i>	<i>Minorités (nombre)</i>	<i>Total des ministres (nombre)</i>	<i>Part des minorités (%)</i>
Debré (1959-1962)	6	26	23,1
Pompidou I (av.1962-nov.1962)	1	30	3,3
Pompidou II (nov.1962-jan.1966)	1	27	3,7
Pompidou III (jan.1966-av.1967)	2	28	7,1
Pompidou IV (av.1967-mai 1968)	1	27	3,7
Pompidou IV remanié (mai 1968- juil.1968)	0	23	0
Couve de Murville (juil.1968-juil.1969)	1	31	3,2
Chaban-Delmas (juil. 1969 - juil.1972)	1	39	2,6
Messmer I (juil. 1972 - mar. 1973)	0	30	0
Messmer II (av. 1973 - fév. 1974)	2	38	5,3
Messmer III (mar. 1974 - mai. 1974)	1	29	3,4
Chirac I (mai 1974 - aoû. 1976)	0	37	0
Barre I (aoû. 1976 - mar. 1977)	0	34	0
Barre II (mar. 1977 - mar. 1978)	0	40	0
Barre III (av. 1978 - mai. 1981)	1	38	2,6
Mauroy I (mai 1981 - juin 1981)	2	43	4,7
Mauroy II (juin 1981 - mars 1983)	1	44	2,3
Mauroy III (mars 1983 - juillet 1984)	1	43	2,3
Fabius (juillet 1984 - mars 1986)	0	44	0
Chirac II (mars 1986 - mai 1988)	2	38	5,3
Rocard I (mai 1988 - juin 1988)	1	42	2,4
Rocard II (juin 1988 - mai 1991)	1	57	1,8
Cresson (mai 1991 - avril 1992)	1	46	2,2
Bérégovoy (avril 1992 - mars 1993)	1	47	2,1
Balladur (mars 1993 - mai 1995)	1	30	3,3
Juppé I (mai 1995 - novembre 1995)	0	43	0
Juppé II (novembre 1995 - juin 1997)	0	33	0
Jospin (juin 1997 - mai 2002)	0	38	0
Raffarin I (mai 2002 - juin 2002)	1	28	3,6
Raffarin II (juin 2002 - mars 2004)	3	40	7,5
Raffarin III (mars 2004 - mai 2005)	2	41	4,9
De Villepin (mai 2005 - mai 2007)	3	32	9,4
Fillon I (mai 2007 - juin 2007)	1	21	4,8
Fillon II (juin 2007 - novembre 2010)	3	32	9,4
Fillon III (novembre 2010 - mai 2012)	3	31	9,7
Ayrault I (mai 2012 - juin 2012)	7	35	20
Ayrault II (depuis juin 2012)	7	38	18,4
Total Ve République	58	1323	4,4

Source: conçu par l'auteur à partir des données publiées au Journal Officiel

Annexe 5 : Les partis politiques et les minorités visibles

L'évolution des minorités visibles en fonction de l'appartenance politique au Sénat depuis 1958

	Grande Gauche			Grande droite		
	Minorités (nombre)	Total des sièges (nombre)	Part des minorités (%)	Minorités (nombre)	Total de sièges (nombre)	Part des minorités (%)
1959	15	141	10,6	15	141	10,6
1961	1	116	0,9	1	132	0,8
1965	0	116	0	1	128	0,8
1968	1	113	0,9	1	109	0,9
1971	1	105	1	1	113	0,9
1973-1974	0	106	0	0	103	0
1977-1978	2	111	1,8	1	100	1
1980	1	118	0,8	0	93	0
1983	1	121	0,8	2	108	1,9
1986	3	114	2,6	0	131	0
1989	1	105	1	0	143	0
1992	0	108	0	2	137	1,5
1995	2	114	1,8	1	140	0,7
1998	0	115	0	1	148	0,7
2001	0	125	0	1	136	0,7
2004-2005	6	136	4,4	1	155	0,6
2008	4	156	2,6	0	151	0
2011	4	168	2,4	2	132	1,5
Total Ve République	42	2188	1,9	30	2300	1,3

Source: conçu par l'auteur à partir des données du site du Sénat

L'évolution des minorités visibles en fonction de l'appartenance politique à l'Assemblée nationale depuis 1958

	Grande Gauche			Grande Droite		
	Minorités (nombre)	Total des sièges (nombre)	Part des minorités (%)	Minorités (nombre)	Total des sièges (nombre)	Part des minorités (%)
Législature I	4	45	8,9	18	385	4,7
Législature II	3	106	2,8	5	229	2,2
Législature III	1	194	0,5	7	200	3,5
Législature IV	0	91	0	9	293	3,1
Législature V	0	173	0	9	183	4,9
Législature VI	1	199	0,5	5	154	3,2
Législature VII	7	333	2,1	1	158	0,6
Législature VIII	5	247	2	5	147	3,4
Législature IX	7	300	2,3	4	132	3
Législature X	5	80	6,3	7	257	2,7
Législature XI	6	286	2,1	10	140	7,1
Législature XII	5	161	3,1	13	356	3,7
Législature XIII	14	215	6,5	7	304	2,3
Législature XIV	26	307	8,5	0	197	0
Total Ve République	84	2737	3,1	100	3135	3,2

Source: conçu par l'auteur à partir des données du site de l'Assemblée nationale

Annexe 6

Les femmes politiques issues de la diversité depuis le milieu des années 1990

	<i>Sénat (à partir de 1995)</i>	<i>Assemblée nationale (à partir de 1993)</i>	<i>Gouvernement (à partir de 1993)</i>
Femmes issues de la diversité (nombre)	8	28	20
Minorités (nombre)	27	112	31
Femmes (nombre)	194	431	124
Total des sièges ou ministres (nombres)	2088	2885	442
Part des femmes issues de la diversité au sein des minorités visibles (%)	29,6	25	64,5
Part des minorités (%)	1,3	3,9	7
Part des femmes (%)	9,3	14,9	28,1

Source: conçu par l'auteur à partir des données des sites internet du Sénat, de l'Assemblée nationale, de l'Union interparlementaire

Annexe 7

Les fonctions des minorités visibles au sein du Parlement depuis 1958

Sénat		
<i>Commission</i>	<i>Minorités (nombre)</i>	<i>Minorités (%)</i>
Non connu	2	2,3
Affaires sociales	26	30
Affaires culturelles	23	26,5
Affaires étrangères et de la défense	12	13,8
Affaires économiques	11	12,6
Affaires légales et administratives	11	12,6
Affaires européennes (à partir de 2008)	1	1,1
Développement durable et aménagement du territoire (à partir de 2011)	1	1,1
Total des sénateurs issus de la diversité depuis 1958	87	100

Source: conçu par l'auteur à partir des données du site internet du Sénat

Assemblée nationale		
<i>Commission</i>	<i>Minorités (nombre)</i>	<i>Minorités (%)</i>
Non connu	193	67,2
Affaires culturelles	22	7,8
Lois	17	5,9
Affaires économiques	16	5,6
Affaires sociales	8	2,8
Défense	8	2,8
Affaires étrangères	7	2,4
Finances	7	2,4
Développement durable (à partir de la Législature XIII)	5	1,7
Production (Législature XI seulement)	4	1,4
Total des députés issus de la diversité depuis 1958	287	100

Source: conçu par l'auteur à partir des données du site internet de l'Assemblée nationale

Annexe 8

Part des femmes parmi les élus des principales assemblées politiques en 2012

<i>Assemblées politiques</i>	<i>Part des femmes (%)</i>
Conseillers régionaux	48
Parlementaires européens	44,4
Conseillers municipaux	35
Députés	29,9
Sénateurs	22,1
Conseillers généraux	13,9
Maires	13,8
Présidents de Conseils régionaux	7,7
Présidents d'EPCI	7,2
Présidents de Conseils généraux	5

Source: Conçu par l'auteur à partir des données de
l'Observatoire parité 2012